

Legislative Assembly
Province of New Brunswick



Assemblée législative
Province du Nouveau-Brunswick

JOURNAL OF DEBATES · JOURNAL DES DÉBATS (HANSARD)

Daily Sitting 33
Tuesday, June 4, 2019

Second Session
59th legislature

Honourable Daniel Guitard
Speaker

Jour de séance 33
le mardi 4 juin 2019

Deuxième session
59^e législature

Présidence de
l'honorable Daniel Guitard

CONTENTS

Tuesday, June 4, 2019

Government Motions for the Ordering of the Business of the House.....	1
Introduction of Guests	1
Statements of Condolence and Congratulation.....	2
Statements by Members	6
Oral Questions	
Budget.....	12
Tuition.....	13
Economic Development.....	16
Nurses	18
First Nations.....	20
Fundy Trail	21
Waste Management.....	23
<i>Official Languages Act</i>	25
Tourism.....	26
Health Care Funding.....	27
Statements by Ministers	28
Petition 13.....	32
Introduction and First Reading of Bills	
No. 35, <i>Cooperatives Act</i>	
No. 36, <i>Credit Unions Act</i>	
No. 37, <i>Appropriations Act 2019-2020</i>	
First Reading	33
Bills—Second Reading	
No. 37, <i>Appropriations Act 2019-2020</i>	
Second Reading.....	34
Bills—Third Reading	
No. 37, <i>Appropriations Act 2019-2020</i>	
Third Reading.....	34
Government Motions for the Ordering of the Business of the House.....	35
Bills—Third Reading	
No. 26, <i>An Act to Amend the Quarriable Substances Act</i>	
No. 28, <i>An Act to Amend the Family Services Act</i>	
Third Reading.....	35
Committee of Supply	
<i>Supplementary Estimates, 2017-18, Volume I</i>	36

TABLE DES MATIÈRES

le mardi 4 juin 2019

Motions ministérielles relatives aux travaux de la Chambre	1
Présentation d'invités	1
Déclarations de condoléances et de félicitations	2
Déclarations de députés.....	6
Questions orales	
Budget.....	12
Frais de scolarité	13
Développement économique.....	16
Personnel infirmier	18
Premières nations	20
Sentier Fundy.....	21
Gestion des déchets.....	23
<i>Loi sur les langues officielles</i>	25
Tourisme	26
Financement des soins de santé	27
Déclarations de ministres	28
Pétition 13.....	32
Dépôt et première lecture de projets de loi	
N° 35, <i>Loi sur les coopératives</i>	
N° 36, <i>Loi sur les caisses populaires</i>	
N° 37, <i>Loi de 2019-2020 portant affectation de crédits</i>	
Première lecture.....	33
Projets de loi — Deuxième lecture	
N° 37, <i>Loi de 2019-2020 portant affectation de crédits</i>	
Deuxième lecture.....	34
Projets de loi — Troisième lecture	
N° 37, <i>Loi de 2019-2020 portant affectation de crédits</i>	
Troisième lecture.....	34
Motions ministérielles relatives aux travaux de la Chambre	35
Projets de loi — Troisième lecture	
N° 26, <i>Loi modifiant la Loi sur l'exploitation des carrières</i>	
No 28, <i>Loi modifiant la Loi sur les services à la famille</i>	
Troisième lecture.....	35
Comité des subsides	
<i>Budget supplémentaire, 2017-2018, volume I</i>	36

Committee Reports	
Committee of Supply	43
Introduction and First Reading of Bills	
No. 38, <i>Supplementary Appropriations Act 2017-2018 (1)</i>	
First Reading	44
Bills—Second Reading	
No. 38, <i>Supplementary Appropriations Act 2017-2018 (1)</i>	
Second Reading	44
Bills—Third Reading	
No. 38, <i>Supplementary Appropriations Act 2017-2018 (1)</i>	
Third Reading	44
Government Motions for the Ordering of the Business of the House.....	45
Committee of the Whole	
Bill 33	45
Point of Order	53
Bill 33	54
Bill 30	81
Committee Reports	
Committee of the Whole	90

Rapports de comités	
Comité des subsides.....	43
Dépôt et première lecture de projets de loi	
N° 38, <i>Loi supplémentaire de 2017-2018 (1) portant affectation de crédits</i>	
Première lecture.....	44
Projets de loi — Deuxième lecture	
N° 38, <i>Loi supplémentaire de 2017-2018 (1) portant affectation de crédits</i>	
Deuxième lecture.....	44
Projets de loi — Troisième lecture	
N° 38, <i>Loi supplémentaire de 2017-2018 (1) portant affectation de crédits</i>	
Troisième lecture.....	44
Motions ministérielles relatives aux travaux de la Chambre	45
Comité plénier	
Projet de loi 33	45
Rappel au Règlement	53
Projet de loi 33	54
Projet de loi 30	81
Rapport de comités	
Comité plénier.....	90

LIST OF MEMBERS BY CONSTITUENCY

Second Session of the 59th Legislative Assembly, 2018-19

Speaker: Hon. Daniel Guitard

Deputy Speakers: Monique LeBlanc and Chuck Chiasson

Constituencies	Party	Members
Albert	(PC)	Hon. Mike Holland
Bathurst East—Nepisiquit—Saint-Isidore	(L)	Denis Landry
Bathurst West-Beresford	(L)	Brian Kenny
Campbellton-Dalhousie	(L)	Guy Arseneault
Caraquet	(L)	Isabelle Thériault
Carleton	(PC)	Stewart Fairgrieve
Carleton-Victoria	(L)	Andrew Harvey
Carleton-York	(PC)	Hon. Carl Urquhart
Dieppe	(L)	Roger Melanson
Edmundston-Madawaska Centre	(L)	Jean-Claude D'Amours
Fredericton-Grand Lake	(PA)	Kris Austin
Fredericton North	(L)	Stephen Horsman
Fredericton South	(G)	David Coon
Fredericton West-Hanwell	(PC)	Hon. Dominic Cardy
Fredericton-York	(PA)	Rick DeSaulniers
Fundy-The Isles-Saint John West	(PC)	Hon. Andrea Anderson-Mason, Q.C.
Gagetown-Petitcodiac	(PC)	Hon. Ross Wetmore
Hampton	(PC)	Gary Crossman
Kent North	(G)	Kevin Arseneau
Kent South	(L)	Benoît Bourque
Kings Centre	(PC)	Hon. Bill Oliver
Madawaska Les Lacs-Edmundston	(L)	Francine Landry
Memramcook-Tantramar	(G)	Megan Mitton
Miramichi	(PA)	Michelle Conroy
Miramichi Bay-Neguac	(L)	Lisa Harris
Moncton Centre	(L)	Robert McKee
Moncton East	(L)	Monique LeBlanc
Moncton Northwest	(PC)	Hon. Ernie Steeves
Moncton South	(L)	Cathy Rogers
Moncton Southwest	(PC)	Hon. Sherry Wilson
New Maryland-Sunbury	(PC)	Hon. Jeff Carr
Oromocto-Lincoln-Fredericton	(PC)	Hon. Mary E. Wilson
Portland-Simonds	(PC)	Hon. Trevor A. Holder
Quispamsis	(PC)	Hon. Blaine Higgs
Restigouche-Chaleur	(L)	Hon. Daniel Guitard
Restigouche West	(L)	Gilles LePage
Riverview	(PC)	R. Bruce Fitch
Rothsay	(PC)	Hon. Hugh J. Flemming, Q.C.
Saint Croix	(PC)	Hon. Gregory Thompson, P.C.
Saint John East	(PC)	Glen Savoie
Saint John Harbour	(L)	Gerry Lowe
Saint John Lancaster	(PC)	Hon. Dorothy Shephard
Shediac Bay-Dieppe	(L)	Brian Gallant, Q.C.
Shediac—Beaubassin—Cap-Pelé	(L)	Jacques LeBlanc
Shippagan-Lamèque-Miscou	(PC)	Hon. Robert Gauvin
Southwest Miramichi-Bay du Vin	(PC)	Hon. Jake Stewart
Sussex-Fundy-St. Martins	(PC)	Bruce Northrup
Tracadie-Sheila	(L)	Keith Chiasson
Victoria-La Vallée	(L)	Chuck Chiasson

(G) Green Party of New Brunswick

(L) Liberal Party of New Brunswick

(PA) People's Alliance of New Brunswick

(PC) Progressive Conservative Party of New Brunswick

CIRCONSCRIPTIONS

Deuxième session de la 59^e législature, 2018-2019
Président : L'hon. Daniel Guitard
Vice-présidents : Monique LeBlanc et Chuck Chiasson

Circonscription	Parti	Parlementaires
Albert	(PC)	L'hon. Mike Holland
Baie-de-Miramichi—Neguac	(L)	Lisa Harris
Baie-de-Shediac—Dieppe	(L)	Brian Gallant, c.r.
Bathurst-Est—Nepisiquit—Saint-Isidore	(L)	Denis Landry
Bathurst-Ouest—Beresford	(L)	Brian Kenny
Campbellton-Dalhousie	(L)	Guy Arseneault
Caraget	(L)	Isabelle Thériault
Carleton	(PC)	Stewart Fairgrieve
Carleton-Victoria	(L)	Andrew Harvey
Carleton-York	(PC)	L'hon. Carl Urquhart
Dieppe	(L)	Roger Melanson
Edmundston—Madawaska-Centre	(L)	Jean-Claude D'Amours
Fredericton-Grand Lake	(AG)	Kris Austin
Fredericton-Nord	(L)	Stephen Horsman
Fredericton-Sud	(PV)	David Coon
Fredericton-Ouest—Hanwell	(PC)	L'hon. Dominic Cardy
Fredericton-York	(AG)	Rick DeSaulniers
Fundy—Les-Îles—Saint John-Ouest	(PC)	L'hon. Andrea Anderson-Mason, c.r.
Gagetown-Petitcodiac	(PC)	L'hon. Ross Wetmore
Hampton	(PC)	Gary Crossman
Kent-Nord	(PV)	Kevin Arseneau
Kent-Sud	(L)	Benoît Bourque
Kings-Centre	(PC)	L'hon. Bill Oliver
Madawaska—Les-Lacs—Edmundston	(L)	Francine Landry
Memramcook-Tantramar	(PV)	Megan Mitton
Miramichi	(AG)	Michelle Conroy
Miramichi-Sud-Ouest—Baie-du-Vin	(PC)	L'hon. Jake Stewart
Moncton-Centre	(L)	Robert McKee
Moncton-Est	(L)	Monique LeBlanc
Moncton-Nord-Ouest	(PC)	L'hon. Ernie Steeves
Moncton-Sud	(L)	Cathy Rogers
Moncton-Sud-Ouest	(PC)	L'hon. Sherry Wilson
New Maryland-Sunbury	(PC)	L'hon. Jeff Carr
Oromocto-Lincoln-Fredericton	(PC)	L'hon. Mary E. Wilson
Portland-Simonds	(PC)	L'hon. Trevor A. Holder
Quispamsis	(PC)	L'hon. Blaine Higgs
Restigouche-Chaleur	(L)	L'hon. Daniel Guitard
Restigouche-Ouest	(L)	Gilles LePage
Riverview	(PC)	R. Bruce Fitch
Rothsay	(PC)	L'hon. Hugh J. Flemming, c.r.
Saint John-Est	(PC)	Glen Savoie
Saint John Harbour	(L)	Gerry Lowe
Saint John Lancaster	(PC)	L'hon. Dorothy Shephard
Sainte-Croix	(PC)	L'hon. Gregory Thompson, C.P.
Shediac—Beaubassin—Cap-Pelé	(L)	Jacques LeBlanc
Shippagan-Lamèque-Miscou	(PC)	L'hon. Robert Gauvin
Sussex-Fundy-St. Martins	(PC)	Bruce Northrup
Tracadie-Sheila	(L)	Keith Chiasson
Victoria-La-Vallée	(L)	Chuck Chiasson

(AG) L'Alliance des gens du Nouveau-Brunswick

(L) Parti libéral du Nouveau-Brunswick

(PC) Parti progressiste-conservateur du Nouveau-Brunswick

(PV) Parti vert du Nouveau-Brunswick

CABINET MINISTERS / LE CABINET

Hon. / l'hon. Blaine Higgs	Premier, President of the Executive Council / premier ministre, président du Conseil exécutif
Hon. / l'hon. Robert Gauvin	Deputy Premier, Minister of Tourism, Heritage and Culture, Minister responsible for La Francophonie / vice-premier ministre, ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, ministre responsable de la Francophonie
Hon. / l'hon. Trevor Holder	Minister of Post-Secondary Education, Training and Labour / ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail.
Hon. / l'hon. Carl Urquhart	Minister of Public Safety, Solicitor General / ministre de la Sécurité publique, solliciteur général
Hon. / l'hon. Dorothy Shephard	Minister of Social Development, Minister responsible for the Economic and Social Inclusion Corporation / ministre du Développement social, ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale.
Hon. / l'hon. Jake Stewart	Minister of Aboriginal Affairs / ministre des Affaires autochtones
Hon. / l'hon. Ross Wetmore	Minister of Agriculture, Aquaculture and Fisheries / ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches
Hon. / l'hon. Sherry Wilson	Minister of Service New Brunswick, Minister responsible for Women's Equality / ministre de Services Nouveau-Brunswick, ministre responsable de l'Égalité des femmes
Hon. / l'hon. Hugh J. Flemming, Q.C. / c.r.	Minister of Health / ministre de la Santé
Hon. / l'hon. Jeff Carr	Minister of Environment and Local Government / ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux
Hon. / l'hon. Bill Oliver	Minister of Transportation and Infrastructure / ministre des Transports et de l'Infrastructure
Hon. / l'hon. Ernie Steeves	Minister of Finance and Treasury Board / ministre des Finances et du Conseil du Trésor
Hon. / l'hon. Andrea Anderson-Mason, Q.C. / c.r.	Minister of Justice, Attorney General, Minister responsible for the Regional Development Corporation / ministre de la Justice, procureure générale, ministre responsable de la Société de développement régional
Hon. / l'hon. Dominic Cardy	Minister of Education and Early Childhood Development / ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
Hon. / l'hon. Mike Holland	Minister of Energy and Resource Development / ministre du Développement de l'énergie et des ressources

Hon. / l'hon. Gregory Thompson, P.C. / C.P.

Minister of Intergovernmental Affairs / ministre des
Affaires intergouvernementales

Hon. / l'hon. Mary Wilson

Minister of Economic Development and Small Business,
Minister responsible for Opportunities NB / ministre du
Développement économique et des Petites Entreprises,
ministre responsable d'Opportunités NB

[Translation / Traduction]

Daily Sitting 33
Assembly Chamber,
Tuesday, June 4, 2019.

Jour de séance 33
Chambre de l'Assemblée législative
le mardi 4 juin 2019

13:03

(The House met at 1:03 p.m., with **Hon. Mr. Guitard**, the Speaker, in the chair.

(La séance est ouverte à 13 h 3 sous la présidence de **M. Guitard**.

Prayers.)

Prière.)

Government Motions for the Ordering of the Business of the House

Motions ministérielles relatives aux travaux de la Chambre

Hon. Mr. Steeves: Mr. Speaker, I have a message from Her Honour the Lieutenant-Governor.

L'hon. M. Steeves : Monsieur le président, j'ai un message de Son Honneur la lieutenant-gouverneure.

Mr. Speaker, with all honourable members standing, read the said message as follows:

Le président, les parlementaires debout, donne lecture du message, dont voici le texte :

*Fredericton, N.B.
June 4, 2019*

*Fredericton (Nouveau-Brunswick)
le 4 juin 2019*

Her Honour the Lieutenant-Governor transmits the Supplementary Estimates, 2017-2018, Volume 1, of the sums required for the services of the province, not otherwise provided for, for the year ending March 31, 2018, and in accordance with the provisions of the Constitution Act, 1867, recommends these estimates to the House.

S.H. la lieutenant-gouverneure transmet le volume 1 du budget supplémentaire pour 2017-2018, qui comporte les prévisions de crédits requis pour les services de la province et non autorisés par ailleurs pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2018, et, conformément aux dispositions de la Loi constitutionnelle de 1867, elle recommande ces prévisions budgétaires à la Chambre.

*(Signed) Jocelyne Roy Vienneau
Lieutenant-Governor*

*La lieutenant-gouverneure,
(signature)
Jocelyne Roy Vienneau*

Présentation d'invités

Introduction of Guests

L'hon. M. Higgs : Merci, Monsieur le président. Je me lève à la Chambre aujourd'hui pour accueillir les élèves de 4^e année de l'école Régionale-de-Saint-André. Je vous remercie de vous intéresser au processus démocratique et à la façon dont fonctionne le gouvernement. Merci aussi au personnel enseignant pour tous les efforts déployés pour organiser votre visite. J'espère que les moments que vous avez passés à l'Assemblée législative auront été éducatifs et amusants. Merci, Monsieur le président.

Hon. Mr. Higgs: Thank you, Mr. Speaker. I rise in the House today to welcome Grade 4 students from l'école régionale-de-Saint-André. Thank you for your interest in the democratic process and the way government works. Thank you, too, to the teachers for all the work that went into organizing this visit. I hope the time you spend in the Legislative Assembly is educational and fun. Thank you, Mr. Speaker.

M. C. Chiasson : Monsieur le président, je demande la permission de parler d'un siège autre que le mien.

Le président : D'accord.

M. C. Chiasson : Monsieur le président, cela me fait grandement plaisir d'accueillir les élèves de 4^e année de l'école Régionale-de-Saint-André. Ils sont accompagnés par leur enseignante, Lisa Morin — que nous appelons toujours M^{me} Lisa — ainsi que par Angela Méthot, par Stéphanie Daigle Rossignol et par Amy Soucy Godbout.

Le programme d'études en sciences sociales de 4^e année comprend un volet sur le gouvernement provincial. Ces jeunes élèves sont ici aujourd'hui pour voir le gouvernement au travail. Je dois dire que j'ai eu le privilège de dîner et de suivre la visite guidée avec eux. Honnêtement, Monsieur le président, on n'est jamais trop vieux pour apprendre. J'ai appris des choses aujourd'hui et quelques détails concernant l'histoire de Hector, qui habite ici à l'Assemblée législative. J'ai trouvé cela vraiment intéressant.

J'ai hâte de recevoir mon invitation à visiter la classe de ces élèves et de répondre à toutes leurs questions sur mon rôle de député ainsi que sur le fonctionnement de l'Assemblée législative.

Je demande à mes collègues parlementaires de se joindre à moi pour souhaiter la plus cordiale bienvenue à nos futurs dirigeants.

Statements of Condolence and Congratulation

Hon. M. Wilson: Mr. Speaker, it is with sadness that I rise to the House today to extend my sincere condolences to the family of Doug Bridgman of Lincoln, who passed away on May 17.

Doug, who became a quadriplegic in 1979 because of a spinal cord tumor, was very active in the disability community. He worked with the Canadian Paraplegic Association and was appointed manager of the New Brunswick civil service's Equal Employment Opportunity Program until his retirement in 2009.

13:10

After retirement, Doug continued with his volunteer work, serving as President and board member of

Mr. C. Chiasson: Mr. Speaker, I request permission to speak from a seat other than my own.

Mr. Speaker: You may.

Mr. C. Chiasson: Mr. Speaker, I am very pleased to welcome Grade 4 students from l'école régionale-de-Saint-André. They are here with their teacher, Lisa Morin—whom we always call M^{me} Lisa—as well as Angela Méthot, Stéphanie Daigle-Rossignol, and Amy Soucy Godbout.

The Grade 4 social studies curriculum includes a unit on the provincial government. These young students are here today to see the government at work. I must say that I was privileged to have lunch and go on the guided tour with them. Honestly, Mr. Speaker, one is never too old to learn. I learned some things today, including a few details about Hector, who lives here at the Legislative Assembly. I found it really interesting.

I look forward to getting my invitation to visit these students in class and answer all their questions on my role as an MLA and on the operation of the Legislative Assembly.

I ask my fellow members to join me in extending a very warm welcome to our future leaders.

Déclarations de condoléances et de félicitations

L'hon. M. Wilson : Monsieur le président, c'est avec tristesse que je prends la parole aujourd'hui à la Chambre pour présenter mes sincères condoléances à la famille de Doug Bridgman, de Lincoln, décédé le 17 mai.

Doug, qui est devenu quadriplégique en 1979 à la suite d'une tumeur à la moelle épinière, était très actif au sein de la collectivité des personnes handicapées. Il a travaillé avec l'Association canadienne des paraplégiques et a été directeur du Programme d'égalité d'accès à l'emploi de la fonction publique du Nouveau-Brunswick jusqu'à sa retraite en 2009.

Après sa retraite, Doug a poursuivi son travail bénévole, occupant les fonctions de président et de

Ability NB, President of the New Brunswick Wheelchair Sports Association, and Chair of the Canadian Council on Rehabilitation and Work.

Doug will be deeply missed by his loving wife and best friend of 42 years, Dagmar; his two sons, Andrew and Shane; and his three grandchildren. Doug will be remembered for his positive attitude and influence on the lives of so many. Thank you, Mr. Speaker.

L'hon. M. Gauvin : Merci, Monsieur le président. Je tiens à féliciter l'équipe de mini handball Envolée I, de l'École L'Envolée, à Shippagan, qui représentera la Péninsule acadienne à la 40^e finale des Jeux de l'Acadie qui se tiendront à Saint-André, à Saint-Léonard, à Drummond et à Grand-Sault.

Je désire également féliciter les bénévoles et les parents qui rendent possible ces événements. Quant à toutes les équipes... J'espère que cela ne les dérangera pas, mais Shippagan va gagner. J'espère que tout le monde aura du plaisir quand même. Merci beaucoup, Monsieur le président.

M. LePage : Merci, Monsieur le président. Les équipes de mini handball mixte de l'école Le Galion des Appalaches, à Campbellton, se sont distinguées tout au long de l'année, et ce, jusqu'au niveau provincial.

En effet, l'équipe A, dirigée par Alan McNeil, a remporté la médaille d'argent au championnat provincial. Félicitations aux athlètes suivants : Evan Chiasson, Jacob Maltais, Mikaël Maltais, Dominik Levesque, Maxime Levesque, Samuel Bourque, Anabel Leblanc, Noemie Sivret, Jasmine Adams, Annaelle Fontaine, Emma Burns, Livia Pitre et France Savoie.

L'équipe AA, quant à elle, a remporté la médaille d'or dans sa catégorie lors du tournoi provincial, à Fredericton, et elle s'est qualifiée pour la finale des Jeux de l'Acadie. Elle jouera probablement contre celle de la Péninsule acadienne et elle remportera cette victoire.

Je félicite les athlètes Sarah Leblanc, Elissa Jules, Danie Line Charest, Jolina Gallant, Jade Mercier, Thalia Levesque, Nathan Vienneau, Zachary Levesque, Zakary Savoie, Jayden Bujold, Samuel

membre du conseil d'administration de Capacité NB, de président de l'Association des sports en fauteuil roulant du Nouveau-Brunswick et de président du Conseil canadien de la réadaptation et du travail.

Doug manquera profondément à sa tendre épouse et meilleure amie depuis 42 ans, Dagmar, à ses deux fils, Andrew et Shane, ainsi qu'à ses trois petits-enfants. On se souviendra de Doug pour son attitude positive et l'influence qu'il a eue sur la vie de tant de personnes. Merci, Monsieur le président.

Hon. Mr. Gauvin: Thank you, Mr. Speaker. I want to congratulate the Envolée I mini handball team from École L'Envolée in Shippagan, who will represent the Acadian Peninsula at the 40th Jeux de l'Acadie finals in Saint-André, Saint-Léonard, Drummond, and Grand Falls.

I also want to commend the volunteers and parents who make these events possible. As for all the teams... I hope this does not bother them, but Shippagan is going to win. I hope everyone has fun anyway. Thank you very much, Mr. Speaker.

Mr. LePage: Thank you, Mr. Speaker. The mixed mini handball teams for Le Galion des Appalaches school in Campbellton demonstrated excellence throughout the year, up to the provincial level.

In fact, the A team, under the direction of Alan McNeil, won the silver medal at the provincial championship. Congratulations to the following athletes: Evan Chiasson, Jacob Maltais, Mikaël Maltais, Dominik Levesque, Maxime Levesque, Samuel Bourque, Anabel Leblanc, Noemie Sivret, Jasmine Adams, Annaelle Fontaine, Emma Burns, Livia Pitre, and France Savoie.

The AA team won the gold medal in its category during the provincial tournament in Fredericton and qualified for the Jeux de l'Acadie finals. They will probably play against the Acadian Peninsula team and win.

I congratulate athletes Sarah Leblanc, Elissa Jules, Danie Line Charest, Jolina Gallant, Jade Mercier, Thalia Levesque, Nathan Vienneau, Zachary Levesque, Zakary Savoie, Jayden Bujold, Samuel

Lejeune et Jaden Ndopedro, ainsi que les entraîneurs Nadia Audet et Joé Thibeault.

Merci beaucoup aux parents.

Mr. Coon: Mr. Speaker, I am pleased to stand today to recognize Harold Phalen. This past Friday at a wonderful ceremony at Bliss Carman Middle School, the school named the gymnasium after him as a credit to his 37-year tenure as a teacher, coach, and school administrator. Mr. Phalen has had a profound impact on thousands of students in the Fredericton area first at Albert Street Middle School and later at Bliss Carman Middle School. As a teacher, historian, administrator, athlete, and coach, he was a tremendous role model, Mr. Speaker. He coached cross-country, baseball, volleyball, and track and field for decades, and he is known as one of our most successful badminton coaches ever, garnering dozens of titles with his students at Albert Street and Bliss Carman.

I invite all members of this House to join me in congratulating a most remarkable teacher, educator, and coach, Harold Phalen, on being recognized at the gymnasium in Bliss Carman Middle School.

Mrs. Conroy: Mr. Speaker, it brings me great pleasure and excitement to stand in the House today to congratulate the leader of our party and his wife Amanda on the birth of their new baby girl born just this morning. Felicity Joy Austin was born at the Dr. Everett Chalmers Hospital this morning at 9:10 a.m., weighing 7 lb 10 oz. She is the little sister of Silas and Krisily Austin. I ask our colleagues in the House today to please join me in congratulating the family and in welcoming the new arrival of the baby girl. We wish you all the best joy for this happy and healthy little baby girl. Thank you.

Ms. Rogers: Mr. Speaker, I rise in the House today to celebrate the exceptional young leaders recently named to Greater Moncton's Top 20 Under 40. On May 22, an event organized by the Greater Moncton Chamber of Commerce and the Hub City Young Professionals Network recognized these 20 people making a positive mark in their various fields of business, politics, the arts, nonprofits, education, the environment, health care, or public service. The winners of Greater Moncton's Top 20 Under 40

Lejeune, and Jaden Ndopedro, as well as coaches Nadia Audet and Joé Thibeault.

Thank you very much to the parents.

M. Coon : Monsieur le président, j'ai le plaisir de prendre la parole aujourd'hui pour rendre hommage à Harold Phalen. Vendredi dernier, lors d'une magnifique cérémonie à la Bliss Carman Middle School, l'école a donné son nom au gymnase pour saluer ses 37 années de service en tant qu'enseignant, entraîneur et administrateur scolaire. M. Phalen a profondément marqué des milliers d'élèves de la région de Fredericton, d'abord à la Albert Street Middle School, puis à la Bliss Carman Middle School. En tant qu'enseignant, historien, administrateur, athlète et entraîneur, il a été un formidable modèle, Monsieur le président. Il a été entraîneur de cross-country, de baseball, de volley-ball et d'athlétisme pendant des décennies, et il est connu comme l'un de nos entraîneurs de badminton les plus réputés de tous les temps, ayant remporté des dizaines de titres avec ses élèves d'Albert Street et de Bliss Carman.

J'invite tous les parlementaires à se joindre à moi pour féliciter un enseignant, un éducateur et un entraîneur tout à fait remarquable, Harold Phalen, à l'occasion de la cérémonie qui lui est dédiée au gymnase de la Bliss Carman Middle School.

M^{me} Conroy : Monsieur le président, c'est avec grand plaisir et beaucoup d'émotion que je prends la parole aujourd'hui à la Chambre pour féliciter le chef de notre parti et son épouse Amanda pour la naissance de leur petite fille, venue au monde ce matin. Felicity Joy Austin est née à l'Hôpital Dr Everett Chalmers ce matin à 9 h 10, pesant 7 lb 10 oz. Elle est la petite soeur de Silas et Krisily Austin. Je demande à nos collègues présents aujourd'hui à la Chambre de se joindre à moi pour féliciter la famille et souhaiter la bienvenue à cette petite fille. Nous vous souhaitons tout le bonheur possible avec cette petite fille joyeuse et en bonne santé. Merci.

M^{me} Rogers : Monsieur le président, je prends la parole aujourd'hui à la Chambre pour rendre hommage aux jeunes leaders exceptionnels récemment nommés au Top 20 sous 40 du Grand Moncton. Le 22 mai, lors d'un événement organisé par la Chambre de commerce du Grand Moncton et le Hub City Young Professionals Network, ces 20 personnes ont été mises à l'honneur pour leur contribution positive dans leurs domaines respectifs, à savoir les affaires, la politique, les arts, les organisations à but

include: Alexis Keeling, Amanda Devison, Andrea Kalafut, Andrew LeBlanc, Angelique Reddy-Kalala, Brad LeBlanc, Candace Hayden, Crystal Richard, David Michaud, Derek Martin, Frances LeBlanc, Inda Intiar, Jane Harwood, Lisa Griffin, Mylène Lapierre, Ron Lord, Sean Fahey, Steve Lund, Thomas Raffy, and our House's very own member for Moncton Centre, Rob McKee. Would all members please join me in congratulating these young people on their commitment to making our province a better place to live. Thank you.

13:15

M. K. Arseneau : Le 25 mai, la commission de services régionaux de Kent, en partenariat avec le village de Saint-Louis de Kent et avec la brigade des pompiers du village, a présenté la première journée de la sécurité publique de 2019. Plus de 150 personnes se sont déplacées pour prendre part aux activités gratuites pour toute la famille.

Les journées de la sécurité publique ont pour but d'offrir de la formation visant à aider notre population à mieux se protéger et à se familiariser avec les différents intervenants responsables de sa sécurité. En plus de la brigade des pompiers de Saint-Louis de Kent, des représentants de la GRC, d'Ambulance Nouveau-Brunswick, de l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick, de la Croix-Rouge canadienne, du parc national Kouchibouguac du Canada et d'Échec au crime N.-B. étaient présents pour répondre aux questions de la population et pour l'aider à se préparer à toute éventualité.

J'invite mes collègues parlementaires à se joindre à moi pour féliciter la commission de services régionaux de Kent, le village de Saint-Louis de Kent, la brigade des pompiers du village, les nombreux partenaires présents, mais aussi, et surtout, la population qui était au rendez-vous, sans qui cette journée n'aurait pas été une réussite. Merci, Monsieur le président.

Mr. Harvey: Mr. Speaker, I want to congratulate the organizers of the 18th annual Gathering of the Scots festival this past weekend at Veteran's Field in Perth-Andover. This world-class event attracted over 3 500 people, including visitors from many provinces and states. The festivities included archery, rugby, scotch tasting, six pipe bands with 160 pipes and drums marching and performing at once, local musical talent, and various athletic competitions. The festivities also

non lucratif, l'éducation, l'environnement, les soins de santé et le service public. Les lauréats du Top 20 sous 40 du Grand Moncton sont : Alexis Keeling, Amanda Devison, Andrea Kalafut, Andrew LeBlanc, Angelique Reddy-Kalala, Brad LeBlanc, Candace Hayden, Crystal Richard, David Michaud, Derek Martin, Frances LeBlanc, Inda Intiar, Jane Harwood, Lisa Griffin, Mylène Lapierre, Ron Lord, Sean Fahey, Steve Lund, Thomas Raffy, ainsi que Rob McKee, notre député de Moncton-Centre. Je demande à tous les parlementaires de se joindre à moi pour féliciter ces jeunes pour leur engagement à faire de notre province un meilleur endroit où vivre. Merci.

Mr. K. Arseneau: On May 25, the Kent Regional Service Commission, in partnership with the village of Saint-Louis de Kent and the village fire department, hosted the first Public Safety Day of 2019. Over 150 people showed up to take part in free activities for the entire family.

The goal of Public Safety Days is to train people to better protect themselves and help them get to know the various responders responsible for their safety. In addition to the Saint-Louis de Kent fire department, representatives of the RCMP, Ambulance New Brunswick, the New Brunswick Emergency Measures Organization, the Canadian Red Cross, Kouchibouguac National Park, and N.B. Crime Stoppers were there to answer questions and help people prepare for any eventuality.

I invite my fellow members to join me in congratulating the Kent Regional Service Commission, the village of Saint-Louis de Kent, the village fire department, the many partners present, and, especially, the people who attended the event, without whom the day would not have been a success. Thank you, Mr. Speaker.

M. Harvey : Monsieur le président, je tiens à féliciter les organisateurs de la 18^e édition annuelle du festival Gathering of the Scots, qui s'est tenue en fin de semaine dernière au Veteran's Field, à Perth-Andover. Cet événement de classe mondiale a attiré plus de 3 500 personnes, dont des visiteurs venus de plusieurs provinces et États. Au programme figuraient du tir à l'arc, du rugby, des dégustations de scotch, six fanfares de cornemuses comptant 160 cornemuses et

included hosting the Canadian Women's Scottish Athletic Championships, consisting of seven traditional events with seven provinces represented—a first for Atlantic Canada.

Mr. Speaker, we are very proud of Dirk Bishop and Danny Frame. They tossed 16 cabers in three minutes to set a new Guinness World Record for a team of two. It was very exciting to witness this accomplishment. Thank you to Rod MacIntosh, event chairman, and his group of volunteers who organized this world-class event in small-town New Brunswick. Our communities are grateful to all the volunteers and sponsors, and we look forward to the 19th annual event in 2020. Thank you.

Ms. Mitton: Mr. Speaker, I invite members of the Legislative Assembly to join me in congratulating the Tantramar Regional High School dragon boat team and all participants who competed in the Greater Moncton Dragon Boat Festival this past weekend. Participants raised money for charitable organizations and raised a total of \$156 000. I am proud to share that TRHS raised more than \$33 000. This year, students from TRHS chose to support the Sackville Memorial Hospital and the Canadian Association for Williams Syndrome. One of the TRHS boats, the Crows, fundraised for Mothers Against Drunk Driving in honour of their friend, Logan Crossman, who died in a car accident near Sackville six years ago. TRHS has entered 34 boats in the races between 2006 and 2018. Once again, TRHS was well represented, with 180 students competing this year.

I invite all members of the House to join me in congratulating the students of TRHS and all participants for their spirit, their fundraising, and their contributions to our community.

Statements by Members

Mrs. F. Landry: Mr. Speaker, budget to budget, there actually were no cuts.

D'un budget à l'autre, il n'y a eu aucune réduction. Ces mots, prononcés à la Chambre par le premier ministre, portent à confusion. Depuis le dépôt du budget, nous

tambours défilant et jouant simultanément, des talents musicaux locaux et diverses compétitions sportives. Les festivités comprenaient également les Canadian Women's Scottish Athletic Championships, composés de sept épreuves traditionnelles et réunissant sept provinces représentées, une première pour le Canada atlantique.

Monsieur le président, nous sommes très fiers de Dirk Bishop et Danny Frame. Ils ont lancé 16 troncs en trois minutes, établissant ainsi un nouveau record du monde Guinness pour une équipe de deux personnes. Ce fut très excitant d'assister à un tel exploit. Merci à Rod MacIntosh, président de l'événement, et à son groupe de bénévoles qui ont organisé un tel événement de classe mondiale dans une petite ville du Nouveau-Brunswick. Nos collectivités sont reconnaissantes envers tous les bénévoles et les commanditaires, et nous attendons avec impatience la 19^e édition de cet événement en 2020. Merci.

M^{me} Mitton : Monsieur le président, j'invite les parlementaires à se joindre à moi pour féliciter l'équipe de bateau-dragon de la Tantramar Regional High School et tous les participants qui ont pris part au Festival des bateaux-dragons du Grand Moncton en fin de semaine dernière. Les participants ont recueilli des fonds pour des organismes de bienfaisance et ont amassé un total de 156 000 \$. Je suis fière d'annoncer que TRHS a récolté plus de 33 000 \$. Cette année, les élèves de TRHS ont choisi de soutenir l'Hôpital mémorial de Sackville et la Canadian Association for Williams Syndrome. L'un des bateaux de TRHS, les Crows, a collecté des fonds pour Les mères contre l'alcool au volant en l'honneur de leur ami, Logan Crossman, décédé dans un accident de voiture près de Sackville il y a six ans. TRHS a inscrit 34 bateaux aux courses entre 2006 et 2018. Une fois de plus, TRHS était bien représentée, avec 180 élèves en compétition cette année.

J'invite tous les parlementaires à se joindre à moi pour féliciter les élèves de TRHS et tous les participants pour leur esprit d'équipe, leurs collectes de fonds et leurs contributions à notre collectivité.

Déclarations de députés

M^{me} F. Landry : Monsieur le président, d'un budget à l'autre, il n'y a eu aucune réduction.

Budget to budget, there were no cuts. These words the Premier said in the House are causing confusion. Since

avons appris au compte-gouttes que la réalité est bien loin des paroles dites par ce premier ministre.

Le budget des routes provinciales désignées dans les municipalités a été réduit de plus de 65 %. De nombreux grands projets d'infrastructures ont été annulés, même si, compte tenu des travaux en cours, il y aura des pénalités de plusieurs millions. Des travaux nécessaires de rénovation dans nos écoles et dans nos hôpitaux et de réhabilitation de nos routes ont été annulés. Et, contrairement aux recommandations de la vérificatrice générale, le budget de nos ponts a été réduit de plus de 18 millions, soit près de 30 %.

13:20

Monsieur le président, si le premier ministre n'appelle pas cela des réductions, nous avons clairement une différente façon d'appeler un chat un chat. Pour ces raisons, je voterai contre le budget.

Mr. Coon: Thank you, Mr. Speaker. Once again, the Premier has been in the media, and he has been suggesting that union reps are not democratic representatives of their members who work in our nursing homes around the province. He has been in the media suggesting and accusing nursing home workers of abusing their sick time. It is totally inappropriate for the Premier of this province to be engaging in this kind of public discourse. This Premier, who does not seem to believe in meaningful negotiations, confuses negotiations with ultimatums, which means laying down a piece of paper and, rather than having the give and take and back and forth of negotiations, saying "This is what you have to sign, and that is it". So, Mr. Speaker, the only option is for this dispute to go to binding arbitration and go there now.

Mr. Austin: Mr. Speaker, our health care system is facing incredible challenges that directly impact patient care and the delivery of services. Just look at our emergency services and the low morale among our paramedics. With many of them feeling the strain of an overburdened system, their already difficult job becomes even tougher. I was pleased to be part of changes that are producing more paramedics who receive permanent, full-time work. However, there is still much more to do. Reclassification would allow these paramedics the ability to negotiate on a more reasonable level and would show the respect needed for their line of work. It is equally important that our

the budget was tabled, we have found out bit by bit that the reality is very far from what this Premier says.

The budget for municipal designated highways was cut by over 65%. Many large infrastructure projects have been cancelled, even though, considering the work in progress, there will be penalties in the millions. Necessary renovation projects in our schools and hospitals and road repairs have been cancelled. Contrary to the Auditor General's recommendations, the budget for our bridges was cut by over \$18 million, or nearly 30%.

Mr. Speaker, if the Premier does not call those cuts, we clearly have a different way of calling a spade a spade. For these reasons, I will vote against the budget.

M. Coon : Merci, Monsieur le président. Une fois de plus, le premier ministre s'est exprimé dans les médias, laissant entendre que les représentants syndicaux ne sont pas les représentants démocratiques de leurs membres qui travaillent dans nos foyers de soins à travers la province. Il a insinué et porté l'accusation dans les médias que les travailleurs des foyers de soins abusaient de leurs congés de maladie. Il est tout à fait inapproprié que le premier ministre de la province se livre à ce genre de discours public. Le premier ministre, qui ne semble pas croire aux négociations constructives, confond les négociations avec des ultimatums, ce qui revient à poser un bout de papier sur la table et, au lieu d'avoir les concessions mutuelles et les échanges propres aux négociations, à dire : Voilà ce que vous devez signer, un point c'est tout. Donc, Monsieur le président, la seule option est que le conflit soit soumis à un arbitrage exécutoire, et ce dès maintenant.

M. Austin : Monsieur le président, notre système de soins de santé est confronté à des défis considérables qui ont un impact direct sur les soins aux patients et la prestation des services. Il suffit de regarder nos services d'urgence et le moral en berne de nos travailleurs paramédicaux. Beaucoup d'entre eux ressentant la pression d'un système surchargé, leur travail, déjà difficile, devient encore plus pénible. Il m'a fait plaisir de participer aux changements qui permettent à davantage de travailleurs paramédicaux d'obtenir un emploi permanent à temps plein. Cependant, il reste encore beaucoup à faire. Une reclassification permettrait à ces travailleurs

provincial laws and policies reflect the realities on the ground and that they allow our people in frontline service and those who manage them to be effective and efficient.

Mr. Savoie: Thank you, Mr. Speaker. Children generally take their first step by the time they are 15 months old. Sometimes it is a little sooner and sometimes a little later. It often takes governments far longer to take first steps—sometimes years. Last Friday, our government took an important first step after a wait of several years. Bill 28, *An Act to Amend the Family Services Act*, introduced kinship care, which was promised over three years ago by the previous Liberal government to protect vulnerable, at-risk children. This legislation provides family members with the opportunity to help children when there is a critical need. Mr. Speaker, bringing forward kinship legislation as soon as possible was the right decision made for the right reasons, and it was made by a government that is gaining the reputation of making the right decisions for the right reasons again and again. Thank you, Mr. Speaker.

M. J. LeBlanc : Merci, Monsieur le président. Malgré le fait que ce gouvernement allianciste-conservateur soit confronté à la première législature minoritaire en un siècle au Nouveau-Brunswick, il reste secret et tourne le dos à tous les appels à la transparence.

Depuis le dépôt du budget, le 19 mars dernier, le ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture fait affront à notre démocratie en faisant des réductions à gauche et à droite, parfois pour son image personnelle et parfois pour plaire à la nouvelle spécialiste en matière de tourisme, Yennah Hurley. Cependant, il y a un dénominateur commun, soit un manque de transparence et de vision.

Monsieur le président, le ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture ne semble pas comprendre à quel point son manque de vision et de jugement aura une incidence sur notre province. Pendant qu'il nous répète qu'il n'y a pas de réduction, les exploitants touristiques ont peur, avec raison, des répercussions négatives de ce budget. C'est pour cette raison que je voterai contre ce budget.

paramédicaux de négocier à un niveau plus raisonnable et témoignerait du respect nécessaire à leur métier. Il est tout aussi important que nos lois et politiques provinciales reflètent les réalités du terrain et qu'elles permettent à nos travailleurs de première ligne et à ceux qui les encadrent d'être efficaces et performants.

M. Savoie : Merci, Monsieur le président. En général, les enfants font leurs premiers pas vers l'âge de 15 mois. Parfois un peu plus tôt, parfois un peu plus tard. Il faut souvent beaucoup plus de temps aux gouvernements pour faire leurs premiers pas, parfois des années. Vendredi dernier, notre gouvernement a fait un premier pas important après plusieurs années d'attente. Le projet de loi 28, *Loi modifiant la Loi sur les services à la famille*, a instauré la prise en charge par la parenté, une mesure promise il y a plus de trois ans par le gouvernement libéral précédent pour protéger les enfants vulnérables et à risque. Cette loi offre aux membres de la famille la possibilité d'aider les enfants en cas de besoin critique. Monsieur le président, présenter dès que possible une loi sur la prise en charge par la parenté était la bonne décision, prise pour les bonnes raisons, et elle a été prise par un gouvernement qui se forge la réputation de prendre sans cesse les bonnes décisions pour les bonnes raisons. Merci, Monsieur le président.

Mr. J. LeBlanc: Thank you, Mr. Speaker. Even though this Alliance-Conservative government is the first minority Legislature in a century in New Brunswick, it remains secretive and turns its back on all calls for transparency.

Since the budget was tabled on March 19, the Minister of Tourism, Heritage and Culture has been undermining our democracy by making cuts left and right, sometimes for his personal image and sometimes to please the new tourism specialist, Yennah Hurley. However, there is a common denominator, which is a lack of transparency and vision.

Mr. Speaker, the Minister of Tourism, Heritage and Culture does not seem to understand how much his lack of vision and judgment will affect our province. While he repeatedly tells us that there are no cuts, tourism operators fear the negative consequences of this budget, and rightly so. That is why I will vote against this budget.

Mr. K. Arseneau: Mr. Speaker, after three years, the inquiry into murdered and missing Indigenous women released its findings. The report is clear. First Nations people, especially Indigenous women, are victims of deliberate race-, identity-, and gender-based genocide that has been centuries in the making. I commend the full-time Minister of Aboriginal Affairs for being in Gatineau to accept the report on behalf of New Brunswick and for calling this what it is during an interview—a genocide.

13:25

Now, a promise is a cloud, and fulfillment is rain. In 2015, the Truth and Reconciliation Commission report came out, and since then, there have been no visible moves on the calls to action by the province of New Brunswick. I invite the full-time Minister of Aboriginal Affairs to create an all-party action group, working with grassroots First Nations groups, to advance and push through the calls to action of the TRC and the recommendations of the National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls. Thank you, Mr. Speaker.

Mrs. Conroy: Mr. Speaker, our health care system is crumbling around us, and if something drastic is not done immediately, it will crack. With our aging population and with so many younger New Brunswickers leaving the province to find work, we are seeing just the beginning of what is to come.

The chair of the Horizon board of governors, John McGarry, says that 320 nurses need to be hired every year for the next five years to meet the level of services currently offered in the province. We need to act now. A plan needs to be developed immediately because this situation is not going to solve itself and is not going to get any better anytime soon.

The government has cut \$9 million in funding for admission programs in universities because they were not producing enough nurses. We need a new plan put in place to fill the seats, to cut the wait time for potential nurses, and to fill the hundreds of positions available within the province. Thank you, Mr. Speaker.

M. K. Arseneau : Monsieur le président, après trois ans, l'enquête sur les femmes autochtones assassinées et disparues a rendu ses conclusions. Le rapport est clair. Les membres des Premières Nations, en particulier les femmes autochtones, sont victimes d'un génocide délibéré fondé sur la race, l'identité et le genre, qui se prépare depuis des siècles. Je félicite le ministre à temps plein des Affaires autochtones d'être allé à Gatineau pour accepter le rapport au nom du Nouveau-Brunswick et d'avoir appelé une telle réalité par son nom lors d'une entrevue : un génocide.

Or, une promesse est un nuage, et sa réalisation est la pluie. En 2015, le rapport de la Commission de vérité et réconciliation a été publié, et depuis lors, la province du Nouveau-Brunswick n'a pris aucune mesure visible pour donner suite aux appels à l'action. J'invite le ministre des Affaires autochtones à temps plein à créer un groupe d'action multipartite, en collaboration avec les groupes communautaires des Premières Nations, afin de faire progresser et de mettre en oeuvre les appels à l'action de la CVR ainsi que les recommandations de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Merci, Monsieur le président.

M^{me} Conroy : Monsieur le président, notre système de soins de santé s'effrite sous nos yeux, et si des mesures radicales ne sont pas prises immédiatement, il va s'effondrer. Avec le vieillissement de notre population et le départ de tant de jeunes gens du Nouveau-Brunswick de la province à la recherche d'un emploi, nous n'en sommes qu'au début de ce qui nous attend.

Le président du conseil d'administration d'Horizon, John McGarry, affirme qu'il faudra embaucher 320 infirmières et infirmiers chaque année au cours des cinq prochaines années pour maintenir le niveau de services actuellement offert dans la province. Nous devons agir maintenant. Un plan doit être élaboré immédiatement, car une telle situation ne va pas se résoudre d'elle-même et ne va pas s'améliorer de sitôt.

Le gouvernement a réduit de 9 millions le financement des programmes d'admission dans les universités, au motif qu'ils ne formaient pas suffisamment de personnel infirmier. Nous avons besoin d'un nouveau plan pour pourvoir les places disponibles, réduire le temps d'attente pour les futurs infirmiers et infirmières potentiels et pourvoir les centaines de postes vacants dans la province. Merci, Monsieur le président.

M. Fitch : Merci beaucoup, Monsieur le président.

I was there 25 years ago when the people of Riverview came together as a community to build the All World Super Play Park. Now, due to wear and tear, the structure needs to be rebuilt, and once again, it is being rebuilt by the community of Riverview and friends. The new park will reopen with a new name: the Rebecca Schofield All World Super Play Park. The park will serve as a reminder that our province is a better place thanks to the selfless courage and legacy of Becca Schofield.

Construction on the park started last week and is expected to ramp up from June 7 through June 10. People have donated money, and people still can generously donate money. People have donated their time, and people still can generously donate their time. Go to the Facebook page “Frank L Bowser Elementary Playground Project”, and send a message to commit a monetary donation or a donation of an hour, half a day, or a whole day of work. Why, Mr. Speaker? Because #BeccaToldMeTo. Thank you, Mr. Speaker.

Mr. G. Arseneault: “Budget to budget, there were actually no cuts.” Those were the words of the current Premier. Students and our youth would tend to disagree with those words. Day after day, they have seen the news of new hidden cuts that would affect their future here in our province.

Mr. Speaker, the SEED program was cut by half. The Free Tuition Program was canceled. The Timely Completion Benefit was canceled. Tuition Relief for the Middle Class—canceled. Interest forgiveness for students—canceled. The New Boots program—canceled.

On this side of the House, we certainly do not hold the same views on the definition of “cuts” as the Premier, who stated clearly in this House that this budget had no cuts. For the government’s lack of vision, lack of transparency, and attack on students, I will be voting against this budget that will clearly impact our future generations in a negative way.

Mr. Fitch: Thank you very much, Mr. Speaker.

J’étais là il y a 25 ans lorsque les gens de Riverview se sont mobilisés en tant que collectivité pour construire le All World Super Play Park. Aujourd’hui, en raison de l’usure, la structure doit être reconstruite, et une fois de plus, c’est la collectivité de Riverview et ses amis qui s’en chargent. Le nouveau parc rouvrira sous un nouveau nom : le Rebecca Schofield All World Super Play Park. Ce parc servira à rappeler que notre province est un endroit meilleur grâce au courage désintéressé et à l’héritage de Becca Schofield.

La construction du parc a commencé la semaine dernière et devrait s’intensifier du 7 au 10 juin. Des gens ont fait des dons d’argent, et d’autres peuvent encore généreusement en faire. Des gens ont donné de leur temps, et d’autres peuvent encore généreusement le faire. Rendez-vous sur la page Facebook « Frank L Bowser Elementary Playground Project » et envoyez un message pour vous engager à faire un don financier ou à donner une heure, une demi-journée ou une journée entière de travail. Pourquoi, Monsieur le président? Parce que #BeccaToldMeTo, parce que Becca m’a dit de le faire. Merci, Monsieur le président.

M. G. Arseneault : « D’un budget à l’autre, il n’y a eu aucune réduction. » Tels sont les paroles de l’actuel premier ministre. Les étudiants et nos jeunes auraient tendance à ne pas être d’accord avec de tels propos. Jour après jour, ils ont vu dans les actualités de nouvelles coupes cachées qui affecteraient leur avenir ici, dans notre province.

Monsieur le président, le programme SEED a été réduit de moitié. Le Programme des droits de scolarité gratuits a été supprimé. La Prestation pour l’achèvement des études dans le délai prévu a été supprimée. L’allègement des droits de scolarité pour la classe moyenne, supprimée. L’exonération du remboursement des prêts étudiants, supprimée. Le programme Nouvelles Bottes, supprimé.

De ce côté-ci de la Chambre, nous n’avons certainement pas la même définition de « coupes » que le premier ministre, qui a clairement déclaré à la Chambre que le présent budget ne comportait aucune coupe. En raison du manque de vision du gouvernement, de son manque de transparence et de ses attaques contre les étudiants, je voterai contre ce budget qui aura clairement un impact négatif sur nos générations futures.

Ms. Mitton: Yesterday, the final report of the National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls was delivered. It includes 231 calls for justice that need to be implemented to end the genocide against Indigenous women and girls.

In the report, scholar Sarah Hunt explained the role of colonialism:

Colonialism relies on the widespread dehumanization of all Indigenous people . . . Yet this dehumanization is felt most acutely in the bodies of Indigenous girls, women, two-spirit and transgender people, as physical and sexual violence against us continues to be accepted as normal.

In Canada, Indigenous women and girls are 12 times more likely to be murdered or to go missing than members of any other demographic group, and 16 times more likely than white women. We must not look away. We must not become defensive or engage in victim blaming. Now is the time to listen. Now is the time to implement all of the calls for justice.

Mr. DeSaulniers: Mr. Speaker, when is the government going to get serious about fixing the crisis which exists within Ambulance New Brunswick? Paramedics say they are demoralized, overworked, and frustrated over the state of their profession in this province.

We have spoken with many New Brunswick paramedics who have expressed their fear for patient safety due to the current crisis that they say exists within the profession because of how it is being managed. Many paramedics are off the job due to physical injuries or stress. Many are leaving the profession for other, higher-paying professions. It seems as though the government wants to tinker with this problem. The system and paramedics who work in it are at a breaking point. We are told that ambulances are out of service because there are not enough bilingual paramedics available to staff them.

M^{me} Mitton : Hier, le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées a été rendu public. Il comprend 231 appels à la justice qui doivent être mis en oeuvre pour mettre fin au génocide contre les femmes et les filles autochtones.

Dans le rapport en question, la chercheuse Sarah Hunt explique le rôle du colonialisme :

Le colonialisme repose sur la déshumanisation de l'ensemble des Autochtones [...] Pourtant, cette déshumanisation est plus cruellement ressentie chez les filles, les femmes, les personnes bispirituelles et les personnes transgenres puisque la violence physique et sexuelle perpétrée contre nous est toujours considérée comme normale.

Au Canada, les femmes et les filles autochtones sont 12 fois plus susceptibles d'être assassinées ou de disparaître que les membres de tout autre groupe démographique et 16 fois plus susceptibles que les femmes blanches. Nous ne devons pas détourner le regard. Nous ne devons pas adopter une attitude défensive ni rejeter la faute sur les victimes. L'heure est venue d'écouter. L'heure est venue de mettre en oeuvre tous les appels à la justice.

M. DeSaulniers : Monsieur le président, quand le gouvernement va-t-il enfin s'attaquer sérieusement à la crise qui sévit au sein d'Ambulance Nouveau-Brunswick? Les travailleurs paramédicaux se disent démoralisés, surchargés de travail et frustrés par la situation de leur profession dans la province.

Nous avons discuté avec de nombreux travailleurs paramédicaux du Nouveau-Brunswick qui ont exprimé leurs craintes pour la sécurité des patients en raison de la crise actuelle qui, selon eux, sévit au sein de la profession en raison de la façon dont elle est gérée. De nombreux travailleurs paramédicaux sont en arrêt de travail pour cause de blessures physiques ou de stress. Beaucoup quittent la profession pour d'autres métiers mieux rémunérés. Il semble que le gouvernement veuille simplement s'attaquer au problème qu'en surface. Le système et les travailleurs paramédicaux qui y oeuvrent sont au bord de la rupture. On nous dit que des ambulances sont hors service parce qu'il n'y a pas assez de travailleurs paramédicaux bilingues pour les occuper.

Mr. Speaker, what is it going to take before this government acts to resolve this crisis? Thank you.

13:30

Mr. Northrup: Mr. Speaker, last Wednesday, our government brought forward Bill 27, which would bring into law recommendations made by the Auditor General in relation to WorkSafeNB. The Green Party member for Kent North made an amendment to the bill, removing some of the Auditor General's recommendations. For their part, the Liberals did not even speak in favour of the amendment but they took part in a standing vote to support it.

On Friday, just two days later, it seemed that neither party could remember having done that. It is on video, and we can watch again and again the reruns of the red-greens as they stand to vote for the removal of recommendations of the Auditor General. Mr. Speaker, respectfully, to the red-green party: If the people cannot find you handy, then they should at least find you able to remember what was voted on two days ago. Thank you, Mr. Speaker.

Questions orales

Budget

M. D. Landry : Monsieur le président, lorsque le budget a été déposé, c'était comme de la musique à nos oreilles. Le ministre des Finances et plusieurs autres ministres se sont levés à la Chambre pour affirmer qu'il n'y avait pas de réductions et que les services seraient maintenus dans toute la province.

Les faits racontent une différente histoire. Chaque jour, nous entendons parler de nouvelles réductions, et la plupart d'entre elles touchent les gens qui ont le plus besoin d'aide. Il y a les droits de scolarité gratuits pour les étudiants qui n'ont pas les moyens de fréquenter nos collèges et nos universités ; un programme d'aide aux aidants naturels, qui aide notamment les familles ayant des enfants handicapés ; le programme SEED pour aider les étudiants à trouver un emploi d'été, et le Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick. La liste est encore longue.

Monsieur le président, que faudra-t-il pour que le gouvernement actuel agisse afin de résoudre une telle crise? Merci.

M. Northrup : Monsieur le président, mercredi dernier, notre gouvernement a présenté le projet de loi 27, qui vise à transposer en loi les recommandations formulées par la vérificatrice générale concernant Travail sécuritaire NB. Le député du Parti vert de Kent-Nord a proposé un amendement au projet de loi, supprimant certaines des recommandations de la vérificatrice générale. De leur côté, les Libéraux ne se sont même pas exprimés en faveur de l'amendement, mais ils ont pris part à un vote par appel nominal pour le soutenir.

Vendredi, à peine deux jours plus tard, il semblait qu'aucun des deux partis ne se souvenait avoir agi ainsi. C'est filmé, et nous pouvons revoir encore et encore les rediffusions des rouges-verts se levant pour voter en faveur de la suppression des recommandations de la vérificatrice générale. Monsieur le président, je dirai en tout respect au parti rouge-vert : Si les gens ne peuvent pas vous trouver utiles, ils devraient au moins pouvoir compter sur vous pour vous souvenir de ce qui a été voté il y a deux jours. Merci, Monsieur le président.

Oral Questions

Budget

Mr. D. Landry: Mr. Speaker, when the budget was tabled, it was like music to our ears. The Minister of Finance and several other ministers rose in the House to say that there would be no cuts and that services would be maintained throughout the province.

The facts tell a different story. Every day, we hear about new cuts, and most of them affect people who need help the most. There were cuts to the Free Tuition Program for students who cannot afford to go to college or university, to a program to assist informal caregivers, which helps families of children with disabilities, among others, to the SEED program that helps students find summer jobs, and to the New Brunswick Women's Council. The list is still longer.

Les amis proches du premier ministre sont très bien payés, mais tous les autres en paient le prix. Le premier ministre va-t-il maintenant admettre que son budget sans-cœur offre moins et non plus aux gens qui ont vraiment besoin de l'aide de son gouvernement?

Hon. Mr. Higgs: Mr. Speaker, it is interesting that paying for results is a foreign concept to the opposition. The members opposite believe that just throwing money out there, no matter what the results are, is all good enough. Well, Mr. Speaker, they also must believe that putting more money into banks and credit rating agencies in order to make interest payments and have them increase is a good thing as well, Mr. Speaker.

Getting our budget in order was more than just a bottom-line issue. It was avoiding paying more interest for nothing, Mr. Speaker. It was avoiding our paying more and more each year and taxing more and more each year.

Regarding the issues that the Leader of the Opposition talks about, Mr. Speaker, let's look at the results. We have a motto on this side of the House, and our motto is this: We want taxpayers' money to get results. If it does not get results . . . I was questioned on that very early on. What will you do if it does not get results? I will stop spending money on it. So, Mr. Speaker, my question to the opposition will always be this: You name the results that were not happening, and you continue to expect us to pay for it? That is not going to happen, Mr. Speaker.

Frais de scolarité

M. D. Landry : Monsieur le président, je ne sais pas pourquoi le premier ministre crie ; il y a quand même des enfants dans la tribune.

Nous parlons de Standard & Poor's et de toutes ces agences internationales qui prêtent de l'argent à la province. Cela ne suscite pas de la pitié chez moi même si nous devons payer des intérêts.

Cependant, je peux vous dire ceci : Lorsque nous faisons des réductions dans les services aux étudiants, comme en ce qui concerne la gratuité des droits de scolarité, c'est notre avenir. Toutes ces réductions que fait le premier ministre aujourd'hui dans les routes et les infrastructures peuvent peut-être bien paraître dans l'immédiat, mais je peux vous garantir que les travaux

The Premier's close friends are very well paid, but everyone else is paying the price. Will the Premier admit now that his heartless budget provides less and not more to the people who really need help from his government?

L'hon. M. Higgs : Monsieur le président, il est intéressant que la notion de payer pour obtenir des résultats soit étrangère à l'opposition. Les gens d'en face croient qu'il suffit simplement de dépenser l'argent, quels qu'en soient les résultats. Eh bien, Monsieur le président, ils doivent en outre croire qu'il est tout aussi bien de verser plus d'argent aux banques afin de payer les intérêts et d'améliorer la cote de crédit, Monsieur le président.

Équilibrer notre budget, c'était plus qu'une simple question de rentabilité. Il s'agissait d'éviter de payer plus d'intérêts pour rien, Monsieur le président. C'était pour nous éviter d'en payer davantage et d'imposer la population toujours plus chaque année.

En ce qui concerne les questions dont parle le chef de l'opposition, Monsieur le président, examinons les résultats. Nous avons une devise de ce côté-ci de la Chambre, qui est la suivante : Nous voulons que l'argent des contribuables permette d'obtenir des résultats. En l'absence de résultats... J'ai été interrogé très tôt à cet égard. Que ferez-vous en l'absence de résultats? J'arrêterai d'y consacrer de l'argent. Monsieur le président, ma question pour l'opposition sera donc toujours la suivante : Vous mentionnez des résultats qui ne sont pas réels, et vous vous attendez à ce que nous continuions à payer? Cela n'arrivera pas, Monsieur le président.

Tuition

Mr. D. Landry: Mr. Speaker, I do not know why the Premier is yelling; after all, there are children in the gallery.

We are talking about Standard & Poor's and all these international agencies that lend money to the province. I have no pity because of this, even if we must pay interest.

However, I can tell you this: When we make cuts to services for students, like free tuition, our future is at stake. All these cuts the Premier is making today in roads and infrastructure may look good right now, but I can guarantee to you that the work will be done some day. If we do it in 10 years, it will cost twice as much.

seront faits un jour. Si nous le faisons dans 10 ans, cela coûtera deux fois plus cher. Le premier ministre peut-il me dire où il pense faire des économies avec cette manière de penser?

Hon. Mr. Higgs: You know, it is interesting that the Leader of the Opposition brings up the free tuition issue. We do not believe that picking winners and losers is the opportunity that government should take advantage of. We believe that all students should have the opportunity to succeed in education. That is why the free tuition program applies to all students. It follows the student, Mr. Speaker. It follows the student to go to the university or the college of their choice, not the one of the government's choice, Mr. Speaker, because we believe that people have the inherent right to have a choice to make decisions. With our free tuition program, the money stayed the same, Mr. Speaker, but guess what? It reaches more students—more students, more colleges, more people—to choose freely, to make this province as good as it can be, because they are part of the solution, Mr. Speaker.

M. D. Landry : Avec cette manière de penser... Nous n'avons pas la même philosophie à cet égard. Si le programme ne fonctionnait pas comme le voulait le premier ministre, le gouvernement aurait dû l'améliorer au lieu de l'éliminer. En ce qui a trait à la gratuité des droits de scolarité, c'est un investissement dans notre avenir. Nous savons tous que les régions du nord de la province seront plus touchées que les autres. Alors, Monsieur le président, pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas tout simplement décidé d'améliorer le programme au lieu de l'éliminer?

13:35

Hon. Mr. Higgs: Read the fine print, Mr. Speaker, because that is exactly what we did. We improved the program. We made it accessible for all students to choose. The money follows the student, Mr. Speaker, and that is the role of government, to help all students to have choice.

And do you know what we added to the program, to talk about improvement, Mr. Speaker? We added a tax credit for those who are helping to fund universities. We want them to have a tax credit to do that and

Can the Premier tell me where he thinks he will save money with this kind of thinking?

L'hon. M. Higgs : Vous savez, il est intéressant que le chef de l'opposition soulève la question des droits de scolarité gratuits. Nous ne croyons pas que choisir des gagnants et des perdants est une occasion que le gouvernement devrait saisir. Nous croyons que tous les étudiants devraient avoir la possibilité de réussir leurs études. Voilà pourquoi le programme des droits de scolarité gratuits s'applique à tous les étudiants. Les étudiants ont accès aux fonds, Monsieur le président. Les étudiants ont accès aux fonds pour aller à l'université ou au collège de leur choix, et non à l'établissement que le gouvernement choisit, Monsieur le président, parce que nous croyons que les gens ont le droit inhérent de choisir de prendre des décisions. Dans le cas de notre programme des droits de scolarité gratuits, les fonds sont restés les mêmes, Monsieur le président, mais vous savez quoi? Plus d'étudiants — plus d'étudiants, plus de collèges, plus de gens — profitent du programme qui leur permet de choisir librement, afin de faire de la province la meilleure province possible, car les étudiants font partie de la solution, Monsieur le président.

Mr. D. Landry: With this way of thinking... We do not have the same philosophy in this regard. If the program was not working as well as the Premier wanted it to, the government should have improved it instead of eliminating it. Free tuition is an investment in our future. We all know that the northern parts of the province will be more affected than other areas. So, Mr. Speaker, why did the Premier not simply decide to improve the program instead of eliminating it?

L'hon. M. Higgs : Lisez les petits caractères, Monsieur le président, car c'est exactement ce que nous avons fait. Nous avons amélioré le programme. Nous avons donné à tous les étudiants la possibilité de choisir. Les fonds sont versés aux étudiants, Monsieur le président, et le rôle du gouvernement, c'est de donner le choix à tous les étudiants.

En parlant d'améliorations, savez-vous ce que nous avons ajouté au programme, Monsieur le président? Nous avons ajouté un crédit d'impôt pour ceux qui aident à financer les universités. Nous voulons leur

continue to do that. So it is not all taxpayer money coming out of everybody. It is people who want to help pay. They can pay, and they will see a tax credit. There is nothing wrong with that, Mr. Speaker.

One day, we hope that we will be able to bring back the tuition tax credit, Mr. Speaker, or the rebate program to allow kids to stay in New Brunswick and to be here longer, because we want our kids to have roots right here in the province, to live and work here, and to raise their families here. Unlike that of the previous government, it is a long-term strategy to build a province and build it with lots of people engaged. I am proud of what decisions have been made so far, and I am proud of my colleagues for helping us to make them because what we are going to have is a stronger New Brunswick. Thank you.

Economic Development

Mr. Melanson: Thank you. Mr. Speaker, the latest report of the Atlantic Provinces Economic Council projected that New Brunswick would be in last place in terms of major investment projects. The Premier has been promoting and actually traveling to Saskatchewan, trying to convince people who are already convinced that the pipeline is going to happen. Mr. Speaker, the business case does not support the pipeline. Can the Premier tell us here today which specific other projects will become major investment projects that will create jobs in our province from the private sector?

Hon. Mr. Higgs: Absolutely, Mr. Speaker—shale gas development. You know, if we do that specifically in an area, what we could have is just like what British Columbia has. British Columbia has a \$42-billion investment going on, and guess what it is? It is an LNG export facility based on British Columbia's own natural gas supplies, and it has a coalition government with the Green Party, Mr. Speaker. I have said it before. We need a different shade of green here in New Brunswick. We need a shade of green that is going to help develop our province.

offrir un crédit d'impôt pour qu'ils puissent le faire et continuer de le faire. Le financement ne provient donc pas entièrement de l'argent prélevé chez l'ensemble des contribuables. Il s'agit de gens qui veulent aider à payer. Ils peuvent payer et ils obtiendront ainsi un crédit d'impôt. Il n'y a rien de mal à cela, Monsieur le président.

Monsieur le président, nous espérons un jour pouvoir rétablir le crédit d'impôt pour frais de scolarité ou le programme de rabais pour permettre aux jeunes de rester au Nouveau-Brunswick et d'être ici plus longtemps, parce que nous voulons que nos jeunes aient des racines ici même dans la province, qu'ils vivent et travaillent dans la province et qu'ils élèvent leur famille ici. Contrairement à la stratégie du gouvernement précédent, bâtir une province grâce à la participation de beaucoup de gens constitue une stratégie à long terme. Je suis fier des décisions qui ont été prises jusqu'à maintenant et je suis fier de mes collègues qui nous ont aidés à les prendre, car nous aurons ainsi un Nouveau-Brunswick plus fort. Merci.

Développement économique

M. Melanson : Merci. Monsieur le président, dans son dernier rapport, le Conseil économique des provinces de l'Atlantique prévoyait que le Nouveau-Brunswick se classerait au dernier rang pour ce qui est des grands projets d'investissement. Le premier ministre fait campagne en faveur de l'oléoduc et s'est même rendu en Saskatchewan pour tenter de convaincre des gens qui sont déjà convaincus que l'oléoduc verra le jour. Monsieur le président, l'analyse de rentabilisation n'est pas favorable au projet d'oléoduc. Le premier ministre peut-il nous dire aujourd'hui quels autres projets précis proposés par le secteur privé seront appelés à devenir de grands projets d'investissement qui créeront des emplois dans la province?

L'hon. M. Higgs : Absolument, Monsieur le président, il est question de la mise en valeur du gaz de schiste. Vous savez, si nous procédons ainsi dans une région en particulier, nous pourrions bénéficier des mêmes avantages que la Colombie-Britannique. Un investissement de 42 milliards de dollars y est prévu ; savez-vous de quoi il s'agit? Il s'agit d'une installation d'exportation de GNL établie en fonction des réserves de gaz naturel de la Colombie-Britannique, où un gouvernement de coalition a été formé avec le Parti vert, Monsieur le président. Je l'ai déjà dit. Nous avons besoin d'un plan vert différent au

You know, I was looking at Norway and the information about how Norway is leading the world in electric cars. I think, in Norway, something like 50% of new car purchases are electric, such as Teslas. Do you know what? Norway is subsidizing that by 25%. Do you know where Norway has gotten its money? It is through natural gas and through oil development. Its oil reserves are depleting, and natural gas has taken over. Norway has taken that money and invested it in such an innovation as electric cars. We want to do that too, Mr. Speaker. We want to have industry pay for the next generation.

Mr. Melanson: Mr. Speaker, I do not know why the Premier is screaming this afternoon. If he is trying to convince himself of these projects, well, so be it.

That being said, New Brunswickers are concerned. New Brunswickers do not want to relive the economic downturn that happened between 2010 and 2015 under his watch, when he was the Finance Minister. The Premier needs to explain to New Brunswickers that his economic policies, which he is bringing forward today, are of concern. There is no private sector investment in major projects, which we need to see. There are no publicly funded major projects because he has cut them—and they were leveraged by the federal government. Can you explain to us when we will see concrete results from your economic policies that you are bringing forward for this province?

Hon. Mr. Higgs: It is interesting, Mr. Speaker. I think that the member opposite should look at the news flash about the 2015 numbers that were corrected by StatsCan. They went from a fictitious 2.5% to 0.6% or something like that. There was an artificial economy to begin with and then erroneous numbers to end with, Mr. Speaker—an artificial economy based on taxpayer-funded dollars.

What have we seen over the past several months? We have seen renewed interest in New Brunswick,

Nouveau-Brunswick. Nous avons besoin d'un plan vert qui permettra de mettre en valeur notre province.

Vous savez, j'ai examiné la situation en Norvège et les données concernant le fait que le pays est le chef de file mondial en matière de voitures électriques. Je crois que près de 50 % des voitures neuves achetées en Norvège sont électriques, comme les voitures Tesla. Savez-vous quoi? La Norvège subventionne l'achat de véhicules électriques à hauteur de 25 %. Savez-vous où la Norvège a trouvé l'argent pour procéder de la sorte? Elle l'a trouvé grâce à la mise en valeur du gaz naturel et du pétrole. Les réserves pétrolières du pays s'épuisent, et le gaz naturel l'a détrôné. La Norvège s'est servie de l'argent en question pour investir dans une innovation telle que la voiture électrique. Nous voulons obtenir les mêmes résultats, Monsieur le président. Nous voulons que l'industrie paie la facture pour la prochaine génération.

M. Melanson : Monsieur le président, je ne sais pas pourquoi le premier ministre crie cet après-midi. S'il tente de se convaincre du bien-fondé des projets mentionnés, eh bien, qu'il en soit ainsi.

Cela dit, les gens du Nouveau-Brunswick sont préoccupés. Ils ne veulent pas revivre le ralentissement économique qu'ils ont connu sous sa direction, entre 2010 et 2015, quand il était ministre des Finances. Le premier ministre doit expliquer aux gens du Nouveau-Brunswick que les politiques économiques qu'il propose aujourd'hui sont une source de préoccupation. Le secteur privé ne finance aucun grand projet d'investissement, dont nous avons tellement besoin. Aucun grand projet financé à partir des fonds publics n'est prévu puisque le premier ministre a annulé les projets, même si ceux-ci recevaient l'appui du gouvernement fédéral. Pouvez-vous nous indiquer quand nous verrons les résultats concrets des politiques économiques que vous proposez pour la province?

L'hon. M. Higgs : C'est intéressant, Monsieur le président. Je pense que le député d'en face devrait consulter la nouvelle éclair concernant les révisions que Statistique Canada a apportées aux chiffres de 2015. Le chiffre fantaisiste de 2,5 % est passé à 0,6 %, quelque chose du genre. Il y avait d'abord une économie artificielle puis des chiffres erronés en fin de compte, Monsieur le président, soit une économie artificielle fondée sur l'argent des contribuables.

Qu'avons-nous observé au cours des derniers mois? Nous avons observé un regain d'intérêt pour le

whether it be in terms of investments in the northern area, pellet plant investments, cybersecurity, or our cannabis operation here and the interest in developing that, which the opposition would well know of. But, Mr. Speaker, we cannot keep losing \$12 million per year or \$12 million in six months. We cannot keep doing that, so we are building, and not on taxpayer money. We are building a foundation on knowledge. We are building an organization to develop an economy here. Whether it be in rural areas or whether it be in a blue economy with aquaculture, it is going to be an economy based on private sector investment, not just on throwing government money to the wind.

13:40

M. Melanson : Les projets ou les initiatives qu'énumère le premier ministre ont tous été commencés lorsque nous formions le gouvernement. Il s'agit de projets et d'investissements réels. Le premier ministre actuel peut les mentionner et en prendre le mérite, c'est correct, car, au bout du compte, ce sont les gens du Nouveau-Brunswick qui vont en bénéficier.

Monsieur le président, le premier ministre n'a toujours pas répondu à ma question. Quels sont les projets spécifiques d'investissements de la part du secteur privé — à l'exception de l'Oléoduc Énergie Est, dont le plan de développement ne soutient même pas ce genre d'investissement — que le premier ministre envisage de voir au Nouveau-Brunswick pour que des emplois soient créés chez nous, pour que les travailleurs demeurent chez nous et pour que ceux qui sont partis reviennent travailler chez nous, ici, au Nouveau-Brunswick? Sa politique économique ne fonctionne pas, et il n'a pas d'exemples concrets pour nous démontrer qu'elle fonctionne.

Hon. Mr. Higgs : Mr. Speaker, it is interesting how you create hope in our province. You create hope by, first, getting your own act together. You create hope by saying: I do not need to tax people more to get there. You create hope by asking people to do a little bit more, not pay a little bit more. That goes for the discussions we are having with the nursing home workers, with other workers in the civil service, and with other workers anywhere in the province. It is about doing a little bit more.

Nouveau-Brunswick, notamment sur le plan des investissements dans le Nord ou à l'égard des usines de fabrication de granulés, de la cybersécurité ou de nos activités liées au cannabis et de l'intérêt à les valoriser, dont l'opposition serait au courant. D'ailleurs, Monsieur le président, nous ne pouvons pas continuer à perdre 12 millions de dollars par année ou 12 millions de dollars en six mois. Nous ne pouvons pas continuer ainsi; nous procédons donc sans recourir à l'argent des contribuables. Nous établissons des assises fondées sur les connaissances. Nous mettons en place une organisation afin de développer une économie. Que ce soit dans les régions rurales ou au sein d'une économie bleue axée sur l'aquaculture, l'économie reposera sur l'investissement du secteur privé, et non pas simplement sur le fait de jeter au vent les fonds publics.

Mr. Melanson : The projects or initiatives the Premier listed were all started when we were in government. They are real projects and investments. The Premier can mention them and take credit for them; that is fine, since, in the end, it is New Brunswickers who will benefit from them.

Mr. Speaker, the Premier still has not answered my question. What are the specific investment projects from the private sector—other than the Energy East Pipeline, a type of investment which the development plan does not even support—that the Premier is planning to see in New Brunswick to create employment in our province, get workers to stay here, and enable those who have moved away to come back to work here, at home in New Brunswick? His economic policy is not working, and he does not have any concrete examples to show that it is.

L'hon. M. Higgs : Monsieur le président, les façons de susciter l'espoir dans notre province sont intéressantes. Créer l'espoir, c'est d'abord prendre sa propre situation en main. Créer l'espoir, c'est dire ceci : Je n'ai pas besoin d'alourdir la charge fiscale des gens pour y arriver. Créer l'espoir, c'est demander aux gens d'augmenter légèrement l'effort et non de hausser légèrement leurs dépenses. Cela vaut pour les discussions que nous avons avec le personnel des foyers de soins, avec d'autres membres du personnel

We talked about the sick time in my discussions yesterday and the day before. The facts are real. For whatever reason, people are not able to come to work regularly. In relation to the need for sick time or the absenteeism, it is across the whole system. We can argue it and pretend it does not exist, or, Mr. Speaker, we can deal with things head-on.

I prefer to work with the facts. In here, facts seem to be something that are not really relevant, but for me, they are very relevant. Understanding the issue, then understanding the root cause, and then building a team to save New Brunswick—that is a goal. We will not find them all right in here, Mr. Speaker.

Nurses

Mr. G. Arseneault: Another hidden cut that was not mentioned on budget day was the cut to the nursing programs at UNB and the Université de Moncton. The chair of the Horizon Health Network board has now weighed in on this move, calling it “simply bad policy”. He added that he finds the decision “troubling”. My question for the Minister of Post-Secondary Education, Training and Labour is this: In the face of our critical nursing shortage, would the minister agree with the experts that this decision is just bad policy?

Hon. Mr. Holder: I think the member opposite needs to read the whole article. I saw the video yesterday from Mr. McGarry, and he clearly stated the very same thing that both the Minister of Health and I have said repeatedly in public and on the floor of this Legislature—that we all need to come together to build a strategy that actually gets results. He said that we need to bring the health authorities, the Department of Health, my department, the universities, the Nurses Association of New Brunswick, and the New Brunswick Nurses’ Union all together to build a strategy. But we cannot keep shoveling money out the door and getting absolutely no results, Mr. Speaker.

de la fonction publique et avec d’autres travailleurs dans la province. Il s’agit d’en faire un petit peu plus.

Hier et avant-hier, nous avons parlé des congés de maladie pendant mes discussions. Les faits sont réels. Pour une raison ou pour une autre, les gens sont incapables de se rendre régulièrement au travail. En ce qui a trait à la nécessité de prendre des congés de maladie et à l’absentéisme, cela touche l’ensemble du système. Nous pouvons faire semblant que cela n’existe pas ou, Monsieur le président, nous pouvons nous attaquer de front à la situation.

Je préfère m’appuyer sur les faits. Ici, les faits ne semblent pas revêtir beaucoup d’importance, mais, selon moi, ils ont beaucoup d’importance. Comprendre la question, comprendre ensuite la cause première, puis créer une équipe pour sauver le Nouveau-Brunswick — voilà ce qui s’appelle avoir un objectif. Nous ne trouverons pas tous les faits ici, Monsieur le président.

Personnel infirmier

M. G. Arseneault : Une autre compression cachée qui n’a pas été mentionnée le jour de la présentation du budget, c’est la compression réalisée dans les programmes de sciences infirmières à UNB et à l’Université de Moncton. Le président du Réseau de santé Horizon s’est maintenant prononcé sur la mesure, qu’il a simplement qualifiée de mauvaise politique. Il a ajouté qu’il trouvait la décision préoccupante. Ma question pour le ministre de l’Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail est la suivante : Compte tenu de la pénurie de personnel infirmier avec laquelle nous sommes aux prises, le ministre est-il d’accord avec les experts pour dire que la décision en question est tout simplement le reflet d’une mauvaise politique?

L’hon. M. Holder : Je pense que le député d’en face devrait lire l’article en entier. Hier, j’ai vu la vidéo de M. McGarry, et il a clairement déclaré la même chose que ce que le ministre de la Santé et moi avons dit à maintes reprises en public et à l’Assemblée législative, soit que nous devons tous nous unir pour mettre au point une stratégie qui donne vraiment des résultats. Il a dit qu’il nous faut, pour mettre au point une stratégie, réunir les régies de la santé, le ministère de la Santé, mon ministère, les universités, l’Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick et le Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick. Toutefois, Monsieur le président, nous ne pouvons pas continuer à jeter l’argent par les fenêtres

That will not work. We are going to get a program in this province that actually delivers nurses.

Mr. G. Arseneault: The minister fails to mention that some of this money was being used for critical training—the high standards of critical training in the province. It was the Bernard Lord government that brought it in. The member seems to blame us for that issue, but we continued it in the hope that someday this minister and this government would bring in a proper recruitment program. When it does, the cuts that are being contemplated here . . . The \$9 million that is being cut from this program will not be available for that recruitment program. I ask the minister this: Will the minister consult with the groups involved here, the stakeholders? Get them together once and for all, if that is what he believes in, and let's get a recruitment program. We are at a critical stage here with our nursing shortage. What is the minister doing?

McGarry also says, "We need to get our heads out of the sand". Well, let's do that, and let's do it now.

13:45

Hon. Mr. Holder: Mr. Speaker, I think what he was saying is that we all collectively have to get our heads out of the sand. That means everybody. It has to be all hands on deck. That is exactly what we on this side of the House have been saying all along.

I find it pretty rich. I heard one member over there yapping and saying "When?" This is coming from the guys that shoveled \$8.7 million out the door every year and never asked for any results, Mr. Speaker. Maybe that is okay to them, but it is not okay. We cannot and this government will not continue to shovel money out the door and get absolutely no results, Mr. Speaker.

et à n'obtenir absolument aucun résultat. Cela ne fonctionnera pas. Nous mettrons en place un programme dans la province qui permettra bel et bien de former du personnel infirmier.

M. G. Arseneault : Le ministre omet de mentionner qu'une partie des fonds était affectée à la formation en soins infirmiers critiques — une formation de haut niveau en matière de soins critiques dans la province. C'est le gouvernement de Bernard Lord qui a instauré le programme. Le député semble nous attribuer la responsabilité à cet égard, mais nous avons maintenu le programme dans l'espoir qu'un jour le ministre et le gouvernement actuels mettraient sur pied un programme de recrutement approprié. Quand le gouvernement actuel le fera, les compressions qui sont envisagées ici... La somme de 9 millions de dollars qui est retranchée du programme en question ne sera pas disponible pour le programme de recrutement. Voici ce que je demande au ministre : Le ministre consultera-t-il les groupes concernés, c'est-à-dire les parties prenantes? Rassemblez-les une fois pour toutes, si c'est ce qu'il croit bon de faire, et mettons sur pied un programme de recrutement. Notre pénurie de personnel infirmier a atteint un seuil critique. Que fait le ministre?

M. McGarry a aussi dit qu'il fallait cesser de faire l'autruche. Eh bien, cessons d'agir ainsi, et commençons les démarches maintenant.

L'hon. M. Holder : Monsieur le président, je pense que ce que M. McGarry disait, c'est que nous devons tous cesser, collectivement, de faire l'autruche. Cela signifie tout le monde. Tout le monde doit mettre la main à la pâte. C'est exactement ce que nous, de ce côté-ci de la Chambre, disons depuis le début.

Je trouve le tout un peu exagéré. J'ai entendu un député de l'autre côté jacasser et demander « quand? » Tout cela de la part des gens qui ont jeté par la fenêtre chaque année 8,7 millions de dollars et n'ont jamais demandé de résultats, Monsieur le président. Cela leur paraît peut-être acceptable, mais ce ne l'est pas. Nous ne pouvons pas continuer à jeter de l'argent par les fenêtres sans obtenir de résultats, Monsieur le président, et le gouvernement actuel n'agira pas de la sorte.

First Nations

Mrs. Harris: Thank you very much, Mr. Speaker. The final report of the National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls was released yesterday. The National Inquiry was launched in 2016 to recommend concrete actions to address the systemic causes of violence against Indigenous women, girls, LGBTQ, and two-spirit people and to end this national tragedy. I would like to thank the minister for personally attending the closing ceremony.

In December 2017, *New Brunswick's Plan to Prevent and Respond to Violence Against Aboriginal Women and Girls* was released. Can the minister kindly update the House on the implementation of this plan?

Hon. Mr. Stewart: Thank you, Mr. Speaker, and thank you to the member opposite. After the events in Gatineau this week, essentially, they handed me the report and I am going to be reading it. Once I finish it, I am going to be reaching out with my staff, who are going to be working with the Women's Equality Branch.

One of the important things about our own plan is that we have to engage First Nations. We cannot just tell First Nations people in New Brunswick that this is going to be the plan because the Liberal Party wants it or the Green Party wants it. We have to engage with the First Nations people so that they can determine the process and we can support the victims better and support our own people better. Thank you.

Mrs. Harris: Thank you very much, Mr. Speaker. I thank the minister for his words, but what I am wondering about is this. In 2017, there was a plan. It was a New Brunswick plan entitled *New Brunswick's Plan to Prevent and Respond to Violence Against Aboriginal Women and Girls*. I am wondering if you can update the House on what has been happening with that particular plan.

Hon. Mr. Stewart: Thank you, Mr. Speaker, and I thank the member opposite for the question. That plan is ongoing, and now that the report is finalized, there is going to be more engagement with that plan. We are going to be reaching out to the First Nations.

Premières nations

M^{me} Harris : Merci beaucoup, Monsieur le président. Le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées a été publié hier. L'enquête nationale a été lancée en 2016 pour recommander des mesures concrètes visant à mettre fin à la tragédie nationale à cet égard et à s'attaquer aux causes systémiques de la violence envers les femmes, les filles, les personnes de la communauté LGBTQ et les personnes bispirituelles autochtones. J'aimerais remercier le ministre d'avoir assisté à la cérémonie de clôture.

En décembre 2017, le *Plan du Nouveau-Brunswick pour prévenir et contrer la violence faite aux femmes et aux filles autochtones* a été publié. Le ministre aurait-il l'obligeance de faire rapport à la Chambre sur l'état de la mise en oeuvre de ce plan?

L'hon. M. Stewart : Merci, Monsieur le président, et je remercie la députée d'en face. Après les activités qui se sont déroulées à Gatineau cette semaine, les responsables m'ont donné le rapport, et je vais le lire. Une fois que j'en aurai fini la lecture, je tendrai la main, avec l'aide de mon personnel, lequel travaillera avec la Direction de l'égalité des femmes.

Un des aspects importants de notre plan est le fait que nous devons nouer le dialogue avec les Premières nations. Nous ne pouvons pas simplement dire aux membres des Premières nations du Nouveau-Brunswick que tel sera le plan parce que le Parti libéral ou le Parti vert le veut. Nous devons nouer le dialogue avec les membres des Premières nations afin qu'ils puissent déterminer le processus à suivre et que nous puissions mieux soutenir les victimes et notre propre population. Merci.

M^{me} Harris : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je remercie le ministre de ses propos, mais voici ce que je me demande. En 2017, un plan a été établi. Il s'agissait d'un plan néo-brunswickois intitulé le *Plan du Nouveau-Brunswick pour prévenir et contrer la violence faite aux femmes et aux filles autochtones*. Je me demande si vous pouvez mettre la Chambre au courant de l'évolution des choses concernant ce plan.

L'hon. M. Stewart : Merci, Monsieur le président, et je remercie la députée d'en face de la question. La mise en oeuvre du plan est en cours, et, maintenant que le rapport est achevé, il y aura plus de participation à

As I said, Mr. Speaker, there were over 2 300 testimonials. This is a Canadian national effort, the first of its kind. We are seriously indebted, and we want to value the testimonies of so many First Nations people in our country. We are going to take the New Brunswick plan that you are talking about, which we are working on, and now we are going to engage with the First Nations on the next steps. We know that there needs to be action in New Brunswick, and I am committed to that too. Thank you.

Fundy Trail

Mr. J. LeBlanc: Mr. Speaker, every day, we hear about more hidden cuts by this government that are going to have a devastating impact on tourism in the province. We believe that there is a real opportunity for growth in this sector. This government obviously disagrees with that. My question for the minister is this. Why have you decided to delay the completion of the Fundy Trail Parkway? Is there not enough evidence that this will boost tourism and help the economy and the province's bottom line?

Hon. Mr. Higgs: Thank you for the question. Mr. Speaker, it is an interesting question because of what has happened in the last four years. We went in every direction but that of getting something done. We spent lots of money, Mr. Speaker. The previous government threw money at everything, but you cannot figure out what actually got done. That is the \$1-billion hole that you find that is being spent today and that was not being spent a year ago—or let's say four years ago. It is now spent every year—\$1 billion more per year.

Do you know what, Mr. Speaker? We are going to focus on key areas to finish and complete. Do you know what? The next thing they will be moaning about is: Why are you not doing something else? The process of complaining is rampant here. It always has been. But, Mr. Speaker, we are gearing up right now to figure out how we can finish at least a shortcut to get

l'égard du plan. Nous tendrons la main aux Premières nations.

Comme je l'ai dit, Monsieur le président, plus de 2 300 témoignages ont été recueillis. Il s'agit d'un effort national, le premier du genre, à l'échelle du Canada. Nous en sommes extrêmement reconnaissants et nous voulons accorder de l'importance aux témoignages de tant de membres des Premières nations de notre pays. Nous prendrons le plan néo-brunswickois dont vous parlez et auquel nous travaillons et nous consulterons les Premières nations au sujet des prochaines étapes. Nous savons qu'il faut prendre des mesures au Nouveau-Brunswick, et je suis aussi résolu à le faire. Merci.

Sentier Fundy

M. J. LeBlanc : Monsieur le président, chaque jour, nous entendons parler de nouvelles compressions cachées effectuées par le gouvernement actuel, lesquelles auront un effet dévastateur sur le tourisme dans la province. Nous croyons qu'il y a une réelle possibilité de croissance dans le secteur en question. Le gouvernement actuel n'est manifestement pas du même avis. Ma question pour le ministre est la suivante : Pourquoi avez-vous décidé de reporter l'achèvement de la Promenade du sentier Fundy? N'y a-t-il pas suffisamment d'indications que le projet favoriserait le tourisme, stimulerait l'économie et améliorerait les résultats financiers de la province?

L'hon. M. Higgs : Je vous remercie de la question. Monsieur le président, la question est intéressante compte tenu de ce qui s'est passé pendant les quatre dernières années. Toutes les avenues ont été explorées, sauf celles qui menaient à des résultats. Beaucoup d'argent a été dépensé, Monsieur le président. Le gouvernement précédent a dépensé à droite et à gauche, mais il est impossible de déterminer ce qui a vraiment été accompli. Voilà qui explique l'écart de 1 milliard de dollars lié à ce qui est dépensé aujourd'hui et qui ne l'était pas il y a un an ou, disons, il y a quatre ans. La somme est maintenant dépensée chaque année, c'est-à-dire 1 milliard de plus par année.

Savez-vous quoi, Monsieur le président? Nous mettrons l'accent sur les travaux à achever dans des secteurs clés. Savez-vous quoi? Les gens en question se plaindront ensuite en disant : Pourquoi ne faites-vous pas autre chose? Se plaindre est endémique ici. Cela l'a toujours été. Néanmoins, Monsieur le président, nous cherchons maintenant à trouver un

through so that we have a loop, because it is a key asset for our province. It is an area where things can actually get done. We have people stopping there, and then they move out throughout the rest of our province. It is a focus for us, and I am hopeful that we will be able to complete it, unlike the lack of progress that has happened in the last four years.

Mr. J. LeBlanc: Mr. Speaker, this is not about spending. It is about investing in the future. We have also been seeing reports that the main road for travelers to Fundy Park is so bad that tourists are worried about damaging their cars to get there. If you are not going to complete the Fundy Trail Parkway, should you not at least fix this road?

13:50

Hon. Mr. Higgs: Oh boy, it is rich, Mr. Speaker, is it not? We can build things all over the place. Do you know how much road that would have fixed, if you took some of the projects? You could look at a number of them, whether or not they were priorities. I could list a whole lot that were not priorities. Mr. Speaker, obviously the access to get to the Fundy Trail Parkway . . . It is finished, the Fundy Trail Parkway. We want to get the access outside the Fundy Trail Parkway off to, let's say, the Sussex region and ultimately the Alma region so that people have a route through there. That does include getting there on Route 114.

However, can you imagine how good it could be or how good it will be if we stop building these great big things that we do not need? Mr. Speaker, that is what we have done. We have stopped the huge expenses on things that we do not need, to focus on the things that are going to be game changers for this province. Whether it be in the north, the south, the east, or the west, we are going to focus on what we have to offer, because we believe there is a lot to offer. The days of bypassing New Brunswick are over, Mr. Speaker.

moyen de terminer au moins un raccourci pour pouvoir passer afin d'avoir une route en boucle, car il s'agit d'un atout majeur pour notre province. C'est une région où les choses bougent en fait. Des gens s'y arrêtent, puis se rendent dans le reste de notre province. Il s'agit d'une priorité pour nous, et j'espère que nous pourrions achever les travaux, ce qui sera différent de l'absence de progrès des quatre dernières années.

M. J. LeBlanc : Monsieur le président, il n'est pas question de dépenses. Il est question d'investir dans l'avenir. Les gens nous disent aussi que la route principale pour se rendre au parc Fundy est en si mauvais état que les touristes craignent d'abîmer leur voiture en chemin. Si vous n'achevez pas la Promenade du sentier Fundy, ne devriez-vous pas au moins réparer cette route?

L'hon. M. Higgs : Bon sang, c'est assez incroyable, Monsieur le président, non? Nous pouvons construire des infrastructures partout. Savez-vous combien de routes auraient été réparées si certains des projets avaient été entrepris? Un certain nombre de projets auraient pu être examinés pour déterminer s'il s'agissait ou non de priorités. Je pourrais en énumérer toute une liste qui n'étaient pas des priorités. Monsieur le président, manifestement, l'accès à la Promenade du sentier Fundy... La Promenade du sentier Fundy est terminée. Nous voulons permettre l'accès entre la Promenade du sentier Fundy et, disons, la région de Sussex et en fin de compte la région d'Alma afin que les gens puissent s'y rendre. Cela comprend la route 114.

Toutefois, pouvez-vous imaginer à quel point la situation serait avantageuse ou sera avantageuse si nous arrêtons de construire de grandes infrastructures dont nous n'avons pas besoin? Monsieur le président, c'est ce que nous avons fait. Nous avons mis fin aux énormes dépenses concernant les infrastructures dont nous n'avons pas besoin, afin de mettre l'accent sur celles qui vont changer la donne pour la province. Qu'il s'agisse du Nord, du Sud, de l'Est ou de l'Ouest, nous nous concentrerons sur ce que nous avons à offrir, car nous croyons avoir beaucoup à offrir. Le temps où l'on contournait le Nouveau-Brunswick est terminé, Monsieur le président.

Waste Management

Ms. Mitton: Mr. Speaker, last week, NB Liquor announced that it will phase out single-use plastic bags. Prince Edward Island will institute a ban beginning July 1. Last night, Moncton city council voted on first reading to ban them within its municipality by July 2020. Dieppe and Riverview plan to follow Moncton's lead, yet the provincial government is absent on this file. Dieppe's mayor, Yvon Lapierre, has said that he is not prepared to wait for the province.

Instead of a patchwork framework, the government needs to show leadership with a province-wide ban. A recent Corporate Research Associates poll found that three quarters of residents in Moncton, Fredericton, and Saint John would support a ban. The Retail Council of Canada has also called for a uniform ban across the province to make it easier for retailers to implement. Will the Minister of Environment and Local Government commit to taking the lead to work with municipalities to ban single-use plastic bags in New Brunswick?

Hon. Mr. Carr: I can actually send the member opposite the news media link where I have already committed to doing that, Mr. Speaker. We have openly committed to working with municipalities on that file, Mr. Speaker. It is a file where I have said that I would like to see how it turns out in those other jurisdictions.

There is no doubt that we have to reduce our use of plastic here in the province. There is no question about it. Bags are one of the low-hanging fruits, really, Mr. Speaker. We should go further, and I think the member opposite should be pushing us to go further with more of our single-use plastics. It is not just the plastic bags. There is so much more we can do. Mr. Speaker, right here in New Brunswick, we have a company that recycles those plastic bags. Nobody is talking about that or about why that company is doing such great things with those bags. However, we do need to go forward, and we do need to go further. I appreciate the question and the concern from the member opposite.

Gestion des déchets

M^{me} Mitton : Monsieur le président, Alcool NB a annoncé la semaine dernière qu'elle éliminerait graduellement les sacs en plastique à usage unique. L'Île-du-Prince-Édouard les interdira à compter du 1^{er} juillet. Hier soir, le conseil municipal de Moncton a voté en première lecture pour interdire leur utilisation dans la municipalité d'ici à juillet 2020. Dieppe et Riverview envisagent de suivre l'exemple de Moncton ; pourtant, le gouvernement provincial ne joue aucun rôle dans le dossier. Yvon Lapierre, le maire de Dieppe, a dit qu'il n'était pas disposé à attendre la province.

Au lieu d'avoir un ensemble de mesures disparates, le gouvernement doit faire preuve d'initiative en imposant une interdiction à l'échelle de la province. Selon un récent sondage réalisé par Corporate Research Associates, les trois quarts des personnes de Moncton, de Fredericton et de Saint John appuieraient une interdiction. Le Conseil canadien du commerce de détail a aussi demandé qu'une interdiction uniforme soit imposée dans toute la province pour qu'il soit plus facile pour les détaillants de la mettre en oeuvre. Le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux s'engagera-t-il à prendre les devants et à travailler avec les municipalités pour interdire les sacs en plastique à usage unique au Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Carr : En fait, je peux envoyer à la députée d'en face le lien vers l'information médiatique qui précise que je me suis déjà engagé à le faire, Monsieur le président. Nous nous sommes engagés ouvertement à travailler avec les municipalités sur le dossier, Monsieur le président. J'ai dit que j'aimerais voir comment les choses évolueront à ce sujet dans les autres endroits mentionnés.

Il ne fait aucun doute que nous devons réduire notre consommation de plastique dans la province. Cela ne fait aucun doute. Les sacs représentent réellement l'un des plastiques les plus faciles à réduire, Monsieur le président. Nous devrions aller plus loin, et je pense que la députée d'en face devrait nous pousser à en faire davantage en ce qui concerne les objets de plastique à usage unique. Les sacs en plastique ne sont pas le seul article visé. Nous pouvons en faire bien davantage. Monsieur le président, ici au Nouveau-Brunswick, nous avons une compagnie qui recycle les sacs en plastique. Personne ne parle de cela ni des raisons pour lesquelles cette compagnie accomplit de si grandes choses avec ces sacs. Toutefois, nous devons effectivement aller de l'avant, et nous devons aller

Ms. Mitton: Mr. Speaker, the time to act is now. We need a timeline on this, and municipalities are waiting to hear that timeline. In November, the Minister of Environment and his colleagues across the country agreed to cut Canada's waste by 30% by 2030 and 50% by 2040. New Brunswick has not even had a waste management strategy since 2001.

The minister and I have many things on which we agree here. The minister has said that he thinks one of the biggest targets to reduce our waste should be plastics. I agree. He said he does not want different regions of the province to have different regulations, and I agree. He said that we need to give retailers adequate time to prepare, and I agree.

However, I do not agree that we should delay any longer. We need to start now so that we can give retailers and consumers time to prepare for changes that could maybe come into effect next year. What is the Minister of Environment and Local Government committing to doing this year to make New Brunswick a leader in reducing our use of plastics?

Hon. Mr. Carr: I think we all have a role to play in reducing our plastics in our environment, Mr. Speaker. So far, from what I have seen around the province, there is a lot we can do—a lot that every one of us in this room can do and that every one of our constituents can do better. Mr. Speaker, when I traveled around the flooded areas this spring, all I saw in the ditches of New Brunswick was garbage and plastic. There is no need of it. We have to start behaving better as individuals to start with. Now, at some point—and the member opposite agrees with me—government has to come in and create the legislation because we cannot just do it on our own as citizens. We just cannot seem to get to that point.

plus loin. Je suis reconnaissant de la question de la députée d'en face et de la préoccupation qu'elle manifeste.

M^{me} Mitton : Monsieur le président, il faut agir dès maintenant. Nous avons besoin d'un échéancier à ce sujet, et il tarde aux municipalités de le connaître. En novembre, le ministre de l'Environnement et ses homologues du pays ont convenu de réduire les déchets au Canada de 30 % d'ici à 2030 et de 50 % d'ici à 2040. Le Nouveau-Brunswick n'a même pas de stratégie de gestion des déchets, et ce, depuis 2001.

Le ministre et moi nous entendons sur de nombreux points. Le ministre a dit que, selon lui, le plastique devrait être l'une des cibles les plus importantes pour réduire nos déchets. Je suis d'accord. Il a dit qu'il ne voulait pas que les différentes régions de la province aient différents règlements, et je suis d'accord. Il a dit que nous devions donner aux détaillants suffisamment de temps pour se préparer, et je suis d'accord.

Toutefois, j'estime que nous ne devrions pas attendre plus longtemps. Nous devons commencer les démarches maintenant afin de donner aux détaillants et aux consommateurs le temps de se préparer pour les changements qui pourraient entrer en vigueur l'année prochaine. Que le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux s'engage-t-il à faire cette année pour que le Nouveau-Brunswick devienne un chef de file au chapitre de la réduction de la consommation de plastique?

L'hon. M. Carr : Selon moi, nous avons tous un rôle à jouer pour réduire les déchets de plastique dans l'environnement, Monsieur le président. Jusqu'à présent, d'après ce que j'ai pu constater dans la province, nous pouvons prendre de nombreuses mesures, c'est-à-dire que chacun d'entre nous dans cette enceinte et chacun de nos électeurs et électrices peuvent mieux faire beaucoup de choses. Monsieur le président, lorsque j'ai visité les régions inondées au printemps, tout ce que j'ai vu dans les fossés du Nouveau-Brunswick, ce sont des déchets et du plastique. Cela n'est pas justifié. Nous devons d'abord commencer à nous comporter mieux individuellement. À un certain moment — et la députée d'en face en convient avec moi —, le gouvernement doit intervenir et adopter des lois, car nous ne pouvons pas simplement changer la situation par nous-mêmes en tant que résidents de la province. Nous avons l'impression que nous ne pourrions pas y arriver.

However, I will say that I have met with the municipal associations on several occasions, and in terms of their top six wish list items, reducing plastic bags or bringing in that legislation was not one of them. We cannot chase every topic that comes to our table, Mr. Speaker. We have to pick our priorities. That one, for me, is a big one, and we will get to it when we get the other items ticked off the list. Thank you, Mr. Speaker.

13:55

Official Languages Act

Mr. Austin: Mr. Speaker, we are all elected to this House to create laws and to change laws, to make policies and to amend policies, to launch new programs, and to eliminate inefficient and ineffective programs. I have just a general question for the Premier. Does the Premier agree that if laws and policies are unenforceable or impractical, our role as legislators should be to change those laws to better reflect the realities on the ground?

Hon. Mr. Higgs: Well, thank you for the question. Mr. Speaker, you know, in the context of it, one would say that it sounds as though that should be the case, but I think that you have to look at every law in its own right. You have to look at every case, and you have to understand the details of each one. In some ways, you kind of think that this is a loaded question and the next question is coming, so I will wait for the next question, Mr. Speaker. My view on answering any question is this: Let's hear the question first. Thank you.

Mr. Austin: That is why, Mr. Speaker, I do not give the Premier my questions beforehand.

Mr. Speaker, many sections of the *Official Languages Act* deny the human resource issues that this province faces and do not provide a practical approach as it relates to frontline service. In fact, the province itself violates this Act on a regular basis in its delivery of frontline service. So would the Premier agree that changes must be made to the wording of the Act to enable frontline service to adhere to the laws provided by the province?

Je vais toutefois dire que j'ai rencontré les associations municipales à plusieurs occasions, et, en ce qui concerne les six souhaits les plus importants sur leur liste, la réduction des sacs en plastique ou l'adoption de lois à cet égard n'y figurait pas. Nous ne pouvons pas nous attaquer à tous les sujets qui nous sont présentés, Monsieur le président. Nous devons choisir nos priorités. Selon moi, le sujet en question est très important, et nous nous en occuperons lorsque nous aurons réglé les autres problèmes de la liste. Merci, Monsieur le président.

Loi sur les langues officielles

M. Austin : Monsieur le président, nous sommes élus à la Chambre pour adopter et modifier des lois, élaborer et modifier des politiques, lancer de nouveaux programmes et éliminer les programmes infructueux et inefficaces. Je n'ai qu'une question d'ordre général pour le premier ministre. Le premier ministre convient-il que, si des lois et des politiques sont inapplicables ou inutiles, nous devrions en tant que législateurs modifier ces lois afin qu'elles reflètent mieux la situation sur le terrain?

L'hon. M. Higgs : Eh bien, je vous remercie de la question. Monsieur le président, vous savez, compte tenu du contexte, il semble que cela devrait être le cas, mais je pense qu'il faut examiner chaque loi individuellement. Il faut examiner chaque cas et il faut comprendre les détails de chacun. D'une certaine façon, la question pourrait sembler tendancieuse, et une autre question s'en vient ; je vais donc attendre la prochaine question, Monsieur le président. Selon moi, il faut d'abord entendre la question avant d'y répondre. Merci.

M. Austin : Monsieur le président, voilà pourquoi je ne présente pas mes questions au premier ministre à l'avance.

Monsieur le président, de nombreux articles de la *Loi sur les langues officielles* ne tiennent pas compte des problèmes de ressources humaines avec lesquels la province est aux prises et ne prévoient pas d'approche pratique en matière de services de première ligne. En fait, la province enfreint régulièrement la loi en ce qui concerne la prestation des services de première ligne. Le premier ministre ne conviendrait-il donc pas qu'il faut modifier le libellé de la loi pour que la prestation

Hon. Mr. Higgs: Thank you for the question. Mr. Speaker, I guess the point of looking at any laws that we have on the books and the point of this particular discussion, which seems to be about this particular ability to fulfill a language requirement and whether it is not practical in relation to our ability to actually do it . . . I think that we have an obligation in the province, which we have said. We are a bilingual province, and we do have obligations under the *Official Languages Act* to provide service in both languages. I do not think that we are debating that here in the House, Mr. Speaker.

I think that any time I have debated anything in that regard, it has been about the fairness of it all. It has been about the inability of our education system to keep up with what we want to be as a province, and I have challenged that. I have said many times that the French immersion program, after 50 years, is a failure. It is not delivering the result that was intended. Are we just going to pretend otherwise? I do not think so. I think that we have to understand what can really work that has worked for other provinces and other countries because I think that there is an opportunity. But in this case, we need to evaluate. Coming forward, we have a lot of challenges with people and with getting the services provided, so we have to look at everything head-on. For that, I understand what the . . .

Mr. Speaker: Time, Premier.

Tourisme

M. J. LeBlanc : Merci, Monsieur le président. Une autre réduction budgétaire cachée dans le secteur du tourisme, dont nous avons entendu parler à la fin de la semaine dernière, concerne le financement de Cape Jourimain Nature Centre. Comment le ministre peut-il justifier de n'avoir pas annoncé ces réductions aux responsables du centre avant le début de la saison touristique?

L'hon. M. Gauvin : Tout d'abord, merci beaucoup pour la question. Merci, Monsieur le président. Je répondrai au député de Shédiac—Beaubassin—Cap-

des services de première ligne soit conforme aux lois de la province?

L'hon. M. Higgs : Je vous remercie de la question. Monsieur le président, j'ai l'impression que le but d'examiner nos lois et le but de cette discussion, laquelle semble porter sur la capacité de satisfaire à une exigence linguistique et la question de savoir si cela n'est pas pratique relativement à notre capacité réelle de le faire... À mon avis, nous avons une obligation en tant que province, comme nous l'avons déjà mentionné. Nous sommes une province bilingue et, en vertu de la *Loi sur les langues officielles*, nous avons effectivement l'obligation de fournir des services dans les deux langues. Je ne pense pas que c'est ce dont nous discutons à la Chambre, Monsieur le président.

Chaque fois que j'ai débattu quoi que ce soit à cet égard, je pense qu'il était question de l'équité de la situation. Il a été question de l'incapacité de notre système d'éducation d'être à la hauteur de la province que nous voulons être, et j'ai dénoncé cela. J'ai dit à maintes reprises que le programme d'immersion en français, après 50 ans, était un échec. Il ne donne pas les résultats escomptés. Allons-nous simplement prétendre le contraire? Je ne le pense pas. Je pense que nous devons déterminer quelle approche peut réellement fonctionner et a fonctionné pour d'autres provinces et pays, car je pense qu'une occasion se présente à nous. Dans ce cas-ci, nous devons toutefois évaluer la situation. Dans l'avenir, nous devons relever bien des défis en ce qui concerne la population et la prestation de services ; nous devons donc tout examiner de front. Pour ce faire, je comprends ce que le...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

Tourism

Mr. J. LeBlanc: Thank you, Mr. Speaker. At the end of last week, we heard of another hidden budget cut in the tourism sector, which affects funding for the Cape Jourimain Nature Centre. How can the minister justify not telling the operators of the centre about these cuts before the beginning of the tourist season?

Hon. Mr. Gauvin: First of all, thank you very much for the question. Thank you, Mr. Speaker. I will answer the member for Shédiac—Beaubassin—Cap-

Pelé en lui demandant de se tourner dans son fauteuil vers la droite et de regarder le député assis à côté de lui. Ce dernier avait considéré Cape Jourimain, il y a quatre ans, aux fins d'une réduction budgétaire.

Maintenant, il faut que nous commençons à voir des résultats en tourisme aussi. L'année passée, en 2018, lors de l'ouverture de l'Aquarium et Centre marin du Nouveau-Brunswick, à Shippagan, il y avait eu 70 personnes. Cette année, avec les mêmes outils, il en est passé 1 000 à l'ouverture, ce dimanche. À quoi tient la différence? Nous avons retroussé nos manches pour avoir des résultats. Nous avons été actifs sur les médias sociaux et nous avons eu des résultats. Cape Jourimain est ouvert. Quant à la réduction budgétaire, elle avait déjà été cernée. Merci beaucoup.

Financement des soins de santé

M. D'Amours : La semaine dernière, nous avons débattu d'une motion demandant au gouvernement de maintenir les services existants dans les hôpitaux ruraux du Nouveau-Brunswick. Bien sûr, les parlementaires du côté du gouvernement ont modifié la motion pour la diluer. Avant qu'il ne réagisse avec arrogance et qu'il ne déprécie ma région, je tiens à rappeler au ministre que, dans notre province, il y a, ne lui en déplaise, des gens qui habitent à l'extérieur de Rothesay. Nous ne sommes pas tous riches comme lui ; et il s'en vante. Nous ne pouvons pas tous sauter dans une BMW, qui a fraîchement été lavée, pour ensuite faire un court trajet en voiture vers le plus grand hôpital de la province, soit l'Hôpital régional de Saint John.

Ma question au ministre de la Santé est celle-ci : Devons-nous vraiment nous attendre à voir des services réduits dans certains de nos hôpitaux ruraux du Nouveau-Brunswick?

14:00

Hon. Mr. Flemming: Mr. Speaker, I want to assure the member opposite that he is still the holder of the idiot question of the day award. I do not know what that preamble was about. I do not know what the shots about my riding were about. I do not really know what it was that he was trying to say.

We had a resolution that was amended and that was unanimously passed by the House. The last time I checked the vote, everybody voted in favour of it. Now, the member is up trying to make some kind of

Pelé by asking him to turn to his right and to look at the member sitting beside him. Four years ago, that member considered Cape Jourimain for a budget cut.

Now, we must start to see results in tourism, too. Last year, in 2018, 70 people attended the opening of the New Brunswick Aquarium and Marine Centre in Shippagan. This year, all things being equal, there were 1 000 people at the opening on Sunday. Why the difference? We rolled up our sleeves to get results. We were active on social media, and we got results. Cape Jourimain is open. As for the budget cut, it had already been identified. Thank you very much.

Health Care Funding

Mr. D'Amours: Last week, we debated a motion asking the government to maintain existing services in rural New Brunswick hospitals. Of course, government members amended the motion to water it down. Before he reacts with arrogance and demeans my region, I want to remind the minister that, in our province, there are people who live outside Rothesay, whether he likes it or not. We are not all rich like him, and he brags about it. We cannot all jump in a freshly cleaned BMW to drive the short distance to the biggest hospital in the province, Saint John Regional Hospital.

Here is my question for the Minister of Health: Can we really expect to see cuts in services in some of our hospitals in rural New Brunswick?

L'hon. M. Flemming : Monsieur le président, je veux assurer au député d'en face qu'il est toujours détenteur du trophée de la question idiote du jour. Je ne sais pas de quoi il était question dans le préambule. Je n'ai pas compris les attaques envers ma circonscription. Je n'ai pas vraiment compris où le député d'en face voulait en venir.

Nous avons fait amender une résolution, que la Chambre a adoptée à l'unanimité. La dernière fois que j'ai vérifié les résultats du vote, tout le monde avait voté en faveur de la résolution. Le député d'en face

political hay out of it, and I really do not even think it warrants much of an answer. Thank you.

Le président : La période de questions est terminée.

Mr. G. Arseneault : On a point of order, Mr. Speaker, I think everyone in the audience here heard the words of the Minister of Health, calling it an idiot question. That term is unparliamentary. It has been a recurring issue with this minister. That is why I raised the point of order last week in a special context. If we go back to the Hansard of last week, we do not know which words he withdrew. If we went through that word for word and identified it, we would find out that there are about 20 words there that he should not have used.

Mr. Savoie : Mr. Speaker, the Minister of Health referred his comments to the quality of the question, which does not impede or deal with the character or integrity of the person asking the question. In his opinion, it was not a question that was valid, and he simply expressed his opinion, which we are allowed to do in this House. Thank you, Mr. Speaker.

Mr. Speaker : I heard the question and the answer. It started in the question where the member talked about the minister being rich and driving a fancy car, I guess. The answer was . . . That was a heated question. If you start something, sometimes you are going to get an answer back. It started last week with the same two members. I would ask them to look at the questions and answers and to be careful of their choice of words on both sides. Thank you.

La période de questions est terminée.

Statements by Ministers

Hon. Mr. Steeves : Thank you, Mr. Speaker. I rise today to mark a sad anniversary. On June 4, 2014, five Mounties were shot in Moncton. These acts resulted in the tragic loss of life of three Mounties and the wounding of two others. RCMP Cst. Doug Larche, Cst. Dave Ross, and Cst. Fabrice Gevaudan will be remembered for their important roles in their community. They will also be remembered as husbands, fathers, colleagues, and friends. Those of us in the Moncton area and beyond have come to know their families. Events like this are painful for us to

cherche maintenant à faire de la résolution un enjeu politique, et je ne pense vraiment pas que cela mérite une réponse. Merci.

Mr. Speaker : Question period is over.

M. G. Arseneault : J'invoque le Règlement, Monsieur le président, et je pense que tout le monde ici présent a entendu le ministre de la Santé qualifier la question d'idiotie. Voilà des propos non parlementaires. Le ministre tient de tels propos de façon récurrente. Voilà pourquoi, la semaine dernière, j'ai invoqué le Règlement dans un contexte particulier. Si nous consultons le harsard de la semaine dernière, nous ne pourrions déterminer quels mots le ministre a retirés. Si nous examinons et relevons chaque mot, nous en trouverions environ 20 que le ministre n'aurait pas dû utiliser.

M. Savoie : Monsieur le président, les observations du ministre de la Santé portaient sur la qualité de la question, ce qui n'a rien à voir avec la réputation ni l'intégrité de la personne qui pose la question et ne leur nuit aucunement. Selon le ministre, la question n'était pas valable, et il a simplement exprimé son opinion, ce que nous sommes autorisés à faire à la Chambre. Merci, Monsieur le président.

Le président : J'ai entendu la question et la réponse. La situation a débuté, je suppose, lorsque le député a dit que le ministre était riche et qu'il conduisait une belle voiture. La réponse a été... La question était intense. Parfois, les provocations suscitent des réactions. La situation a débuté la semaine dernière entre les deux députés. Je leur demanderai d'examiner les questions et les réponses et de choisir, de part et d'autre, leurs mots avec soin. Merci.

Question period is over.

Déclarations de ministres

L'hon. M. Steeves : Merci, Monsieur le président. Je prends la parole aujourd'hui pour marquer un triste anniversaire. Le 4 juin 2014, cinq agents de la GRC ont été victimes d'une fusillade à Moncton. Cette fusillade a entraîné la mort tragique de trois agents et en a blessé deux autres. On se souviendra des gendarmes de la GRC Doug Larche, Dave Ross et Fabrice Gevaudan pour le rôle important qu'ils ont joué au sein de leur collectivité. On se souviendra également d'eux en tant que maris, pères, collègues et amis. Ceux d'entre nous qui vivent dans la région de Moncton, et au-delà, ont appris à connaître leurs

remember, but we will not forget the sacrifice these officers made.

I join all New Brunswickers from across the province in expressing gratitude for the dedication of the RCMP and other police forces and for the bravery of the officers who work each day to protect the safety and security of our families, neighbours, and communities. We continue to mourn with the families of these officers and the people of Moncton to remember this great loss. I hope everyone in this House will join me in remembering and honouring Cst. Larche, Cst. Ross, and Cst. Gevaudan. Thank you, Mr. Speaker.

Merci, Monsieur le président.

14:05

Mr. Horsman: Thank you, Mr. Speaker. I want to thank the minister for his statement. June 4, 2014, is a day that will last in eternity for the people of Moncton, New Brunswick, Canada, the RCMP, and the entire policing community. Like all first responders who go to work to serve and protect the people of their communities each day not thinking of what could happen, Constables Fabrice Gevaudan, David Ross, and Douglas Larche did the same. They answered the call. Unfortunately, tragedy struck, and these three fine officers never made it back home to their families. We all know the rest. Any chance while in Moncton, I visit the memorial depicting what can happen when you put on a uniform to serve. Thank you to all those who serve and protect us each and every day. This is why we need to give those individuals every tool at their disposal to also keep them safe. Thank you, Mr. Speaker.

Ms. Mitton: Thank you, Mr. Speaker. Looking at this anniversary every year, I am reminded of June 4 of that year. I was actually in Moncton writing an exam when the shooting began. A custodian ran in and warned us. It was so shocking, and I think that everyone in our province felt that shock that this could happen in Moncton, in New Brunswick. It was a terribly sad event. I think one thing that came out of it is the reflection on how we need to be prepared and make sure that the RCMP has the tools that it needs. Hopefully we can look at the systemic causes and how

familles. Il est douloureux pour nous de nous remémorer des événements comme celui-ci, mais nous n'oublierons pas le sacrifice consenti par ces agents.

Je me joins à tous les gens du Nouveau-Brunswick de la province pour exprimer ma gratitude envers la GRC et les autres forces de police pour leur dévouement, ainsi qu'envers les agents qui, chaque jour, font preuve de bravoure pour assurer la sécurité de nos familles, de nos voisins et de nos collectivités. Nous continuons de pleurer avec les familles des agents victimes et les gens de Moncton pour commémorer cette grande perte. J'espère que tous les parlementaires se joindront à moi pour rendre hommage aux agents Larche, Ross et Gevaudan. Merci, Monsieur le président.

Thank you, Mr. Speaker.

M. Horsman : Merci, Monsieur le président. Je tiens à remercier le ministre pour sa déclaration. Le 4 juin 2014 est une date qui restera à jamais gravée dans la mémoire des gens de Moncton, du Nouveau-Brunswick et du Canada, ainsi que de la GRC et de l'ensemble de la collectivité policière. Comme tous les premiers intervenants qui se rendent chaque jour au travail pour servir et protéger les gens de leur collectivité sans penser à ce qui pourrait arriver, les gendarmes Fabrice Gevaudan, David Ross et Douglas Larche ont fait de même. Ils ont répondu à l'appel. Malheureusement, la tragédie a frappé, et ces trois excellents agents ne sont jamais rentrés chez eux auprès de leurs familles. Nous connaissons tous la suite. Chaque fois que j'ai l'occasion de me rendre à Moncton, je visite le mémorial qui illustre ce qui peut arriver lorsqu'on revêt un uniforme pour servir. Merci à tous ceux qui nous servent et nous protègent jour après jour. C'est pourquoi nous devons veiller à ce que de telles personnes aient tous les outils à leur disposition pour assurer également leur sécurité. Merci, Monsieur le président.

M^{me} Mitton : Merci, Monsieur le président. Chaque année, au moment de la commémoration en question, je repense au 4 juin de cette année-là. J'étais en fait à Moncton, en train de passer un examen, lorsque la fusillade a éclaté. Un concierge est entré en courant pour nous avertir. C'était tellement choquant, et je pense que tout le monde dans notre province a ressenti ce choc à l'idée qu'une telle chose puisse se produire à Moncton, au Nouveau-Brunswick. Ce fut un événement terriblement triste. Je pense que l'une des leçons à en tirer est la nécessité de nous préparer et de

to prevent these things. It also showed how strong communities are when they come together to support the families and friends of Constables Larche, Ross, and Gevaudan. I hope all New Brunswickers will take a moment today to remember these fallen RCMP officers. Thank you.

Mr. Austin: Thank you, Mr. Speaker. I am sure that everybody in this House today and all of those watching TV or listening certainly remember that day. It is unforgettable to every New Brunswicker. It completely reverberated across the province, not only in Moncton. I think it is important, and I thank the minister for bringing this forward. It is important to remember those fine officers, to see that justice was served swiftly for the perpetrator, and that we continue to memorialize what they did on a daily basis.

I think about the officers who are out there every day and what they do. It is, at times, very dangerous. They put on the uniform. They never know what to expect when they respond to a call. Sometimes they are not even responding to a call. Sometimes a call just happens in front of them, yet they act with bravery and heroism, and I just cannot say how much respect we have for our officers, how much respect we should have, and how we should remember these ones who have given their lives for us and for the cause of safety. I just commend the minister and think about the families. Thank you, Mr. Speaker.

Hon. Mr. Stewart: Mr. Speaker, I had the privilege to attend the closing ceremony for the release of the final report of the National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls. I joined federal and provincial leaders in Gatineau, Quebec yesterday to accept this report on behalf of the provincial government and to hear from families affected by this deep and tragic loss.

The final report is comprised of the truths of more than 2 380 family members and experts that have been gathered over the past two years. The national inquiry commissioner released 231 calls to justice. The

veiller à ce que la GRC dispose des outils dont elle a besoin. Espérons que nous pourrions examiner les causes systémiques et les moyens de prévenir de tels événements. Nous avons également pu voir à quel point les collectivités sont fortes lorsqu'elles se sont mobilisées pour soutenir les familles et les amis des gendarmes Larche, Ross et Gevaudan. J'espère que tous les gens du Nouveau-Brunswick prendront un moment aujourd'hui pour se souvenir de ces gendarmes de la GRC tombés au combat. Merci.

M. Austin : Merci, Monsieur le président. Je suis sûr que tous ceux qui sont à la Chambre aujourd'hui ainsi que tous ceux qui regardent la télévision ou écoutent la radio se souviennent de la journée en question. Elle est inoubliable pour tous les gens du Nouveau-Brunswick. Elle a eu un retentissement dans toute la province, et pas seulement à Moncton. Je pense que c'est important et je remercie le ministre d'avoir soulevé le sujet. Il est important de se souvenir des excellents gendarmes abattus, de veiller à ce que justice soit rendue rapidement à l'encontre de l'auteur des faits, et de continuer à honorer la mémoire de ces gendarmes en rendant hommage à ce qu'ils accomplissaient au quotidien.

Je pense aux agents qui sont sur le terrain chaque jour et à ce qu'ils font. C'est parfois très dangereux. Ils enfilent leur uniforme. Ils ne savent jamais à quoi s'attendre lorsqu'ils répondent à un appel. Parfois, ils ne sont même pas en train de répondre à un appel. Parfois, un incident se produit juste devant eux, mais ils agissent avec courage et héroïsme, et je ne saurais dire à quel point nous respectons nos agents, à quel point nous devons les respecter et à quel point nous devons nous souvenir de ceux qui ont donné leur vie pour nous et pour la cause de la sécurité. Je félicite donc le ministre et je pense aux familles. Merci, Monsieur le président.

L'hon. M. Stewart : Monsieur le président, j'ai eu le privilège d'assister à la cérémonie de clôture marquant la publication du rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Je me suis joint hier aux dirigeants fédéraux et provinciaux à Gatineau, au Québec, pour accepter ce rapport au nom du gouvernement provincial et pour écouter les témoignages des familles touchées par une perte aussi profonde et tragique.

Le rapport final rassemble les témoignages de vérités de plus de 2 380 membres de familles et experts recueillis au cours des deux dernières années. La commissaire de l'enquête nationale a formulé

government of New Brunswick is committed to reviewing these calls to justice and to addressing the devastating impact violence plays in the lives of Indigenous women and girls.

This report will be instrumental in guiding the work to remove systemic causes of violence, increase the safety of Indigenous women and girls, and support the needs of family members and Indigenous peoples across New Brunswick. We will be working with First Nations communities, leaders, organizations, and the families of missing and murdered Indigenous women and girls in New Brunswick to build a safer future for all women and girls in our province and to advance truth and reconciliation. We are deeply indebted to all of those who shared their stories, and we honour and acknowledge the personal sorrow and anguish endured during the commission's important work. Thank you, Mr. Speaker.

14:10

Mrs. Harris: Thank you very much, Mr. Speaker. We certainly thank the chief commissioner, the commissioners, the grandmothers, the National Family Advisory Circle, and the commission's staff for their hard work and dedication. We acknowledge and thank First Nations, Inuit, and Métis families and survivors as well as knowledge keepers and experts who participated in the inquiry hearings, and we certainly encourage the provincial government to work with the First Nations, the federal government, and the municipalities to address this extremely serious issue.

It is great to hear the minister state that he will be working with Indigenous communities, leaders, organizations, and the families of the missing and murdered Indigenous women and girls in New Brunswick to build a safer future for all women and girls in our province as well as to advance truth and reconciliation. I certainly offer my hand across the aisle to take part in this with him and to ensure that we can work on this together from the Legislative Assembly. Thank you.

231 appels à la justice. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'engage à examiner ces appels à la justice et à s'attaquer aux conséquences dévastatrices de la violence sur la vie des femmes et des filles autochtones.

Le rapport en question jouera un rôle déterminant pour orienter les efforts visant à éliminer les causes systémiques de la violence, à renforcer la sécurité des femmes et des filles autochtones et à répondre aux besoins des familles et des peuples autochtones partout au Nouveau-Brunswick. Nous travaillerons avec les collectivités des Premières Nations, leurs dirigeants, leurs organisations et les familles des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées au Nouveau-Brunswick afin de bâtir un avenir plus sûr pour toutes les femmes et les filles de notre province et de faire progresser la vérité et la réconciliation. Nous sommes profondément reconnaissants envers toutes les personnes qui ont partagé leur histoire et nous honorons et reconnaissons la douleur et l'angoisse personnelles endurées au cours de l'important travail de la commission. Merci, Monsieur le président.

M^{me} Harris : Merci beaucoup, Monsieur le président. Nous remercions sincèrement la commissaire en chef, les commissaires, les grands-mères, le Cercle conseil national des familles et le personnel de la commission pour leur travail acharné et leur dévouement. Nous saluons et remercions les familles et les survivants des Premières Nations, des Inuits et des Métis, ainsi que les gardiens du savoir et les experts qui ont participé aux audiences de l'enquête, et nous encourageons vivement le gouvernement provincial à collaborer avec les Premières Nations, le gouvernement fédéral et les municipalités pour s'attaquer au problème extrêmement grave en question.

C'est formidable d'entendre le ministre déclarer qu'il travaillera avec les collectivités des Premières Nations, leurs dirigeants, leurs organisations et les familles des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées au Nouveau-Brunswick afin de bâtir un avenir plus sûr pour toutes les femmes et les filles de notre province et de faire progresser la vérité et la réconciliation. Je tends sans hésiter la main vers lui, de l'autre côté de la Chambre, pour participer à un tel effort avec lui et veiller à ce que nous puissions y travailler ensemble depuis l'Assemblée législative. Merci.

Mr. Coon: Thank you, Mr. Speaker. I want to thank the Minister of Aboriginal Affairs for representing all New Brunswickers at the closing ceremonies of the release of the final report on the National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls. I was so pleased to learn that the minister attended. Good on him.

Now comes the real work and the real need for leadership to tackle and implement the Calls for Justice that are relevant to the work here in New Brunswick. Among those, I hope that the minister will convene, in the very near future, a meeting in conjunction with the Minister of Public Safety, the RCMP, and representatives of municipal forces to review the relevant Calls for Justice for our police forces and to begin that conversation. Clearly, that figures significantly in the final report that was released. The racism directed toward Indigenous peoples in our culture, our settler culture, runs deep and is rooted over many generations so much so that we do not recognize it, and we have to start recognizing it and acting on it. Thank you, Mr. Speaker.

Mrs. Conroy: Thank you, Mr. Speaker. I am also pleased to stand in the House today to speak on the report on the missing and murdered Indigenous women and girls. I would like to thank everyone involved for bringing these issues to the table and working on them. The results of the report and what we have learned over the past few years are horrifying. There is so much work that needs to be done to stop this violence and racism against these women.

I also want to thank the minister for the work that he is doing in this and for attending the closing ceremonies. I hope that much more work and resources go into helping these issues, and that is something we can all work on together and help fix for these Indigenous ladies. Thank you.

Petition 13

Mr. Northrup read the following:

We, the undersigned, residents of Picadilly, Parish of Cardwell, Kings County, New Brunswick wish to state

M. Coon : Merci, Monsieur le président. Je tiens à remercier le ministre des Affaires autochtones d'avoir représenté tous les gens du Nouveau-Brunswick lors de la cérémonie de clôture marquant la publication du rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. J'ai été très content d'apprendre que le ministre y avait assisté. Bravo à lui.

C'est maintenant que commence le vrai travail et que le leadership est vraiment nécessaire pour prendre au sérieux et mettre en oeuvre les appels à la justice qui concernent notre travail ici, au Nouveau-Brunswick. Concernant une partie de ceux-ci, j'espère que le ministre convoquera, dans un avenir très proche, une réunion avec le ministre de la Sécurité publique, la GRC et des représentants des forces municipales afin d'examiner les appels à la justice pertinents pour nos forces de police et d'entamer le dialogue à cet égard. De toute évidence, ces appels occupent une place importante dans le rapport final qui a été publié. Le racisme à l'égard des peuples autochtones dans notre culture, notre culture de colonisateurs, est profondément ancré et s'est enraciné au fil de nombreuses générations, à tel point que nous ne le reconnaissons pas, et nous devons commencer à le reconnaître et à agir en conséquence. Merci, Monsieur le président.

M^{me} Conroy : Merci, Monsieur le président. Il me fait plaisir à moi aussi de prendre la parole aujourd'hui à la Chambre pour parler du rapport sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. J'aimerais remercier toutes les personnes qui ont contribué à cerner de telles questions et qui y ont travaillé. Les conclusions du rapport et ce que nous avons appris ces dernières années sont effrayants. Il reste tant à faire pour mettre fin à la violence et au racisme à l'encontre de ces femmes.

Je veux également remercier le ministre pour le travail qu'il accomplit à cet égard et pour sa présence à la cérémonie de clôture. J'espère que beaucoup plus d'efforts et de ressources seront consacrés à la résolution de tels problèmes, et nous pouvons tous travailler ensemble pour aider les femmes autochtones. Merci.

Pétition 13

M. Northrup donne lecture de ce qui suit :

Nous, soussignés, résidents de Picadilly, paroisse de Cardwell, comté de Kings, au Nouveau-Brunswick,

our opposition to a planned Cannabis 'grow-op' to be situated along the Picadilly Road.

Continuing, **Mr. Northrup** said: I have also signed my name to it, Mr. Speaker.

14:15

Introduction and First Reading of Bills

(**Hon. Mr. Steeves** moved that Bills 35, *Cooperatives Act*, and 36, *Credit Unions Act*, be now read a first time.)

Continuing, **Hon. Mr. Steeves** gave the following explanations:

Bill 35: Mr. Speaker, the proposed new *Cooperatives Act* will enhance access to capital for the cooperative sector by providing cooperatives with the ability to issue investment shares in addition to membership shares and allowing these investment shares to take part in the small business investor tax credit. It will also accommodate housing and worker cooperatives. It will provide flexibility with governance options, and it will provide modern corporate law approaches in line with the majority of Canadian jurisdictions. This new Act will also reduce administrative red tape and modernize administrative processes. Thank you, Mr. Speaker.

Merci, Monsieur le président.

Bill 36: Mr. Speaker, this bill will streamline the oversight of the nine provincial credit unions by reducing the number of organizations with oversight responsibilities from three to one. This will reduce the cost of regulation incurred by credit unions and assist them in their competitiveness and long-term sustainability. Streamlining the regulatory framework will provide the regulator with unfettered access to all systemic-risk information needed to make informed regulatory decisions. Together, this will reduce the financial risk to the province compared to the status quo.

souhaitons exprimer notre opposition à un projet de culture de cannabis qui serait implanté le long du chemin Picadilly. [Traduction.]

M. Northrup : J'ai également signé la pétition, Monsieur le président.

Dépôt et première lecture de projets de loi

(**L'hon. M. Steeves** propose que soient maintenant lus une première fois le projet de loi 35, *Loi sur les coopératives*, et le projet de loi 36, *Loi sur les caisses populaires*.)

L'hon. M. Steeves donne les explications suivantes :

Projet de loi 35 : Monsieur le président, la nouvelle *Loi sur les coopératives* proposée améliorera l'accès au capital pour le secteur coopératif en permettant aux coopératives d'émettre des parts d'investissement en plus des parts sociales et en autorisant ces parts d'investissement à donner droit au crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises. Elle aidera également les coopératives d'habitation et les coopératives de travailleurs. Elle offrira une plus grande souplesse en matière d'options de gouvernance et proposera des approches modernes en droit des sociétés, conformes à celles de la majorité des administrations canadiennes. Cette nouvelle loi réduira également les formalités administratives et modernisera les processus administratifs. Merci, Monsieur le président.

Thank you, Mr. Speaker.

Projet de loi 36 : Monsieur le président, le projet de loi simplifiera la surveillance des neuf caisses populaires provinciales en réduisant de trois à un le nombre d'organismes chargés de la surveillance. Cela réduira les coûts de réglementation supportés par les caisses populaires et aidera celles-ci à renforcer leur compétitivité et leur viabilité à long terme. La simplification du cadre réglementaire permettra à l'autorité de réglementation d'avoir un accès sans entrave à toute l'information relative aux risques systémiques nécessaire pour prendre des décisions réglementaires éclairées. Ensemble, de telles mesures réduiront le risque financier pour la province par rapport au statu quo.

The current *Credit Unions Act* requires a review of the provisions of the operation of the Act every five years with a view to modernizing the legislation, particularly as it pertains to changes in technology and the treatment of personal information. The bill contains modifications that arose from stakeholder consultations pursuant to the five-year statutory review. The bill will also provide rule-making authority to the Financial and Consumer Services Commission (FCNB) for administrative and operational issues arising with the oversight of credit unions. This authority will make the FCNB a more responsive regulator and able to respond in a timely manner to changes in the industry, such as new technology and new financial products and services.

This proposal has involved extensive consultation with stakeholders who are supportive of streamlining and modernizing the regulatory framework. The Act will come into effect on a date fixed by proclamation. Thank you, Mr. Speaker.

Merci, Monsieur le président.

(**Hon. Mr. Steeves** moved that Bill 37, *Appropriations Act 2019-2020*, be now read a first time.)

Mr. Speaker: Pursuant to Standing Rule 42.3(1), upon introduction and first reading of a bill for an appropriations Act that is based on estimates concurred in this House, the questions for second and third reading shall be put forthwith.

Second Reading

(Bill 37, *Appropriations Act 2019-2020*, was read a second time.)

Third Reading

(Bill 37, *Appropriations Act 2019-2020*, was read a third time and passed.)

La *Loi sur les caisses populaires* actuelle prévoit un réexamen des dispositions relatives à son application tous les cinq ans en vue de sa modernisation, notamment en ce qui concerne les évolutions technologiques et le traitement des données à caractère personnel. Le projet de loi contient des modifications issues des consultations menées auprès des parties prenantes dans le cadre du réexamen quinquennal en question prévu par la loi. Le projet de loi confèrera également à la Commission des services financiers et des services aux consommateurs (FCNB) le pouvoir de réglementer les questions administratives et opérationnelles liées à la surveillance des caisses populaires. Ce pouvoir permettra à la FCNB d'être un organisme de réglementation plus réactif et capable de s'adapter rapidement aux changements dans le secteur, tels que les nouvelles technologies et les nouveaux produits et services financiers.

La loi proposée a donné lieu à de nombreuses consultations auprès des parties prenantes, qui sont favorables à la simplification et à la modernisation du cadre réglementaire. Elle entrera en vigueur à une date fixée par proclamation. Merci, Monsieur le président.

Thank you, Mr. Speaker.

(**L'hon. M. Steeves** propose que soit maintenant lu une première fois le projet de loi 37, *Loi de 2019-2020 portant affectation de crédits*.)

Le président : Conformément à l'article 42.3 du Règlement, après le dépôt et la première lecture d'un projet de loi de crédits fondé sur les prévisions budgétaires approuvées par la Chambre, les motions de deuxième et troisième lectures sont mises aux voix sur-le-champ.

Deuxième lecture

(Le projet de loi n 37, *Loi de 2019-2020 portant affectation de crédits*, est lu une deuxième fois.)

Troisième lecture

(Le projet de loi 37, *Loi de 2019-2020 portant affectation de crédits*, est lu une troisième fois et adopté.)

14:20

Government Motions for the Ordering of the Business of the House

Mr. Savoie: Thank you, Mr. Speaker. It is the intention of the government to consider third reading for Bills 26 and 28, following which we would resolve into the Committee of Supply to consider the supplementary estimates, following which we will then resolve into Committee of the Whole to consider Bills 33, 30, 31, and 32. Thank you, Mr. Speaker.

Third Reading

(Bills 26, *An Act to Amend the Quarriable Substances Act*, and 28, *An Act to Amend the Family Services Act*, were read a third time and passed.)

14:25

Committee of Supply

(**Mr. Speaker** vacated the chair, the House going into Committee of Supply.)

Mrs. M. LeBlanc took the chair at the committee table and called for consideration of the *Supplementary Estimates, 2017-18, Volume I*.)

M. Savoie : Merci, Madame la présidente.

I wanted to request unanimous consent to allocate a maximum of 30 minutes for the consideration of the supplementary estimates. We would need the unanimous consent of the House to do that.

Just by way of explanation, Madam Chairperson, normally, the supplementary estimates would be done within the estimates process. The Lieutenant-Governor was ill. She was having chemotherapy and was not available to sign off on this, so we are doing it outside the process. The 80 hours have been dispatched, but we are going to ask the House to consider an extra half hour just to deal with the supplementary estimates, which would be for 2017-18.

Madam Chairperson: Do we have agreement?

Motions ministérielles relatives aux travaux de la Chambre

M. Savoie : Merci, Monsieur le président. Le gouvernement a l'intention de procéder à la troisième lecture des projets de loi 26 et 28, après quoi la Chambre se formera en Comité des subsides pour examiner le budget supplémentaire, puis elle se formera en Comité plénier pour examiner les projets de loi 33, 30, 31 et 32. Merci, Monsieur le président.

Troisième lecture

(Les projets de loi 26, *Loi modifiant la Loi sur l'exploitation des carrières*, et 28, *Loi modifiant la Loi sur les services à la famille*, sont lus une troisième fois et adoptés.)

Comité des subsides

(**Le président** de la Chambre quitte le fauteuil, et la Chambre se forme en Comité des subsides.)

M^{me} M. LeBlanc prend le fauteuil au bureau du comité et met à l'étude le *Budget supplémentaire, 2017-2018, volume I*.)

Mr. Savoie: Thank you, Madam Chairperson.

Je voulais demander le consentement unanime pour allouer un maximum de 30 minutes à l'examen du budget supplémentaire. Nous aurions besoin du consentement unanime de la Chambre pour ce faire.

À titre simplement d'explication, Madame la présidente, normalement, le budget supplémentaire serait examiné dans le cadre du processus des prévisions budgétaires. La lieutenant-gouverneure était malade. Elle suivait une chimiothérapie et n'était pas en mesure de signer le document, de sorte que nous procédons en dehors du processus habituel. Les 80 heures ont été réparties, mais nous allons demander à la Chambre d'envisager une demi-heure additionnelle uniquement pour traiter le budget supplémentaire, qui concerne 2017-2018.

La présidente : Avons-nous le consentement?

Mr. Melanson: To be clear, we have already burned the 80 hours allocated by law to do the estimates in the total budget, and you are asking to extend it by 30 minutes but no more than 30 minutes.

Mr. Savoie: The member is correct. This is to try to be a bit more collaborative, understanding that this would ordinarily be done within the estimates process, but because of the situation with the Lieutenant-Governor, we are saying: Let's make this a maximum of 30 minutes. In previous years, it has typically been a pretty simple process. I just wanted to offer that to the House if the House wanted to take a maximum of 30 minutes.

Madam Chairperson: Is there agreement?

Hon. Members: Agreed.

Supplementary Estimates, 2017-18, Volume I

Madam Chairperson, after all items under Supplementary Estimates, 2017-18, Volume I, had been presented: The Minister of Finance may bring in his staff. Does the minister have any opening remarks?

14:30

Hon. Mr. Steeves: Thank you, Madam Chairperson. The supplementary estimate is to obtain legislative authority for money spent for fiscal year 2017-18. The *Supplementary Estimates, 2017-18, Volume I*, consists of nine departments and a total increase of \$67.6 million. The accompanying document provides the appropriate details. The supplementary estimates include additional investments, as previously noted, for the Department of Energy and Resource Development, General Government, the Department of Justice and Public Safety, the Legislative Assembly, other agencies, PETL, the RDC, the Department of Social Development, and the Department of Transportation and Infrastructure.

I want to introduce the staff members I have with me today. Keith MacNevin is the Assistant Secretary to Treasury Board, and Nick McCann is the Director of

M. Melanson : Pour être clair, nous avons déjà utilisé les 80 heures allouées par la loi pour examiner les prévisions budgétaires dans le cadre du budget global, et vous demandez de prolonger le délai de 30 minutes, mais pas plus de 30 minutes.

M. Savoie : Le député a bien compris. Il s'agit d'essayer d'être un peu plus coopératifs, sachant que cela se ferait normalement dans le cadre du processus des prévisions budgétaires, mais en raison de la situation concernant la lieutenant-gouverneure, nous disons : Limitons l'examen à un maximum de 30 minutes. Les années précédentes, le processus a généralement été assez simple. Je voulais simplement faire une telle proposition à la Chambre, à savoir, si elle le souhaite, y consacrer un maximum de 30 minutes.

La présidente : Y a-t-il consentement?

Des voix : Oui.

Budget supplémentaire, 2017-2018, volume I

La présidente, à l'appel de tous les crédits du Budget supplémentaire, 2017-2018, volume I : Le ministre des Finances peut faire entrer son personnel. Le ministre a-t-il des observations liminaires?

L'hon. M. Steeves : Merci, Madame la présidente. Le budget supplémentaire vise à obtenir l'autorisation législative pour les dépenses engagées au cours de l'exercice 2017-2018. Le *Budget supplémentaire, 2017-2018, volume I*, concerne neuf ministères et représente une augmentation totale de 67,6 millions de dollars. Le document d'accompagnement fournit les détails appropriés. Comme indiqué précédemment, le budget supplémentaire comprend des investissements supplémentaires pour le ministère du Développement de l'énergie et des ressources, le Gouvernement général, le ministère de la Justice et de la Sécurité publique, l'Assemblée législative, d'autres organismes, la EPFT, la SDR, le ministère du Développement social et le ministère des Transports et de l'Infrastructure.

Je veux présenter les membres du personnel qui m'accompagnent aujourd'hui. Keith MacNevin est le secrétaire adjoint au Conseil du Trésor, et Nick McCann est le directeur de la surveillance des budgets

Budgets and Expenditure Monitoring. Having said that, I will take any questions the House has.

M. Melanson : Merci, Madame la présidente.

I also want to take a moment to welcome the staff members who are here with you, minister. They are highly confident people, and I am sure that as the Minister of Finance, you appreciate the great work they do and the good advice they give you. They did that for me when I was there for four years.

Maybe we will go in the order that was presented to us. There are quick questions in some and maybe more in others. When it comes to the Department of Energy and Resource Development, the \$2.7 million, can the minister give us a bit of detail? Was this operational investment or capital investment? Following that, are there implications with other sources of funding?

Hon. Mr. Steeves: To the member opposite through the chair, first of all, the money was operational. The total cost was to purchase Lidar at \$3.56 million, offset by revenue from the Environmental Trust Fund under the Department of Environment and Local Government. There was \$1.4 million in Public Safety Canada's National Disaster Mitigation Program, and we got \$1.87 million from that program for this purchase of Lidar.

Mr. Melanson: Thank you for the answer. If I understood well, you are getting some funding from the federal government. I remember that well now. There were cost-shared dollars coming from Ottawa and certainly some dollars coming from the provincial government. Thank you for those clarifications.

14:35

The second one is under General Government, so it is pretty wide in terms of what is associated with the \$10.151 million. When I read the definition of the program components, I see that it covers benefits, accruals, subsidies, and supplementary allowances. Could the minister give us a little bit of detail? Is it

et des dépenses. Cela dit, je répondrai aux questions de la Chambre.

Mr. Melanson: Thank you, Madam Chairperson.

Je veux également prendre un moment pour souhaiter la bienvenue aux membres du personnel qui sont ici avec vous, Monsieur le ministre. Ce sont des personnes très compétentes, et je suis sûr qu'en tant que ministre des Finances, vous appréciez l'excellent travail qu'ils accomplissent et les bons conseils qu'ils vous donnent. Ils l'ont fait pour moi lorsque j'ai occupé le poste pendant quatre ans.

Peut-être pourrions-nous suivre l'ordre qui nous a été présenté. Certaines questions seront brèves, d'autres peut-être plus longues. En ce qui concerne le ministère du Développement de l'énergie et des ressources, pour les 2,7 millions, le ministre peut-il nous donner quelques détails? S'agissait-il d'un investissement opérationnel ou d'un investissement en capital? Par ailleurs, y a-t-il des implications concernant d'autres sources de financement?

L'hon. M. Steeves : Je dirai tout d'abord au député d'en face, par l'entremise du président, qu'il s'agissait d'un financement opérationnel. Le montant total servait à l'achat du Lidar au coût de 3,56 millions, compensé par les recettes du Fonds en fiducie pour l'environnement relevant du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux. Il y avait 1,4 million pour le Programme national d'atténuation des catastrophes de Sécurité publique Canada, et nous avons obtenu 1,87 million de ce programme pour l'achat du Lidar.

M. Melanson : Merci pour la réponse. Si j'ai bien compris, vous recevez des fonds du gouvernement fédéral. Je m'en souviens bien maintenant. Il y avait des fonds à coûts partagés provenant d'Ottawa et certainement des fonds provenant du gouvernement provincial. Merci pour les précisions.

Le deuxième programme relève du Gouvernement général, ce qui rend assez vague la nature de ce qui est associé aux 10,151 millions. Lorsque je lis la définition des composantes du programme, je constate qu'elle couvre l'accumulation de prestations, les subventions et les allocations supplémentaires. Le ministre pourrait-il nous donner quelques précisions?

related to pensions, or is it related to incremental costs that occurred over that fiscal year?

Hon. Mr. Steeves: Madam Chairperson, through you to the member opposite, the member asked about it being for pensions. A number of the categories included pensions, but the variance was not in pensioning. The main area for the variance is in the retirement allowance, which was under by quite a bit. It was under by almost \$39 million. The one that was over quite a bit was the injured worker file. That was over by \$65.5 million. That was the liability that the government has to post at year-end toward estimates of future costs of current claims.

Mr. Melanson: I get the liability in terms of the cost for injured workers. You have to account for that. With respect to what was under—in your language—in terms of the retirement allowance, is that related to a specific group? I know that in the negotiating mandate, we were trying to get the retirement allowances . . . Through negotiations, we were trying to get the union groups to agree to discontinue that program. Some did, and some did not. I suspect that it was budgeted for certain groups to take it and to have some sort of signing allocation for them to discontinue that. Is this related to that? Some groups did not accept it. Therefore, there were some savings, I guess, based on the budget.

14:40

Hon. Mr. Steeves: To the member opposite, yes, that is exactly what it was. It was the teachers' contract.

Mr. Melanson: Thank you for the clarification. It would be interesting if the current minister and government could try to continue that initiative. I know that the majority of the bargaining groups had agreed to discontinue it, so that allowed the provincial government to reduce its financial liability moving forward. Some did not agree, and that is fair. That is done through negotiations. But through the next bargaining mandate, I would suggest that that type of initiative be looked into to see whether there is any appetite for it moving forward with the new collective agreements.

S'agit-il de pensions, ou de coûts supplémentaires engagés au cours de l'exercice financier?

L'hon. M. Steeves : Madame la présidente, par votre entremise au député d'en face, celui-ci a demandé si le poste concernait les pensions. Un certain nombre de catégories incluaient les pensions, mais l'écart n'était pas lié aux pensions. Le principal élément de l'écart est l'allocation de retraite, qui était nettement inférieure aux prévisions. Elle était inférieure de près de 39 millions. L'élément qui dépassait largement les prévisions était celui des travailleurs blessés. Il dépassait de 65,5 millions. Il s'agit du passif que le gouvernement doit comptabiliser en fin d'exercice au titre des estimations des coûts futurs des demandes d'allocation en cours.

M. Melanson : Je comprends le passif lié au coût des travailleurs blessés. Vous devez en tenir compte. En ce qui concerne ce qui était inférieur aux prévisions, selon vos termes, à savoir l'allocation de retraite, est-ce lié à un groupe spécifique? Je sais que, dans le mandat de négociation, nous essayions d'obtenir les allocations de retraite... Au cours des négociations, nous essayions d'amener les groupes syndicaux à accepter de mettre fin à un tel programme. Certains l'ont fait, d'autres non. Je soupçonne qu'il avait été prévu au budget que certains groupes acceptent et qu'une sorte d'allocation à la signature leur soit accordée pour qu'ils renoncent au programme. Est-ce lié à cela? Certains groupes n'ont pas accepté. Il y a donc eu des économies, je suppose, par rapport au budget.

L'hon. M. Steeves : À l'intention du député d'en face, oui, c'est exactement cela. Il s'agissait de la convention collective des enseignants.

M. Melanson : Merci pour la clarification. Il serait intéressant que le ministre et le gouvernement actuels tentent de poursuivre une telle initiative. Je sais que la majorité des groupes de négociation avaient accepté d'y mettre fin, ce qui a permis au gouvernement de la province de réduire son passif financier pour l'avenir. Certains n'étaient pas d'accord, et c'est normal. Cela se fait par le biais de négociations. Cependant, lors du prochain mandat de négociation, je suggérerais d'examiner un tel type d'initiative pour voir s'il y a une volonté de la poursuivre dans le cadre des nouvelles conventions collectives.

That said, let's move on to Justice and Public Safety. There is \$5.4 million in there for unexpected expenditures. Can you explain to the House whether 100% of that will be absorbed by the provincial budget or whether some of the costs will be recovered through the federal disaster program?

Hon. Mr. Steeves: Madam Chairperson, that relates to the ice storm of January 2017, which, of course, was not budgeted for, and the rainstorm of January 2018. Both amounts exceeded the threshold for government sharing. We paid out the first \$2.5 million, and the rest was paid out by the feds. For 50%, it was \$6.39 per capita, and for 75%, it was \$6.39 per capita as well.

14:45

Mr. Melanson: I apologize. I really did not understand that, minister. Of the \$5.4 million that was not budgeted for . . . You are right with respect to the ice storm and the major rainfall that we had in either 2017 or 2018. You do not predict what Mother Nature will give us. We are seeing more and more of that. That is why climate change is a reality. As a province and as a government, we need to address it with a concrete climate change agenda. Specifically, is there a percentage of the \$5.4 million that will come from the federal program?

14:50

Hon. Mr. Steeves: Through the chairperson to the member opposite, these are going to have to be approximate numbers because we are looking back. Anyway, \$5.4 million is the cost for the two events, but the total cost is going to be more. Federal sharing is up to 90% over the entire claim. So far, we are looking at a \$35-million expense and \$22 million for recovery at this point. Is that what you wanted? Yes?

Mr. Melanson: Thank you. I know that time is moving along, and I think that other parties may want to ask questions. I do not know, through you, Madam Chairperson, whether we could have an extension of another 30 minutes or do we . . . I could keep going. I have a few more questions.

Cela dit, passons à Justice et Sécurité publique. Il y a 5,4 millions prévus pour des dépenses imprévues. Pouvez-vous expliquer à la Chambre si la totalité de cette somme sera prise en charge par le budget provincial ou si une partie des coûts sera remboursée par le programme fédéral d'aide en cas de catastrophe?

L'hon. M. Steeves : Madame la présidente, le montant est lié à la tempête de verglas de janvier 2017, qui, bien sûr, n'était pas prévue au budget, et aux pluies torrentielles de janvier 2018. Les deux montants à cet égard ont dépassé le seuil de partage des coûts avec le gouvernement. Nous avons versé les premiers 2,5 millions, et le reste a été pris en charge par le gouvernement fédéral. Pour 50 %, cela représentait 6,39 \$ par personne, et pour 75 %, cela représentait également 6,39 \$ par personne.

M. Melanson : Je m'excuse. Je n'ai vraiment pas compris cela, Monsieur le ministre. Sur les 5,4 millions qui n'étaient pas prévus au budget... Vous avez raison en ce qui concerne la tempête de verglas et les pluies torrentielles que nous avons connues en 2017 ou 2018. On ne peut pas prédire ce que Dame Nature nous réserve. Nous voyons de plus en plus d'événements du genre. C'est ce qui prouve que les changements climatiques sont une réalité. En tant que province et en tant que gouvernement, nous devons y faire face avec un programme concret de lutte contre les changements climatiques. Plus précisément, y a-t-il un pourcentage des 5,4 millions qui proviendra du programme fédéral?

L'hon. M. Steeves : Par l'entremise du président, je dirai au député d'en face qu'il devra s'agir de chiffres approximatifs, car nous regardons en arrière. Quoi qu'il en soit, 5,4 millions, c'est le coût des deux événements, mais le coût total sera plus élevé. La participation fédérale peut atteindre 90 % du montant total de la réclamation. À ce stade, nous estimons les dépenses à 35 millions et les coûts de remise en état à 22 millions. Est-ce ce que vous vouliez savoir? Oui?

M. Melanson : Merci. Je sais que le temps passe et je pense que d'autres parties souhaiteraient peut-être poser des questions. Je ne sais pas, par votre entremise, Madame la présidente, si nous pourrions bénéficier d'une prolongation de 30 minutes ou si nous... Je pourrais continuer. J'ai encore quelques questions.

Madam Chairperson: Do we have agreement to prolong this by another 30 minutes?

Hon. Members: No.

Madam Chairperson: There are still 10 minutes remaining anyway. Are there any further questions?

Mr. Melanson: I have two more questions. I see, under the New Brunswick Police Commission, that there is \$100 000 or so that was unexpected or unplanned. I am just wondering what the specific data around this is. Is it a new hire? Is there a new initiative that came out of this? That is my first question. My second question—I might as well, as I am on my feet—is this: As these are supplementary estimates and at the third quarter you had forecasted a \$4.5-million surplus, what will be the impact of these supplementary estimates on the final tally of the last fiscal year? Could you give us an update?

Hon. Mr. Steeves: Through the chairperson, to the member opposite, the \$100 000 was for hearings and settlement conferences on three files involving a total of four police officers for which the commission incurred costs. The majority of the expenditure came from legal services for reviews of complaints to the privacy commissioner and assistance with the hearings. The \$4.5 million that you were talking about was for the 2018-19 year, and the supplementary estimates that we are talking about are for 2017-18.

Mr. Melanson: That is correct. I stand corrected. Thank you for the clarification. That is all for questions.

Mr. Coon: Thank you, Madam Chairperson. I want to ask about the estimates concerning Child Welfare and Disability Support Services. In total, we were overbudget by \$21.6 million. Could the minister explain this, particularly the additional \$16.5 million for disability support services? What did that specifically support?

La présidente : Avons-nous le consentement pour prolonger la présente séance de 30 minutes?

Des voix : Non.

La présidente : Il reste de toute façon encore 10 minutes. Y a-t-il d'autres questions?

M. Melanson : J'ai encore deux questions. Je constate, sous Commission de police du Nouveau-Brunswick, qu'il y a environ 100 000 \$ qui étaient inattendus ou non prévus. Je me demande simplement quelles sont les données précises à ce sujet. S'agit-il d'une nouvelle embauche? Y a-t-il une nouvelle initiative qui en découle? Voilà ma première question. Ma deuxième question, que je vais poser puisque je suis debout, est la suivante : Comme il s'agit d'un budget supplémentaire et qu'au troisième trimestre, vous aviez prévu un excédent de 4,5 millions, quel sera l'impact de ce budget supplémentaire sur le bilan final du dernier exercice financier? Pourriez-vous nous donner une mise à jour?

L'hon. M. Steeves : Par l'entremise du président au député d'en face, les 100 000 \$ concernaient des audiences et des conférences de règlement dans le cadre de trois dossiers impliquant au total quatre agents de police, pour lesquels la commission a engagé des frais. La majeure partie des dépenses provenait de services juridiques liés à l'examen de plaintes adressées au commissaire à la protection de la vie privée et à l'assistance lors des audiences. Les 4,5 millions dont vous parliez concernaient l'exercice 2018-2019, tandis que le budget supplémentaire dont nous parlons concerne l'exercice 2017-2018.

M. Melanson : C'est exact. Je reconnais mon erreur. Merci pour la clarification. C'est tout pour les questions.

M. Coon : Merci, Madame la présidente. Je veux poser une question sur le budget concernant Services de bien-être à l'enfance et de soutien aux personnes ayant un handicap. Au total, nous avons dépassé le budget de 21,6 millions. Le ministre pourrait-il expliquer cela, en particulier les 16,5 millions additionnels pour Services de soutien aux personnes ayant un handicap? À quoi cela a-t-il servi précisément?

Hon. Mr. Steeves: Madam Chairperson, through you to the member opposite, that was involving 73 cases that were either exceptional or complex—73 cases.

Mr. Coon: Here is a similar question through you, Madam Chairperson. There was a \$4.9-million overrun in child welfare services. How was that allocated?

14:55

Hon. Mr. Steeves: To the member opposite, through you, Madam Chairperson, in 2017-18, there were 10 199 child cases. That is where the \$4.9 million went.

Mr. Coon: Through you, Madam Chairperson, did this represent an increase in the number of cases? Is that why there is a supplementary estimate of \$4.9 million?

Hon. Mr. Steeves: Through you, Madam Chairperson, to the member opposite, it is an increase over the previous year, and it was to work with more complex cases. This is what it was used for.

Mr. Coon: Thank you. In regard to the Regional Development Corporation and the Community Initiatives program components, the supplementary cost overrun is \$12 million. Can the minister break that down for us?

Hon. Mr. Steeves: Through you, Madam Chairperson, to the member opposite, the amount over budget is due to four different initiatives. The initiatives are Saint John Water, Sistema, the New Brunswick Innovation Foundation, and the New Brunswick Health Research Foundation.

Mr. Coon: Madam Chairperson, can the minister explain the cost overrun of \$2.7 million in Energy and Resource Development's Land Management program?

Hon. Mr. Steeves: We mentioned that once earlier. To the member opposite through the chair, there was a purchase of Lidar for \$3.56 million. It was offset by revenue from the Environmental Trust Fund under Environment and Local Government in the amount of \$1.4 million and from the Public Safety Canada

L'hon. M. Steeves : Madame la présidente, par votre entremise au député d'en face, cela concernait 73 cas exceptionnels ou complexes — 73 cas.

M. Coon : Voici une question similaire par votre entremise, Madame la présidente. Il y a eu un dépassement de 4,9 millions dans Services de bien-être à l'enfance. Comment cette somme a-t-elle été allouée?

L'hon. M. Steeves : Au député d'en face par votre entremise, Madame la présidente, en 2017-2018, il y a eu 10 199 cas concernant des enfants. C'est là que les 4,9 millions ont été affectés.

M. Coon : Par votre entremise, Madame la présidente, cela correspond-il à une augmentation du nombre de cas? Est-ce pour cette raison qu'il y a un budget supplémentaire de 4,9 millions?

L'hon. M. Steeves : Par votre entremise au député d'en face, Madame la présidente, il s'agit d'une augmentation par rapport à l'année précédente, et l'argent était destiné à traiter des cas plus complexes. C'est à cela qu'il a servi.

M. Coon : Merci. En ce qui concerne la Société de développement régional et l'élément de programme Initiatives communautaires, le dépassement budgétaire s'élève à 12 millions. Le ministre peut-il nous en donner le détail?

L'hon. M. Steeves : Par votre entremise au député d'en face, Madame la présidente, le dépassement budgétaire est dû à quatre initiatives différentes. Il s'agit de Saint John Water, de Sistema, de la Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick et de la Fondation de la recherche en santé du Nouveau-Brunswick.

M. Coon : Madame la présidente, le ministre peut-il expliquer le dépassement de coûts de 2,7 millions au programme Aménagement des terres de Développement de l'énergie et des ressources?

L'hon. M. Steeves : Nous en avons déjà parlé. Au député d'en face par l'entremise de la présidente, il y a eu l'achat du Lidar pour 3,56 millions. Ce montant a été compensé par des recettes provenant du Fonds en fiducie pour l'environnement, relevant du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, à

National Disaster Mitigation Program in the amount of \$1.87 million. Once again, it was for the purchase of Lidar.

Mr. Coon: I am sorry, Madam Chairperson. I should have been more specific. I did hear the answer previously. What was the purpose of the Lidar that was purchased?

Hon. Mr. Steeves: Through you, Madam Chairperson, to the member opposite, the Lidar was purchased from Leading Edge Geomatics, which is a local Fredericton company. It specializes in airborne imagery to help organizations map, monitor, and manage their assets. This time, it was looking at forestry, energy, mining, and planning industries. It has also been used in other government departments, such as in the Emergency Measures Organization for flood forecasting and in Environment and Local Government for flood-risk mapping and storm-water management, coastal erosion, and land-use planning.

Madam Chairperson: Are there any other questions or comments? We will thank the staff.

15:00

(**Madam Chairperson** put the question that the committee agrees to a sum not exceeding \$2 722 505.40 in Ordinary Account for the Department of Energy and Resource Development for the fiscal year ending March 31, 2018, and the motion was carried.

Madam Chairperson put the question that the committee agrees to a sum not exceeding \$10 151 527.18 under Legislated Pension Plan, Benefit Accruals, Subsidies, and Supplementary Allowances, under General Government, for the fiscal year ending March 31, 2018, and the motion was carried.

Madam Chairperson put the question that the committee agrees to a sum not exceeding \$5 418 269.10 in Ordinary Account for the Department of Justice and Public Safety for the fiscal year ending March 31, 2018, and the motion was carried.

hauteur de 1,4 million, et du Programme national d'atténuation des catastrophes de Sécurité publique Canada, à hauteur de 1,87 million. Encore une fois, c'était pour l'achat du Lidar.

M. Coon : Je m'excuse, Madame la présidente. J'aurais dû être plus précis. J'avais bien entendu la réponse précédemment. À quoi servait le Lidar qui a été acheté?

L'hon. M. Steeves : Par votre entremise au député d'en face, Madame la présidente, le Lidar a été acheté auprès de Leading Edge Geomatics, une entreprise locale de Fredericton. Elle est spécialisée dans l'imagerie aérienne destinée à aider les organismes à cartographier, surveiller et gérer leurs actifs. Dans le cas qui nous occupe, le système servait aux secteurs de l'industrie forestière, de l'énergie, des mines et de l'aménagement du territoire. Il a également été utilisé dans d'autres ministères, notamment par l'Organisation des mesures d'urgence pour la prévision des inondations, et par Environnement et Gouvernements locaux pour la cartographie des risques d'inondation, la gestion des eaux pluviales, l'érosion côtière et l'aménagement du territoire.

La présidente : Y a-t-il d'autres questions ou commentaires? Nous remercions le personnel.

(**La présidente** met aux voix la motion portant que le comité approuve une somme ne dépassant pas 2 722 505,40 \$ au compte ordinaire du ministère du Développement de l'énergie et des ressources pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2018 ; la motion est adoptée.

La présidente met aux voix la motion portant que le comité approuve une somme ne dépassant pas 10 151 527,18 \$ au titre de Régimes de retraite prévus par la loi, accumulation de prestations, subventions et allocations supplémentaires, sous Gouvernement général, pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2018 ; la motion est adoptée.

La présidente met aux voix la motion portant que le comité approuve une somme ne dépassant pas 5 418 269,10 \$ au compte ordinaire du ministère de la Justice et de la Sécurité publique pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2018 ; la motion est adoptée.

Madam Chairperson put the question that the committee agrees to a sum not exceeding \$227 360.84 in Ordinary Account for Elections New Brunswick for the fiscal year ending March 31, 2018, and the motion was carried.

Madam Chairperson put the question that the committee agrees to a sum not exceeding \$100 567.46 in Ordinary Account for the New Brunswick Police Commission for the fiscal year ending March 31, 2018, and the motion was carried.

Madam Chairperson put the question that the committee agrees to a sum not exceeding \$3 489 786.97 in Ordinary Account for Department of Post-Secondary Education, Training and Labour for the fiscal year ending March 31, 2018, and the motion was carried.

Madam Chairperson put the question that the committee agrees to a sum not exceeding \$13 836 457.50 in Ordinary Account for the Regional Development Corporation for the fiscal year ending March 31, 2018, and the motion was carried.

15:05

Madam Chairperson put the question that the committee agrees to the sum not exceeding \$21 630 817.35 in Ordinary Account for the Department of Social Development for the fiscal year ending March 31, 2018, and the motion was carried.

Madam Chairperson put the question that the committee agrees to the sum not exceeding \$9 993 877.20 in Ordinary Account for the Department of Transportation and Infrastructure for the fiscal year ending March 31, 2018, and the motion was carried.)

Madam Chairperson: I will now call Mr. Speaker.

(**Mr. Speaker** resumed the chair when the committee rose.)

Rapports de comités

(**M^{me} M. LeBlanc** demande au président de revenir à l'appel de la présentation des rapports de comités et

La présidente met aux voix la motion portant que le comité approuve une somme ne dépassant pas 227 360,84 \$ au compte ordinaire d'Élections Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2018 ; la motion est adoptée.

La présidente met aux voix la motion portant que le comité approuve une somme ne dépassant pas 100 567,46 \$ au compte ordinaire de la Commission de police du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2018 ; la motion est adoptée.

La présidente met aux voix la motion portant que le comité approuve une somme ne dépassant pas 3 489 786,97 \$ au compte ordinaire du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2018 ; la motion est adoptée.

La présidente met aux voix la motion portant que le comité approuve une somme ne dépassant pas 13 836 457,50 \$ au compte ordinaire de la Société de développement régional pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2018 ; la motion est adoptée.

La présidente met aux voix la motion portant que le comité approuve une somme ne dépassant pas 21 630 817,35 \$ au compte ordinaire du ministère du Développement social pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2018 ; la motion est adoptée.

La présidente met aux voix la motion portant que le comité approuve une somme ne dépassant pas 9 993 877,20 \$ au compte ordinaire du ministère des Transports et de l'Infrastructure pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2018 ; la motion est adoptée.)

La présidente : Je vais maintenant faire venir le président de la Chambre.

(**Le président** de la Chambre reprend le fauteuil.)

Committee Reports

(**Mrs. M. LeBlanc**, after requesting that the Speaker revert to the order of Presentations of Committee

fait rapport de l'avancement des travaux et de l'adoption de plusieurs crédits.

Mr. Speaker, pursuant to Standing Rule 78.2, put the question on the motion deemed to be before the House that the report be concurred in, and the motion was carried.)

Mr. Savoie: Thank you, Mr. Speaker. Could we have unanimous consent to revert to Introduction and First Reading of Bills?

Mr. Speaker: Do we have consent to revert to Introduction and First Reading of Bills?

Hon. Members: Agreed.

15:10

Introduction and First Reading of Bills

(**Hon. Mr. Steeves** moved that Bill 38, *Supplementary Appropriations Act 2017-2018 (1)*, be now read a first time.)

Mr. Speaker: Members, pursuant to Standing Rule 42.3(1), upon introduction and first reading of a bill for an appropriations Act that is based on estimates concurred in by the House, the questions for second and third reading shall be put forthwith.

Second Reading

(**Mr. Speaker** put the question, and Bill 38, *Supplementary Appropriations Act 2017-2018 (1)*, was read a second time.)

Third Reading

(Bill 38, *Supplementary Appropriations Act 2017-2018 (1)*, was read a third time and passed.)

Reports, reported progress and that several items had been passed.

Le président, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.)

M. Savoie : Merci, Monsieur le président. Pourrions-nous obtenir le consentement unanime pour revenir au dépôt et à la première lecture de projets de loi?

Le président : Avons-nous le consentement pour revenir à la présentation et à la première lecture de projets de loi?

Des voix : Oui.

Dépôt et première lecture de projets de loi

(**L'hon. M. Steeves** propose que soit maintenant lu une première fois le projet de loi 38, *Loi supplémentaire de 2017-2018 (1) portant affectation de crédits*.)

Le président : Mesdames et Messieurs les parlementaires, conformément à l'article 42.3 du Règlement, après le dépôt et la première lecture d'un projet de loi de crédits fondé sur les prévisions budgétaires approuvées par la Chambre, les motions de deuxième et troisième lectures sont mises aux voix sur-le-champ.

Deuxième lecture

(**Le président** met la question aux voix ; le projet de loi 38, *Loi supplémentaire de 2017-2018 (1) portant affectation de crédits*, est lu une deuxième fois.)

Troisième lecture

(Le projet de loi 38, *Loi supplémentaire de 2017-2018 (1) portant affectation de crédits*, est lu une troisième fois et adopté.)

Government Motions for the Ordering of the Business of the House

Mr. Savoie: Mr. Speaker, very quickly, I just want to give notice that bills introduced today will be up for second reading tomorrow. Thank you, Mr. Speaker.

Committee of the Whole

(**Mr. Speaker** vacated the chair, the House going into Committee of the Whole.

Mr. C. Chiasson took the chair at the committee table.)

Bill 33

Mr. Chairman, after Bill 33, *An Act Respecting the Public Health Information Solution*, had been presented: I will ask the minister to bring in his staff. Welcome to the staff. I will ask the minister to make any opening statements and introduce the staff.

15:15

Hon. Mr. Flemming: I would like to introduce the staff members here. To my right is the Chief Medical Officer of the province, Dr. Jennifer Russell. I do not wish to pass on the opportunity to thank Dr. Russell and her staff in Public Health for the tireless work they have done on behalf of the citizenry of the province in dealing with the outbreak of measles in the Saint John area. Again, I take this opportunity to thank you and your staff for the great work that you have done in that regard.

Neill McKay, Director of Policy and Legislation, and Anick Ouellette-Levesque are here with us as well. From the Department of Education and Early Childhood Development, we have Beth Morrison, a policy analyst. Welcome to the staff.

By way of a quick recap, the purpose of the legislation is to connect education and health care with data concerning vaccinations. If there was ever a timely moment to deal with that, given the circumstances of the province, now is that time. It is, in my judgment, good legislation. It is supported by the department and by the Chief Medical Officer of Health. Hopefully, it

Motions ministérielles relatives aux travaux de la Chambre

M. Savoie : Monsieur le président, très brièvement, je tiens simplement à signaler que les projets de loi présentés aujourd'hui feront l'objet d'une deuxième lecture demain. Merci, Monsieur le président.

Comité plénier

(**Le président** de la Chambre quitte le fauteuil, et la Chambre se forme en Comité plénier.

M. C. Chiasson prend le fauteuil au bureau du comité.)

Projet de loi 33

Le président, à l'appel du projet de loi 33, *Loi concernant le système d'information sur la santé publique* : Je vais demander au ministre de faire entrer son personnel. Bienvenue aux membres du personnel. Je vais demander au ministre de faire une déclaration liminaire et de présenter le personnel.

L'hon. M. Flemming : Je voudrais présenter les membres du personnel présents. À ma droite se trouve la médecin-hygiéniste en chef de la province, la D^{re} Jennifer Russell. Je m'en voudrais de ne pas profiter de l'occasion pour remercier la D^{re} Russell et son équipe de Santé publique pour le travail inlassable qu'ils ont accompli au nom des gens de la province dans la gestion de l'épidémie de rougeole dans la région de Saint John. J'en profite donc pour vous remercier, vous et votre équipe, pour l'excellent travail que vous avez accompli à cet égard.

Neill McKay, directeur des politiques et de la législation, et Anick Ouellette-Levesque sont également parmi nous. Du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, nous avons Beth Morrison, un analyste des politiques. Bienvenue au personnel.

Pour résumer brièvement, l'objectif du projet de loi est de relier les secteurs de l'éducation et de la santé relativement aux données sur la vaccination. Si jamais il y a eu un moment opportun pour s'attaquer à une telle question, compte tenu de la situation de la province, c'est bien maintenant. Il s'agit à mon avis d'un bon projet de loi. Il bénéficie du soutien du

is something that we all will agree on. Having said that, certainly, there may be questions. I open that to my colleagues across the floor to ask questions.

Mr. Chairman: Thank you, minister.

M. D'Amours : Merci, Monsieur le président. Je suis bien heureux d'être ici avec le ministre de la Santé pour discuter du projet de loi, *Loi concernant le système d'information sur la santé publique*.

Comme vous le savez, quand nous examinons la situation, c'est certain que, parfois, nous pourrions nous poser la question quant à l'utilisation réelle des informations. Aujourd'hui, le ministre nous présente une modification de la loi qui va permettre la collecte de renseignements personnels.

Rappelons que, dans bien des cas et au regard de l'historique des dernières années, quand nous parlons de collecte de renseignements personnels, c'est certain qu'il y a toujours des risques. Les gens sont inquiets et sceptiques quant au fait que nous allons permettre de faire la collecte de ces informations. Ce n'est pas seulement la collecte qui est inquiétante mais c'est aussi l'utilisation de ces informations sans savoir qui sera responsable de les prendre en charge et de quelle façon ces informations pourraient être utilisées à d'autres fins.

Le ministre pourrait-il nous indiquer clairement quelles sont les informations qui seront recueillies? Nous comprenons que la modification de la loi, si je ne m'abuse, va permettre de pouvoir aller recueillir des informations sans demander des autorisations. Donc, quelles seront exactement ces informations qui seront recueillies grâce à cette nouvelle modification?

15:20

Hon. Mr. Flemming: The information being collected is the student's full name, date of birth, and Medicare number. Those three pieces of information should prevent any problems of duplication, the wrong person, or anything else like that. Those are the three pieces of information.

M. D'Amours : Donc, si je comprends bien, Monsieur le président... J'ai compris que vous m'avez donné la parole, Monsieur le président. Si je comprends bien,

ministère et de la médecin-hygiéniste en chef. J'espère que nous l'appuierons tous. Cela dit, il y aura certainement des questions. Je donne la parole à mes collègues de l'autre côté de la Chambre pour qu'ils posent leurs questions.

Le président : Merci, Monsieur le ministre.

Mr. D'Amours: Thank you, Mr. Speaker. I am very pleased to be here with the Minister of Health to discuss the bill, *An Act Respecting the Public Health Information Solution*.

As you know, when we look at this situation, certainly, we may sometimes wonder about the real use of this information. Today, the minister is introducing an amendment to the Act so that personal information can be collected.

Let's remember that, in many cases, and given what has happened over the past few years, when we talk about the collection of personal information, there are certainly always risks. People are worried and skeptical about allowing this information to be collected. It is not just the collection that is worrying but also the use of this information without knowing who will be responsible for it and how this information could be used for other purposes.

Could the minister tell us clearly what information will be collected? We understand that the amendment to the Act, if I am not mistaken, will allow people to collect information without asking for consent. So, what exactly is the information that will be collected thanks to this new amendment?

L'hon. M. Flemming : Les renseignements recueillis sont le nom complet de l'élève, sa date de naissance et son numéro d'assurance maladie. Ces trois éléments devraient permettre d'éviter tout problème de dédoublement, d'erreur d'identité ou de quoi que ce soit du genre. Ce sont là les trois renseignements requis.

Mr. D'Amours: So, if I understand correctly, Mr. Speaker... I understood that you gave me the floor, Mr. Speaker. If I understand correctly, the only

les seuls renseignements collectés seront le nom, la date de naissance et le numéro d'Assurance-maladie. Donc, aucune autre information ne sera collectée.

Lorsque nous examinons le projet de loi ou la modification, cela ne semble pas si clair. Il est question de trois éléments qui pourraient être collectés, et cela, c'est pour faire le lien entre le ministère de la Santé et le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. À ma connaissance, le nom de l'enfant est déjà là. En tout cas, c'est le cas dans les districts scolaires. La date de naissance de l'enfant devrait en principe être là aussi. C'est possible que le numéro d'Assurance-maladie y soit aussi.

Est-ce que ce sont vraiment les trois seules informations qui seront collectées avec cette modification de loi ou bien y a-t-il d'autres types d'informations qui seront pris? Car, je doute que nous nous limitons à trois informations. Je pense qu'il faut être clair à l'égard de la population du Nouveau-Brunswick, des parents et de tous les intervenants, que ce sont bien seulement ces éléments qui seront collectés. Ou bien y a-t-il une série d'autres éléments qui seront pris en considération, dont le gouvernement demandera l'utilisation en disant ne pas divulguer cette information pour être capable de la collecter?

Hon. Mr. Flemming: Thank you. The purpose of the legislation is not to do anything different than what is being done, but it permits this to be done electronically. It is the Department of Health, Public Health, sharing its information with the Department of Education. In both cases, the government of the day would have actual and constructive knowledge of those two pieces of information. This allows the two departments to share it.

15:25

I could make the case that perhaps we do not need to do this because the government has these two areas of information in any event. However, privacy people, who are omnipresent in today's world, are of the position that it would solidify and, for want of a better word, perhaps legitimize this sharing of information, but there is no new information. There is nothing that the government cannot do manually now. It just allows it to be done electronically.

information that will be collected is the name, date of birth, and Medicare number. So, no other information will be collected.

When we look at the bill or the amendment, that does not seem so clear. These are three things that could be collected and shared between the Department of Health and the Department of Education and Early Childhood Development. To my knowledge, the child's name is already there. Anyway, that is what is done in the school districts. The child's date of birth should, theoretically, be there, too. The Medicare number may be there, as well.

Are those really the only three pieces of information that will be collected with this amendment to the Act, or are there actually other types of information that will be collected? I doubt that we will limit ourselves to three pieces of information. I think New Brunswickers, parents, and all stakeholders must be clearly told that only these things will be collected. Or are there actually other things that will be taken into consideration and that the government will ask to use, saying that it will not disclose the information if it is allowed to collect it?

L'hon. M. Flemming : Merci. L'objectif du projet de loi n'est pas de faire autre chose que ce qui se fait déjà, mais il permet de le faire par voie électronique. C'est le ministère de la Santé, Santé publique, qui partage ses renseignements avec le ministère de l'Éducation. Dans les deux cas, le gouvernement en place aurait une connaissance effective et constructive des deux éléments d'information. La mesure permet aux deux ministères de les partager.

Je pourrais faire valoir que nous n'avons peut-être pas besoin de présenter une telle mesure, car le gouvernement dispose de toute façon des deux éléments d'information en question. Cependant, les défenseurs de la vie privée, omniprésents dans le monde d'aujourd'hui, estiment qu'une mesure du genre consoliderait et, faute d'un meilleur terme, légitimerait peut-être un tel partage de renseignements, mais il n'y a pas de nouveaux renseignements. Il n'y a rien que le gouvernement ne puisse déjà faire manuellement à l'heure actuelle. La mesure permet simplement de le faire par voie électronique.

Again, I go back to my legal days of arguing a position, I could say: Well, we have the information anyway. Why do we need legislation to do what we already have? Well, privacy people, as I said, have their feet into everything these days, so it is as much to make sure that the “i” is dotted and the “t” is crossed, but it is not new information. Again, it is the same information that both departments have. They are now, under this legislation, simply allowed to share it electronically.

M. D’Amours : Merci, Monsieur le président. Je pense que je vais avoir besoin de précisions, parce que cela semble être compliqué du côté du gouvernement.

Le ministre de la Santé nous indique que les seules informations qui seront recueillies seront le nom, la date de naissance et le numéro d’Assurance-maladie. Voilà sa première réponse. Maintenant, le ministre nous dit que c’est pour prendre l’information déjà connue du ministère de la Santé et du ministère de l’Éducation et du Développement de la petite enfance et pour permettre la connexion entre ces deux ministères. Si c’est aussi simple que de dire que c’est déjà de l’information qu’ont l’un et l’autre, je n’ai jamais dit que, dans aucun temps, nous devrions continuer à faire cela manuellement.

Pourquoi, vu que nous l’avons déjà, continuerions-nous s’il n’y a pas de lien? Le lien, c’est que le ministre nous a clairement dit que c’était seulement pour recueillir le nom, la date de naissance et le numéro d’Assurance-maladie. Nous avons deux ministères qui semblent utiliser la même logique ; ils ont donc ces trois éléments. Quelles autres informations seront partagées au sein de ce système? Ce n’est quand même pas compliqué.

Le ministre ne nous présente certainement pas aujourd’hui une modification de la loi pour transmettre au ministère de l’Éducation et du Développement de la petite enfance le nom, la date de naissance et le numéro d’Assurance-maladie et vice versa. Il doit y avoir d’autres choses. Je pense que je vais donner une autre chance au ministre de fournir des précisions permettant d’indiquer clairement quels seront les autres éléments qui seront partagés entre les deux ministères.

Encore une fois, je repense à mon passé dans le secteur juridique, où, pour défendre une position, j’aurais pu dire : Eh bien, nous disposons de toute façon des renseignements. Pourquoi avons-nous besoin d’une loi pour faire ce que nous faisons déjà? Eh bien, comme je l’ai dit, les défenseurs de la vie privée ont leur mot à dire sur tout de nos jours, de sorte qu’il s’agit surtout de s’assurer que tout est en règle, mais il ne s’agit pas de nouveaux renseignements. Encore une fois, ce sont les mêmes renseignements que les deux ministères possèdent. Ils sont désormais, en vertu du projet de loi, simplement autorisés à les partager par voie électronique.

Mr. D’Amours: Thank you, Mr. Speaker. I think I am going to need some clarification, because things seem complicated on the government side.

The Minister of Health says the only information that will be collected will be the name, date of birth, and Medicare number. That was his first answer. Now, the minister tells us that it is to take the information the Department of Health and the Department of Education and Early Childhood Development already have and share it between the two departments. If it is as simple as saying that this is information they already both have, I never, ever, said we should continue to do it manually.

Why, since we already have it, would we continue if nothing is being shared? The common element, as the minister clearly told us, was just to collect the name, date of birth, and Medicare number. We have two departments that seem to follow the same logic, so they have the three things. What other information will be shared within this system? It is not that complicated.

The minister is certainly not introducing an amendment to the Act today to give the name, date of birth, and Medicare number to the Department of Education and Early Childhood Development and vice versa. There must be something else. I think I am going to give the minister another chance to provide some clarification on what other things will be shared between the two departments.

15:30

Hon. Mr. Flemming: Thank you for the question. I accept the member's desire for clarity because that is appropriate. Public Health immunizes students in the schools. It makes sure they have their shots. That data is then accessible to the Department of Education so that the Department of Education will know which of its students in the schools have been immunized. The Department of Education will have a list that it will submit. Basically, it is cross-checked with Public Health so that the Department of Education is able to say: Oh my, we have a class of 30 students, and we have no record of these 3 being immunized. Then we will be able to deal with that and make sure that they are able to prevent an outbreak in the school.

It does not list all the immunizations. It is basically a yes or a no. These students have been immunized, and these ones have not. The sharing of information then allows the education system to know these students have not been vaccinated. Then it makes arrangements with a Public Health nurse to see that it is done. Again, it is one department talking to another so that it can make sure the Education Department has access to immunization records so that it knows which students have or have not been immunized.

M. D'Amours : Je tiens à remercier le ministre pour cette précision ; je pense que nous commençons à nous comprendre. Ce n'est pas aussi simple que le nom, la date de naissance et le numéro d'Assurance-maladie.

Maintenant, pour ce qui est de la vaccination, le ministre peut-il confirmer et garantir si, oui ou non, suite à la modification de la loi par le présent projet de loi 33 que nous avons devant nous, les seuls éléments d'information à être discutés ou transmis seront des dossiers de vaccination?

Hon. Mr. Flemming: Yes, I can confirm that. You are absolutely correct. That is the purpose of the legislation. That is the only subject matter that the legislation covers. That is the only data that will be shared between the two departments. The member is quite correct in that.

M. D'Amours : Merci, Monsieur le ministre. J'avais raison, et c'est intéressant d'entendre des commentaires de ce genre de votre part.

L'hon. M. Flemming : Merci pour la question. Je comprends le souci de clarté du député, car il est tout à fait justifié. Santé publique vaccine les élèves dans les écoles. Elle s'assure qu'ils sont vaccinés. Les données à cet égard sont ensuite accessibles au ministère de l'Éducation afin que celui-ci sache quels élèves des écoles ont été vaccinés. Le ministère de l'Éducation disposera d'une liste qu'il soumettra. En gros, celle-ci est recoupée avec les données de Santé publique afin que le ministère de l'Éducation puisse dire : Bon sang, nous avons une classe de 30 élèves, et nous n'avons aucune trace de la vaccination de 3 de ces élèves. Nous pourrions alors nous en occuper et nous assurer que l'on est en mesure de prévenir une épidémie dans l'école.

L'information ne répertorie pas tous les vaccins. Il s'agit essentiellement d'un oui ou d'un non. Des élèves ont été vaccinés, et d'autres ne l'ont pas été. Le partage de renseignements permet alors au système d'éducation de savoir que ces élèves n'ont pas été vaccinés. Il prend ensuite des dispositions avec une infirmière ou un infirmier de Santé publique pour s'assurer que la vaccination soit faite. Encore une fois, il s'agit d'un ministère qui communique avec un autre afin de s'assurer que cet autre, le ministère de l'Éducation, a accès aux registres de vaccination et sait ainsi quels élèves ont ou n'ont pas été vaccinés.

Mr. D'Amours: I want to thank the minister for this clarification; I think we are starting to understand each other. It is not just the name, date of birth, and Medicare number.

Now, when it comes to vaccination, can the minister confirm and guarantee that, yes or no, after the Act is amended by Bill 33, which we have before us, the only information that will be discussed or shared will be vaccination records?

L'hon. M. Flemming : Oui, je peux le confirmer. Vous avez tout à fait raison. Tel est l'objectif du projet de loi. C'est le seul sujet couvert par le projet de loi. Ce sont les seules données qui seront partagées entre les deux ministères. Le député a tout à fait raison sur ce point.

Mr. D'Amours: Thank you, minister. I was right, and it is interesting to hear that kind of comment from you.

Le ministre se réfère toujours au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, mais, si nous regardons le paragraphe 27(2.01) du projet de loi 33, nous voyons qu'il y a une modification ou, plus précisément, un remplacement. Voici ce qui est indiqué :

27(2.01) Par dérogation à l'alinéa (1)a), un conseil d'éducation de district peut, par l'entremise du directeur général du district scolaire, recueillir des renseignements personnels sur la santé concernant une personne physique sans son consentement, si la collecte vise :

a) soit la prestation de l'instruction publique en vertu de la Loi sur l'éducation;

b) soit l'obtention d'une preuve d'immunisation en vertu du paragraphe...

Je vais laisser tomber la suite.

15:35

Tout à l'heure, le ministre parlait du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, mais là, nous ne parlons pas du tout de ce ministère mais bien du conseil d'éducation de district. Le ministre de la Santé peut-il confirmer que la modification que nous retrouvons dans le projet de loi 33 vise à permettre au conseil d'éducation de district d'avoir accès à cette information?

Hon. Mr. Flemming: The district education councils are an arm of the Department of Education in the same way that Public Health is an integral part of the Department of Health. They are pretty much . . . As the regional health authorities are to the Department of Health, the education councils are to the Department of Education. I use the terms synonymously.

M. D'Amours : Je pense que je vais continuer à chercher un peu plus d'éclaircissements de la part du ministre. Les employés de Santé publique sont des fonctionnaires provinciaux. Au ministère de la Santé, les employés sont des fonctionnaires provinciaux, et il en est de même pour ceux du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Le ministre est-il en train de nous dire que les membres des conseils d'éducation de district, dans chacune des

The minister is still referring to the Department of Education and Early Childhood Development, but, if we look at subsection 27(2.01) of Bill 33, we see that there is an amendment or, more specifically, a replacement. Here is what it indicates:

27(2.01) Despite paragraph (1)(a), a District Education Council, through the superintendent of the school district, may collect personal health information relating to an individual without that individual's consent if the collection is

(a) for the purpose of delivering public education under the Education Act, or

(b) to obtain proof of immunization under subsection...

I am going to leave out what follows.

Earlier, the minister was talking about the Department of Education and Early Childhood Development, but, here, we are not talking about that department at all, but rather the district education council. Can the Minister of Health confirm that the amendment we find in Bill 33 is to give the district education council access to this information?

L'hon. M. Flemming : Les conseils d'éducation de district sont une extension du ministère de l'Éducation, tout comme Santé publique fait partie intégrante du ministère de la Santé. Ils sont en quelque sorte... Les conseils d'éducation sont pour le ministère de l'Éducation ce que sont les régies régionales de la santé pour le ministère de la Santé. J'utilise ces termes comme synonymes.

Mr. D'Amours: I think I am going to keep trying to get a little more clarification from the minister. Public Health employees are provincial civil servants. Department of Health employees are provincial civil servants, as are those in the Department of Education and Early Childhood Development. Is the minister telling us that district education council members in each region are also provincial government employees or that, on the contrary, they are elected councillors?

régions, sont aussi des employés du gouvernement provincial ou que, au contraire, ils sont des élus?

Hon. Mr. Flemming: Staff members are part of the public service. The same way an employee of one of the health authorities is a public servant is the same way an employee of a district education council is a public servant. I mean, they are Part II government. I am having a hard time . . . You know, that is just it. They are public servants. Whether they happen to say they are employed by Horizon Health Network or by those, they are still government employees.

M. D'Amours : Étant donné que nous nous dirigeons dans cette voie, le ministre peut-il nous indiquer quelles mesures sont mises en place dans le cadre du présent projet de loi en vue de s'assurer que l'information transmise sera protégée?

15:40

Hon. Mr. Flemming: All this information is subject to personal health information security and is as secure as any other health information that the government would have, so there would be no issue there. The same rigours of security would apply to this as to anything else the government does.

M. D'Amours : Je veux remercier le ministre. Je sais qu'il essaie de bien préciser les choses. Je veux seulement que nous nous comprenions ; nous parlons ici du conseil d'éducation de district.

In English, it is called a district education council.

Si nous regardons du côté du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, mené par le collègue du ministre de la Santé...

Established under the Education Act, a District Education Council (DEC)

—On dirait qu'on parle de... J'utilise les termes en anglais...

consists of 11 to 13 education councillors elected for four-year terms.

L'hon. M. Flemming : Les membres du personnel font partie de la fonction publique. Tout comme un employé d'une régie de la santé est un fonctionnaire, un employé d'un conseil scolaire de district est un fonctionnaire. En fait, ils relèvent de la partie II du gouvernement. J'ai du mal à... Vous savez, c'est justement ça. Ce sont des fonctionnaires. Qu'ils disent qu'ils sont employés par le Réseau de santé Horizon ou par les organismes mentionnés, ils restent des employés du gouvernement.

Mr. D'Amours: Since we are heading in this direction, could the minister tell us what measures are established by this bill to ensure that the information shared is protected?

L'hon. M. Flemming : Tous les renseignements sont soumis à la protection des renseignements personnels sur la santé et sont aussi sécurisés que n'importe quelle autre information médicale dont disposerait le gouvernement, de sorte qu'il n'y aurait aucun problème à cet égard. Les mêmes mesures de sécurité rigoureuses s'appliqueraient ici de la même manière qu'à tout ce que fait le gouvernement.

Mr. D'Amours: I want to thank the minister. I know he is trying to clarify things. I just want us to understand each other; we are talking here about district education councils.

En français, on parle de conseils d'éducation de district.

If we look at the Department of Education and Early Childhood Development, led by a colleague of the Minister of Health...

Créé en vertu de la Loi sur l'éducation, un conseil scolaire de district (CSD)

—It is like talking about... I will use the other language...

est composé de 11 à 13 conseillers scolaires élus pour un mandat de quatre ans.

Donc, je reviens à la question que j'ai posée tout à l'heure au ministre de la Santé. Les gens du conseil d'éducation sont-ils des employés à temps plein du gouvernement provincial ou bien sont-ils élus dans chacune des collectivités? Tout à l'heure, nous avons parlé d'employés du gouvernement. Tout à l'heure, j'étais quasiment en train de croire ce que disait le ministre. Cependant, lorsque je prends le temps... À moins que son collègue, le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, qui est quand même assis pas trop loin, puisse éclairer le ministre de la Santé à cet égard.

A District Education Council (DEC)

Cela vient du ministère. C'est tiré directement du site Web du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick. Le ministre de la Santé peut-il nous confirmer...

Can the minister confirm whether the district education council members are paid employees—full-time paid employees—or whether they are elected people? Yes or no.

Hon. Mr. Flemming: The district education council members are elected. It is the same way Horizon Health has elected directors. The employees operating under them are public servants. Whether they are an employee of a district education council or an employee of Horizon, Vitalité, or whatever, the result is the same. They are still part of the government. They are a civil servant whether they work for the district education council or whether they work for Horizon Health or other public services. It could be a Crown corporation, it could be general government, Education, or whatever. They are public servants.

M. D'Amours : Le ministre est-il en train de nous dire... Je comprends tout ce qu'il essaie de faire valoir. Je pense que nous mélangeons peut-être les conseils d'éducation et les districts scolaires. En ce qui concerne les conseils d'éducation, les personnes sont élues. Les gens dans les districts scolaires sont des employés, à moins que nous utilisions une autre terminologie. Ce sont des élus qui forment les conseils d'éducation, et il y a une association des conseils d'éducation au Nouveau-Brunswick. Ce sont des élus. Dans les districts scolaires, ce sont des employés.

Le ministre confirme-t-il que, dans le cadre de son projet de loi 33, il permettra aux élus d'avoir accès à

So, I will come back to the question that I asked the Minister of Health earlier. Are the people on the education council full-time provincial government employees, or are they elected in each of the communities? Earlier, we talked about government employees. Earlier, I was almost beginning to believe what the minister was saying. However, when I take the time... Unless his colleague, the Minister of Education and Early Childhood Development, who actually is not sitting too far away, can set the Minister of Health straight on this...

Un Conseil d'éducation de district (CED)

That comes from the department. It is taken directly from the New Brunswick Department of Education and Early Childhood Development website. Can the Minister of Health confirm for us...

Le ministre peut-il confirmer si les membres d'un conseil d'éducation de district sont des employés rémunérés, des employés à temps plein, ou s'il s'agit de personnes élues? Oui ou non.

L'hon. M. Flemming : Les membres d'un conseil d'éducation de district sont élus. Tout comme le Réseau de santé Horizon a des administrateurs élus. Les employés qui travaillent sous l'autorité de ces deux organismes sont des fonctionnaires. Qu'ils soient employés par un conseil d'éducation de district ou par Horizon, Vitalité ou toute autre entité, la réalité est la même. Ils font toujours partie du gouvernement. Ils sont fonctionnaires, qu'ils travaillent pour le conseil d'éducation de district, pour le Réseau de santé Horizon ou pour un autre service public. Il peut s'agir d'une société d'État, du Gouvernement général, du ministère de l'Éducation ou de tout autre organisme. Ce sont des fonctionnaires.

Mr. D'Amours: Is the minister telling us... I understand everything he is trying to say. I think we may be mixing up the education councils and school districts. People on the education councils are elected. People in school districts are employees, unless we are using different terminology. People are elected to education councils, and there is an association of education councils in New Brunswick. They are elected. In school districts, they are employees.

Does the minister confirm that, with his Bill 33, he will allow people elected to councils to access

l'information sur la vaccination des élèves dans les différentes écoles de la province? J'ai vu des signes de tête comme quoi ce n'est pas le cas, mais, si la réponse est non, y a-t-il ou non dans le projet de loi des limitations à savoir qui aura accès à ces informations au sein des conseils d'éducation?

15:45

Hon. Mr. Flemming: We do not have access to that. It is the same sort of thing. These are the staff members who are doing it. The district education council . . . It is the staff. It is the school principals and people like that. These are the people who are actually carrying it out. We talk about Her Majesty the Queen doing all kinds of stuff in our system. It is Her Majesty the Queen versus so and so. You know, it is the office that is dealing with it. I mean, the Queen is not engaged in doing prosecutions in New Brunswick.

M. D'Amours : Comme cela, pour reprendre les mots du ministre, les élus siégeant au sein des conseils d'éducation de district n'auront jamais accès aux renseignements personnels. Comprenons-nous bien : Nous parlons d'aller chercher de l'information sans autorisation. C'est ce qui est demandé : Aller chercher de l'information sans autorisation.

Sous le parapluie des conseils d'éducation de district, il y a des élus et il y a du personnel.

(Exclamation.)

M. D'Amours : Bon. Si le ministre n'a pas de réponse à cela, il serait intéressant de commencer à en savoir plus et que nous ayons des précisions, parce que, pour moi, c'est clairement...

Point of Order

Mr. Savoie: Thank you, Mr. Chairman. On a point of order, I think that I understand what the member is trying to accomplish, but unfortunately, the information that he is asking for has strayed very far from what the intent of the bill is. I think that if he wants to ask questions about the district education council and how it deals with a particular situation, it should more appropriately be put toward the Minister of Education to try to help clarify the situation between the member and the minister, if I understand correctly.

information on student vaccinations in the different schools in the province? I saw head shakes indicating that this is not the case, but, if the answer is no, is there or is there not any restriction in the bill on members of the education councils who will have access to this information?

L'hon. M. Flemming : Nous n'avons pas accès à une telle information. C'est le même genre de chose. Ce sont les membres du personnel qui s'en occupent. Le conseil d'éducation de district... C'est le personnel. Ce sont les directeurs d'école et des personnes de ce genre. Ce sont ces personnes qui s'en occupent concrètement. On parle de Sa Majesté la Reine qui fait toutes sortes de choses dans notre système. C'est Sa Majesté la Reine contre untel ou tel autre. Vous savez, c'est le bureau qui s'occupe de cela. Dans les faits, la reine ne mène pas de poursuites au Nouveau-Brunswick.

Mr. D'Amours: So, as the minister says, elected members of the district education councils will never have access to personal information. Let's be clear: We are talking about getting information without authorization. That is what is being called for: getting information without authorization.

Under the umbrella of the district education councils, there are elected officials and there are employees.

(Interjection.)

Mr. D'Amours: Well. If the minister does not have a response to that, it would be interesting to start finding out more and get the specifics because, to me, this is clearly...

Rappel au Règlement

M. Savoie : Merci, Monsieur le président. J'invoque le Règlement, car je crois comprendre ce que le député cherche à faire, mais malheureusement, les informations qu'il demande s'éloignent considérablement de l'objet du projet de loi. Je pense que s'il souhaite poser des questions sur le conseil d'éducation de district et la manière dont celui-ci gère une situation particulière, il serait plus approprié de s'adresser au ministre de l'Éducation afin de tenter de

Mr. Chairman: Members, we are on Bill 33, *An Act Respecting the Public Health Information Solution*. I would suggest that we try to keep our questions pertaining to that bill. Thank you.

15:50

Bill 33

Hon. Mr. Flemming: Again, I would like to point out that although the members of Vitalité Health Network may be elected members, they do not have access to the medical records of the people who are serviced by Vitalité. An elected member of the district education council, by the same token, would not have access to the individual student records that a principal would have. The distinction is there. As Mr. Chairman ruled, a discussion concerning the governance model of the Department of Education would perhaps be suitable. The proper minister for that would be the Minister of Education, and the proper forum for that would not be when discussing this particular bill.

M. D'Amours : Merci, Monsieur le président. J'ai compris votre opinion, Monsieur le président, selon laquelle nous devrions discuter du projet de loi 33, mais j'aimerais quand même, à titre d'information...

Dans le projet de loi 33, il y a des informations claires qui font aussi partie d'un autre ministère. C'est prendre de l'information du ministère de la Santé et l'envoyer à un autre ministère. Donc, nous pouvons dire que, parce que le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance n'est pas là, nous ne devrions pas poser des questions. Par contre, que faisons-nous avec l'information du ministère de la Santé? Nous sommes en train de l'envoyer à un autre ministère, à un autre ordre de gouvernement, avec un certain nombre d'employés. Il ne faudrait pas en parler.

Nous prenons seulement de l'information confidentielle de la population pour la transmettre sans demander d'autorisation aux parents, dans ce cas-ci. Le gouvernement envoie cette information à un autre ministère. Je comprends. Peut-être que c'est le ministère de la Santé qui est devant nous aujourd'hui, mais cette information est aussi transmise à un autre

clarifier les choses entre lui et le ministre, si je comprends bien.

Le président : Mesdames et Messieurs les parlementaires, nous en sommes au projet de loi 33, *Loi concernant le système d'information sur la santé publique*. Je suggère que nous essayions de limiter nos questions à ce projet de loi. Merci.

Projet de loi 33

L'hon. M. Flemming : Encore une fois, je tiens à souligner que, bien que les membres du Réseau de santé Vitalité puissent être des élus, ils n'ont pas accès aux dossiers médicaux des personnes qui reçoivent des services de Vitalité. De la même manière, un membre élu d'un conseil d'éducation de district n'aurait pas accès aux dossiers individuels des élèves, contrairement à un directeur d'école. Toute la distinction est là. Comme l'a décidé le président, une discussion concernant le modèle de gouvernance du ministère de l'Éducation serait peut-être appropriée. Le ministre compétent en la matière serait le ministre de l'Éducation, et le cadre approprié pour discuter d'un tel sujet ne serait pas le débat sur le présent projet de loi.

Mr. D'Amours: Thank you, Mr. Speaker. I understood your opinion, Mr. Speaker, that we should be talking about Bill 33, but I would still like some information...

In Bill 33, there is clear information that is also pertinent to another department. It is taking information from the Department of Health and sharing it with another department. So, we can say that, because the Minister of Education and Early Childhood Development is not here, we should not ask questions. However, what are we doing with the information from the Department of Health? We are sending it to another department, to another part of government, with a certain number of employees. This should not be talked about.

We are just taking people's confidential information and sharing it without parental authorization, in this case. The government is sending this information to another department. I understand. The Department of Health may be before us today, but this information is also being shared with another department. It would be interesting to know what the other department will do

ministère. Ce serait intéressant de comprendre ce que fera l'autre ministère avec ces renseignements personnels. Je pense qu'il demeure quand même pertinent de discuter de cet aspect, même si le ministre de la Santé n'a peut-être pas ces informations.

Plus tôt, le ministre de la Santé a mentionné... Il a fini par dire que les élus n'auront pas accès à l'information. Nous allons croire sa parole que les élus n'auront pas accès à l'information. Donc, ce serait les employés du district scolaire et les directeurs d'école qui auraient accès à cette information, si le ministre maintient toujours ce qu'il vient de nous dire.

Y a-t-il des mécanismes en place pour s'assurer que l'information qui est transmise du ministère de la Santé, donc de Santé publique, au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance? Quels sont les mécanismes qui s'assurent que, à l'autre bout, au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, au district scolaire ou au conseil d'éducation, cette information est conservée de façon adéquate? Qu'est-ce qui limite l'accès à ces renseignements personnels?

Hon. Mr. Flemming: I do not have any idea what it is that you are trying to ascertain. The Department of Health has access to information. The Department of Education has access to information. This allows them to share it. I do not know what else to say. Perhaps you are onto something that you are not articulating or that I do not understand or whatever. There are two silos of information. They are going to share it with each other. They are not going to give it out. It is still subject to privacy. All the same rules are there.

Public Health nurses work for the health authority. Although they work in the schools, they are an employee of the health authority. When they are in the schools, they collect information. What is the sense of collecting information if it is not actionable in the school so that schools can know who has or has not been vaccinated? This allows that to occur.

I do not know what more to say. Perhaps I will turn it over to my colleague. I am unable to grasp the questions. I do not understand your concern or whatever. There are two pieces of information. They are being shared so that our education system can have

with this personal information. I think this aspect is still worth discussing, even if the Minister of Health may not have this information.

Earlier, the Minister of Health mentioned... He ended up saying that elected councillors will not have access to the information. We are going to take him at his word when he says elected councillors will not have access to the information. So, it would be school district employees and school principals who would have access to this information if the minister still stands by what he just told us.

Are there mechanisms in place to ensure that the information that is shared by the Department of Health, so Public Health, with the Department of Education and Early Childhood Development... What mechanisms ensure that, on the other end, in the Department of Education and Early Childhood Development, the school district, or the education council, this information is adequately protected? What limits access to this personal information?

L'hon. M. Flemming : Je ne comprends absolument pas ce que vous essayez de déterminer. Le ministère de la Santé a accès à l'information. Le ministère de l'Éducation a accès à l'information. Le projet de loi leur permet de la partager. Je ne sais pas quoi dire d'autre. Peut-être avez-vous en tête quelque chose que vous n'exprimez pas clairement ou que je ne comprends pas, ou quoi que ce soit d'autre. Il existe deux silos de renseignements. Les ministères vont les partager entre eux. Ils ne vont pas les divulguer. Ils restent soumis à la confidentialité. Les mêmes règles s'appliquent toutes.

Les infirmières et infirmiers de Santé publique travaillent pour la régie de la santé. Bien qu'ils travaillent dans les écoles, ils sont employés par la régie de la santé. Lorsqu'ils sont dans les écoles, ils recueillent des renseignements. À quoi servirait-il de recueillir des renseignements si ceux-ci ne pouvaient pas être utilisés par l'école pour savoir qui a été vacciné et qui ne l'a pas été? Le projet de loi permet que cela se fasse.

Je ne sais que dire de plus. Je vais peut-être passer la parole à mon collègue. Je n'arrive pas à saisir les questions. Je ne comprends pas votre préoccupation ou quoi que ce soit d'autre. Il y a deux éléments d'information. Ils sont partagés afin que notre système

some understanding of which students have been vaccinated. This is all that it does. Anything beyond that . . . Mr. Chairman, I am as patient as I can be. I do not mean to be difficult, but it is that simple. I do not know what else to say. The Education Department needs to know that students are vaccinated. This does it. I do not know what else to say. I surrender.

15:55

M. D'Amours : Le ministre devrait se montrer patient et comprendre qu'il est quand même ici pour répondre aux questions. Peut-être que cela ne le tente pas de répondre aux questions et qu'il aimerait être ailleurs. Toutefois, il demeure qu'il devrait être capable de répondre aux questions et aux interrogations lorsque nous étudions un projet de loi. Il faut que le ministre comprenne que, lorsque des projets de loi sont déposés à la Chambre, ils le sont pour être débattus. Ce n'est pas laissé au bon vouloir du ministre ou du gouvernement qui disent : Nous déposons tel projet de loi ; ne dites pas un mot et, ainsi, il va être approuvé. Je pense que le ministre devrait commencer à voir cet aspect et permettre que les projets de lois soient débattus comme ils devraient l'être.

Si le ministre manque de patience, nous pourrions prendre une pause. Par la suite, nous pourrions recommencer, cela ne me dérangerait pas. Cela me ferait plaisir, si cela pouvait aider.

Quand le ministre de la Santé... Vous voulez faire une pause?

(Exclamation.)

M. D'Amours : Avec le présent projet de loi, le ministre de la Santé va permettre de transmettre l'information au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Le ministre a mentionné qu'elle sera utilisée en lien avec la vaccination. Le ministre est-il au courant à quoi servira cette information une fois rendue au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance? Une utilisation particulière a-t-elle été définie?

Hon. Mr. Flemming: It is for outbreak management just like with measles. That is what the information is for—to deal with people who are not immunized and with outbreaks.

d'éducation puisse avoir une idée des élèves qui ont été vaccinés. C'est tout ce que la mesure fait. Tout ce qui va au-delà de cela... Monsieur le président, je suis aussi patient que possible. Je ne veux pas faire de difficultés, mais c'est aussi simple que cela. Je ne sais que dire d'autre. Le ministère de l'Éducation a besoin de savoir si les élèves sont vaccinés. C'est ce que permet la mesure. Je ne sais que dire de plus. Je capitule.

Mr. D'Amours: The minister should be patient and understand that he is actually here to answer questions. Perhaps he does not feel like answering questions and would like to be elsewhere. However, the fact remains that he should be able to answer questions and queries when we are considering a bill. The minister needs to understand that, when bills are tabled in the House, they are meant to be debated. It is not up to the minister or government to say: We are tabling a bill; do not say a word, and, that way, it will be approved. I think the minister should start looking at it that way and allow bills to be debated as they should be.

If the minister lacks patience, we could take a break. Then we could begin again, which would not bother me. I would be happy to do that if it would help.

When the Minister of Health... Do you want to take a break?

(Interjection.)

Mr. D'Amours: With this bill, the Minister of Health is going to allow information to be shared with the Department of Education and Early Childhood Development. The minister mentioned that it would be used in relation to vaccinations. Does the minister know what the information will be used for once it reaches the Department of Education and Early Childhood Development? Has a specific use been defined?

L'hon. M. Flemming : C'est pour la gestion des épidémies, comme c'est le cas pour la rougeole. C'est à cela que servent les renseignements en question, à

You know, we are here to talk about a specific statute. You can take shots at me all you want. If you are not going to ask a question about the bill and you want to go on some expedition of self-promotion, you have at it. We will sit here. There is a bill. It says what it says. We know what it is for, and if you feel that there is some nefarious agenda, well, I cannot help you. The bill is not my idea. It comes from Public Health and the Department of Education. It comes from professional public servants who put this legislation forward and have recommended it because it is in the best interest and for the safety of the students and people of New Brunswick.

Now, if you want to take shots at me, have at it. Get in line. It is a long one. But this is not the place to do it. This is a piece of legislation, supported by the Department of Education and Public Health, for the safety and betterment and health of our children. I do not know what else to tell you. If you want to talk about who got what and who is on first, go watch Abbott and Costello reruns if you want. The bill says what it says. It does what it does. I guess, at the end of the day, do not vote for it.

M. D'Amours : C'est clair que le ministre commence à perdre patience, et je pense qu'il devrait reprendre son souffle. Honnêtement, nous sommes dans une situation où... Tout à l'heure, le ministre a cité l'exemple du dossier de la rougeole. Je suis content que le ministre ait soulevé ce point. Dans ce dossier, il s'agit de prendre l'information de Santé publique et de l'envoyer au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et dans les écoles, pour savoir quels élèves ont reçu le vaccin contre la rougeole.

En prenant cet exemple, le ministre peut-il nous indiquer quelle est la différence entre cet exemple et le fait que, ainsi qu'il l'a indiqué dans sa remarque faite un peu plus tôt, il n'y aurait pas d'identification des types de vaccin dans l'information qui serait fournie au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance?

savoir s'occuper des personnes non vaccinées et des épidémies.

Vous savez, nous sommes ici pour discuter d'un projet de loi spécifique. Vous pouvez m'attaquer autant que vous voulez. Si vous ne comptez pas poser de question sur le projet de loi et que vous voulez vous lancer dans une campagne d'autopromotion, allez-y. Nous vous écouterons. Il y a un projet de loi. Il dit ce qu'il dit. Nous savons à quoi il sert, et si vous pensez qu'il cache une intention malveillante, eh bien, je ne peux pas vous être utile. Ce projet de loi n'est pas mon idée. Il vient de Santé publique et du ministère de l'Éducation. Il vient de fonctionnaires professionnels qui ont proposé une telle mesure législative et l'ont recommandée parce qu'elle est dans l'intérêt supérieur des élèves et de la population du Nouveau-Brunswick et de leur sécurité.

Alors, si vous voulez m'attaquer, allez-y. Faites la queue. Elle est longue. Ce n'est toutefois pas ici qu'il faut le faire. Il s'agit d'une mesure législative, soutenue par le ministère de l'Éducation et Santé publique, pour la sécurité, le bien-être et la santé de nos enfants. Je ne sais pas quoi vous dire de plus. Si vous voulez parler de qui a obtenu quoi et de qui passe en premier, allez regarder des rediffusions d'Abbott et Costello si vous voulez. Le projet de loi dit ce qu'il dit. Il fait ce qu'il fait. En fin de compte, vous n'avez qu'à ne pas voter pour, après tout.

Mr. D'Amours: It is clear that the minister is starting to lose patience, and I think he should catch his breath. Honestly, we are in a situation where... Earlier, the minister cited the example of measles. I am glad the minister raised that point. It is about taking information from Public Health about which students got the measles vaccine and sending it to the Department of Education and Early Childhood Development and schools.

Using this example, can the minister tell us the difference between this example and the fact that, as he said a little earlier, the types of vaccines would not be identified in the information that would be provided to the Department of Education and Early Childhood Development?

16:00

Tantôt, le ministre a dit : Nous allons seulement transmettre l'information en disant : Cet enfant-là a été vacciné. Toutefois, nous ne dirons pas les types de vaccin qu'il a reçus. Le ministre parle spécifiquement de la rougeole. Je suis content qu'il en parle, parce que c'est quand même un sujet d'actualité. Comment fait le ministre pour dire que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et que les écoles seront en mesure de pouvoir déceler des enfants qui auront été vaccinés contre la rougeole? Je comprends que, parfois, — je vais utiliser le terme « combo » —, une immunisation contre plus d'une maladie est possible dans un seul vaccin.

Si ce n'est pas divulgué — c'est ce qu'a dit le ministre —, de quelle façon le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance sera-t-il alors au courant que tel enfant ou tel autre aura été vacciné contre la rougeole?

Hon. Mr. Flemming: You know, the people at Public Health are working around the clock. They are going into schools, interviewing people, tracking down information, and trying to find out manually who has been vaccinated and who has not. They are trying to deal the best they can. If they had this information, they would not have to do that. They are working extremely hard on manual systems. If it had been done and if it was shared, they would not have to do it. They would be doing this much more easily. They would not be busting themselves for 20 hours a day.

I do not understand what it is that you are trying to achieve. I do not know what your problem is, and I do not know what it is that you are trying to do.

(Interjections.)

Hon. Mr. Flemming: Listen, you just sit there. He is asking the questions. Chirping at me . . . What we are trying to do here is provide—

(Interjections.)

Mr. Chairman: Minister. Minister.

(Interjections.)

Earlier, the minister said: We are just going to share the information indicating that the child was vaccinated. However, we will not indicate which vaccines they received. The minister is talking specifically about measles. I am glad he is talking about it because it is in the news. How can the minister say that the Department of Education and Early Childhood Development and schools will be able to figure out which children have been vaccinated for measles? I understand that, sometimes—I am going to use the term “combo”—immunization against more than one disease can be in a single shot.

If this is not disclosed—as the minister said—how will the Department of Education and Early Childhood Development know which children have been vaccinated against measles and which have not?

L'hon. M. Flemming : Vous savez, les gens de Santé publique travaillent sans relâche. Ils vont dans les écoles, interrogent les gens, recherchent de l'information et essaient de déterminer par les moyens manuels qui a été vacciné et qui ne l'a pas été. Ils s'efforcent de faire de leur mieux. S'ils disposaient de tels renseignements, ils n'auraient pas à faire tout cela. Ils travaillent d'arrache-pied sur des systèmes manuels. Si les renseignements avaient été recueillis et s'ils avaient été partagés, ils n'auraient pas à le faire. Leur tâche serait bien plus facile. Ils ne se tueraient pas à la tâche 20 heures par jour.

Je ne comprends pas ce que vous essayez d'accomplir. Je ne sais pas quel est votre problème et je ne sais pas ce que vous essayez de faire.

(Exclamations.)

L'hon. M. Flemming : Écoutez, vous êtes assis là. C'est lui qui pose les questions. Vous me chahutez . . . Ce que nous essayons de faire ici, c'est de fournir . . .

(Exclamations.)

Le président : Monsieur le ministre. Monsieur le ministre.

(Exclamations.)

Mr. Chairman: Minister, please sit down, minister. Ladies and gentlemen of the committee, I would remind you that this is a place of business, and I would ask everybody to be a little more respectful. The questions are on Bill 33, *An Act Respecting the Public Health Information Solution*. I would suggest that we stick to that. There is one person speaking on each side. I would suggest that we keep the chatter down to a minimum. Thank you. I would now recognize the minister again. Minister, do you have anything that you want to add?

Hon. Mr. Flemming: Thank you, Mr. Chairman. Look, this is a \$10-million project. We have been waiting 10 years to get out of the dark ages and get into electronic medical records. This project was started two years ago by the previous government—the previous government, your colleagues. They arranged the funding, and they worked with the federal government to put this together in the best interests of the people of New Brunswick. Perhaps you should ask your colleagues why they did this. I think it is great. I think it is terrific that they did it. I think it is high time that we got electronic records. I think it is high time that Public Health and the Department of Education know who has been vaccinated and who has not been vaccinated.

If the member does not think that that is a good thing, well, I am afraid that I cannot help him. Your colleagues thought it was good. The previous government thought it was good. It arranged the funding for it. Are you against technology? Are you against electronic medical records? I do not know. I just do not know.

16:05

There is not a political lick of politics in this piece of legislation. It is something that everyone in the House should embrace. They should rejoice that we are making this progress. They should be thankful that we got \$10 million to do it. They should be thankful that children will not be exposed to disease. They should be thankful that it will enable Public Health to fight outbreaks such as the measles outbreak much more effectively, much better, and much more efficiently.

Le président : Monsieur le ministre, veuillez vous asseoir, Monsieur le ministre. Mesdames et messieurs membres du comité, je vous rappelle que nous sommes ici pour travailler et je demande à tout le monde de faire preuve d'un peu plus de respect. Les questions portent sur le projet de loi 33, *Loi concernant le système d'information sur la santé publique*. Je suggère que nous nous en tenions à cela. Une seule personne s'exprime de chaque côté. Je suggère que nous réduisions les bavardages au minimum. Merci. Je redonne la parole au ministre. Monsieur le ministre, avez-vous quelque chose à ajouter?

L'hon. M. Flemming : Merci, Monsieur le président. Écoutez, il s'agit d'un projet de 10 millions de dollars. Cela fait dix ans que nous attendons de sortir de l'âge de pierre et de passer aux dossiers médicaux électroniques. Ce projet a été lancé il y a deux ans par le gouvernement précédent — le gouvernement précédent, vos collègues. Ils ont obtenu le financement et ont collaboré avec le gouvernement fédéral pour mettre ce projet sur pied dans l'intérêt supérieur de la population du Nouveau-Brunswick. Vous devriez peut-être demander à vos collègues pourquoi ils ont fait cela. Je trouve ça formidable. Je trouve génial qu'ils aient fait cela. Je pense qu'il est grand temps que nous passions aux dossiers électroniques. Je pense qu'il est grand temps que Santé publique et le ministère de l'Éducation sachent qui a été vacciné et qui ne l'a pas été.

Si le député ne pense pas que ce soit une bonne chose, eh bien, j'ai bien peur de ne pouvoir l'aider. Vos collègues ont estimé que c'était une bonne chose. Le gouvernement précédent a estimé que c'était une bonne chose. Il a organisé le financement nécessaire. Êtes-vous contre la technologie? Êtes-vous contre les dossiers médicaux électroniques? Je ne sais pas. Je ne sais tout simplement pas.

Il n'y a pas la moindre trace de politique dans le présent projet de loi. C'est une mesure que tous les parlementaires devraient accueillir favorablement. Ils devraient se réjouir que nous fassions un tel progrès. Ils devraient être reconnaissants que nous ayons obtenu 10 millions pour le faire. Ils devraient être reconnaissants que les enfants ne soient pas exposés à la maladie. Ils devraient être reconnaissants que cela permette à Santé publique de lutter contre les épidémies, comme celle de la rougeole, de manière

It is a sharing of information so that if there is an outbreak, the data is there to be able to identify who has not been vaccinated. You will immediately contact them and vaccinate them, and you will deal with it. I am at an absolute loss to figure out what the member's problem is with this legislation. I cannot understand it.

M. D'Amours : Monsieur le président, je vais garder mon sang-froid ; c'est clair. Toutefois, c'est un peu particulier d'écouter le ministre de la Santé, qui essaie de mettre des mots dans ma bouche et de me prêter de mauvaises intentions. C'est simple : Il suffit de répondre aux questions. Les raisons pour lesquelles on dépose des projets de loi... Je vais me répéter, car je ne suis pas certain que, tout à l'heure, le ministre ait compris : Quand des projets de lois sont déposés devant une assemblée délibérante, il y a la responsabilité de s'assurer de faire la bonne chose.

Le ministre n'aime peut-être pas ce que je dis et il a peut-être autre chose à faire cet après-midi, mais, si nous avons des réponses claires et non pas des discours enflammés qui n'en finissent plus et s'il arrête de mettre des mots dans la bouche de quelqu'un et de lui prêter de mauvaises intentions, je pense que la discussion concernant le projet de loi 33 aurait pris fin beaucoup plus vite. Toutefois, nous allons continuer, si c'est ce que veut le ministre.

Je pose de nouveau la question que j'ai posée plus tôt : Le ministre de la Santé nous a dit que la seule information qui sera transmise au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance sera que l'élève a été vacciné. Au bout du compte, est-ce l'ensemble des vaccinations qui sera dévoilé ou seulement le fait que l'enfant aura été vacciné?

Je n'invente rien. Lors de ses grands discours enflammés, le ministre a déclaré que le fait que l'élève ait été vacciné est tout ce qui sera dévoilé. Par la suite, il nous présente un cas particulier, soit celui du virus de la rougeole. Le ministre peut-il tout simplement nous dire que, en fin de compte, il s'est trompé tout à l'heure? Ce n'est pas seulement le fait qu'un élève aura été vacciné mais c'est tout simplement une liste détaillée de vaccinations qui sera fournie aux conseils d'éducation de district, aux districts scolaires et aux directeurs d'écoles. C'est simple. Si le ministre se

beaucoup plus efficace, bien meilleure et bien plus efficiente.

Il s'agit d'un partage de renseignements afin que, en cas d'épidémie, les données soient disponibles pour identifier les personnes qui n'ont pas été vaccinées. Nous les contacterons immédiatement pour les vacciner et nous réglerons le problème. Je ne comprends absolument pas quel est le problème du député avec le projet de loi. Je n'arrive pas à le comprendre.

Mr. D'Amours: Mr. Speaker, I will keep my cool; that is clear. However, it is a bit unusual to hear the Minister of Health trying to put words in my mouth and to impugn my motives. It is simple: Answering the questions will suffice. The reasons bills are tabled... I am going to repeat myself, because I am not sure the minister understood earlier: When bills are tabled before a deliberative assembly, there is a responsibility to do the right thing.

The minister may not like what I am saying and he may have something else to do this afternoon, but, if we were getting clear answers and not endless rhetoric and if he stopped putting words in a person's mouth and impugning their motives, I think the discussion on Bill 33 would have ended much sooner. However, we are going to continue if that is what the minister wants.

I am repeating the question I asked earlier: The Minister of Health told us that the only information that would be shared with the Department of Education and Early Childhood Development would be whether the student had been vaccinated. Ultimately, will all vaccinations be revealed or just the fact that the child has been vaccinated?

I am not making anything up. In his flights of rhetoric, the minister stated that the student's vaccination status would be the only information revealed. Then he mentions a specific case involving the measles virus. Can the minister just tell us that, when it comes right down to it, he was wrong earlier? It is not just whether a student has been vaccinated; it is simply a detailed list of vaccinations that will be provided to the district education councils, school districts, and school principals. That is all. If the minister contradicts

contredit et que, par la suite, il s'enflamme, ce n'est pas mon problème.

Le ministre devrait me donner une réponse précise. S'est-il trompé tout à l'heure quand il a dit que l'information comportait seulement le fait que l'élève ait été vacciné? Est-ce que plus de détails pourraient être fournis au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ainsi qu'aux directeurs généraux des districts scolaires?

16:10

Hon. Mr. Flemming: The database is for immunization. That is what the statute says. It says that it is to create and maintain a repository for the immunization records of all publicly funded vaccines, immunization refusals, and exemptions. It is doing electronically what we are already doing now. This simply enables it to be done electronically.

M. D'Amours : Merci. Je pense que le ministre a finalement répondu à ma question. C'est l'ensemble du dossier de vaccination qui est transmis au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour fournir l'ensemble de l'information. Finalement, je tiens à remercier le ministre. Ce n'était pas compliqué ; c'était aussi simple que cela. Il ne faut pas toujours prendre les choses personnellement. Il faut être capable de se dire de quelle façon nous pouvons améliorer les choses.

Le ministre vient de mentionner quelque chose qui suscite des questions chez moi. Il m'a parlé d'exemptions. Tout à l'heure, le ministre a mentionné que le but était de s'assurer d'établir la liste des élèves dans une école qui auront ou qui n'auront pas été vaccinés. Tout cela dans le but de pouvoir les envoyer à la vaccination. En fait, c'est de pouvoir les diriger vers une vaccination. En même temps, il y a quelques instants, le ministre a dit qu'il y avait des exemptions. Le ministre peut-il nous parler des exemptions? Car, cela vient en contradiction avec ses remarques précédentes.

Hon. Mr. Flemming: Sure, there is an exemption. You identify someone that needs a vaccine or an immunization. If they refuse it, we have the right to tell them to isolate and stay home.

himself and then gets up in arms, that is not my problem.

The minister should give me a clear answer. Was he wrong earlier when he said that the only information would be whether the student had been vaccinated? Could more details be provided to the Department of Education and Early Childhood Development, as well as to school district superintendents?

L'hon. M. Flemming : La base de données concerne la vaccination. C'est ce que dit le projet de loi. Il dit qu'il s'agit de créer et de tenir à jour un registre contenant les dossiers de vaccination pour tous les vaccins financés par l'État, les refus de vaccination et les exemptions. Il permet de faire par voie électronique ce que nous faisons déjà aujourd'hui. Il permet simplement de le faire par voie électronique.

Mr. D'Amours: Thank you. I think the minister has finally answered my question. The entire immunization record is shared with the Department of Education and Early Childhood Development to provide all the information. Finally, I want to thank the minister. That was not complicated; it was as simple as that. Things must not always be taken personally. People have to be able to consider how we can improve things.

The minister just mentioned something that raises questions for me. He talked about exemptions. Earlier, the minister mentioned that the goal was to establish a list of students in a school who have or have not been vaccinated. The goal is to be able to get them vaccinated. In fact, it is to be able to refer them for vaccination. A few moments ago, though, the minister said there were exemptions. Can the minister tell us about the exemptions? This seems to contradict what he said earlier.

L'hon. M. Flemming : Bien sûr, il y a des exemptions. Nous identifions une personne qui a besoin d'un vaccin ou d'une immunisation. Si elle refuse, nous avons le droit de lui demander de s'isoler et de rester chez elle.

M. D'Amours : Donc, si je comprends bien ce que vient de dire le ministre, une fois que l'information sera transmise par Santé publique au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, ce dernier, le district scolaire ou le conseil scolaire la regarderont et diront : Tel élève n'est pas vacciné.

Le ministre a dit que, pour différentes raisons qui seraient cernées comme des exceptions, l'élève devra soit être en quarantaine, soit être envoyé à la maison. Donc, l'objectif du ministre de la Santé, dans ce cas-ci, est de transmettre l'information au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour avoir une pleine vaccination de l'ensemble des élèves. Les élèves qui, pour des raisons religieuses ou autres, refusent d'avoir le vaccin, devront aller... S'il y a une éclosion, ils seront en quarantaine. Si ce n'est pas le cas, cela veut dire que l'enfant devrait s'en aller à la maison. Ai-je bien compris?

Hon. Mr. Flemming: This is only in the circumstances of an outbreak.

M. D'Amours : Donc, y a-t-il une provision dans ce projet de loi 33 qui limite à ce que vient de dire le ministre, soit seulement dans des cas d'éclosion?

16:15

Hon. Mr. Flemming: This bill has nothing to do with keeping people home in the event of an outbreak. It is not the subject of the bill. The bill is about electronic medical records and the sharing of information. Those other matters would be entirely different legislation—different legislation completely.

M. D'Amours : Je comprends les remarques du ministre. Seulement, au bout du compte, c'est le ministre qui mentionne ces choses-là, soit que les élèves s'en iront à la maison s'ils n'ont pas été vaccinés. Je comprends que nous pouvons dire que ce sont deux ministères. Je comprends que nous pouvons dire que ce sont deux projets de loi. Je peux comprendre tout cela, mais, à un moment donné, il ne faut pas seulement lancer des choses dans les airs ; nous devons être capables d'assumer nos paroles. C'est ce qui est parfois un peu difficile. C'est ce qui est parfois un petit peu problématique lorsque nous sommes d'un côté de la Chambre par rapport à l'autre côté.

Mr. D'Amours: So, if I understand what the minister just said correctly, once Public Health sends the information to the Department of Education and Early Childhood Development, the department, school district, or school board will look at it and say: This student is not vaccinated.

The minister said that, for different reasons that would be identified as exceptions, the student would either have to be quarantined or sent home. So, the objective of the Minister of Health, in this case, is to share the information with the Department of Education and Early Childhood Development so that all students are fully vaccinated. Students who, for religious or other reasons, refuse to be vaccinated will have to go... If there is an outbreak, they will be quarantined. If that is not the case, the child would have to be sent home. Do I understand correctly?

L'hon. M. Flemming : Cela ne s'applique qu'en cas d'épidémie.

Mr. D'Amours: So, is there a provision in Bill 33 that establishes the limit the minister just referred to, meaning just in cases of outbreaks?

L'hon. M. Flemming : Le projet de loi n'a rien à voir avec le fait de confiner les gens chez eux en cas d'épidémie. Ce n'est pas l'objet du projet de loi. Le projet de loi porte sur les dossiers médicaux électroniques et le partage de renseignements. Ces autres questions relèveraient d'une législation entièrement différente, une législation complètement différente.

Mr. D'Amours: I understand what the minister is saying. At the end of the day, though, it is the minister who is saying that students will be sent home if they have not been vaccinated. I understand that we can say that there are two departments. I understand that we can say that there are two bills. I can understand all of that, but, at some point, things can't be just tossed off; we must be able to say what we mean. That is what is a bit difficult sometimes. That is what is a little bit problematic sometimes when we are on the other side of the House.

Le ministre a mentionné que ces informations... Comprenons-nous bien : Nous parlons de prendre de l'information sans consentement. C'est ce qui est au cœur du projet de loi. Si nous prenons cette information sans consentement... Peut-être que le ministre n'est pas au courant que j'ai deux jeunes enfants. Pour que mes enfants puissent être sur une photo, nous devons, en tant que parents, signer un formulaire de consentement pour que l'enseignant puisse permettre que l'élève soit sur la photo.

Ici, nous parlons de vaccination et de transfert électronique d'informations que je considère comme personnelles. C'est loin d'être une photo. Donc, qu'est-ce qui protège la population contre l'utilisation abusive? Au bout du compte, est-ce de manière systématique que sera fait le transfert — point à la ligne — sans consentement? Ou bien, est-ce dans des situations particulières que le non-consentement sera considéré?

Hon. Mr. Flemming: Consent is given when families register their children to go to school. On the application to send your child to public school, there is form that says "consent to immunization".

M. D'Amours : Merci, Monsieur le ministre. Je vais passer au paragraphe 27(2.01), qui parle de recueillir des informations sur la santé concernant une personne physique sans son consentement. Je comprends. Je viens de dire au ministre que, quand j'envoie mes deux filles à l'école, pour prendre une photo, on nous demande, en tant que parents, de signer un formulaire de consentement et d'autorisation de l'utilisation de la photo. Les enseignants doivent le faire pour pouvoir inclure nos enfants dans des photos. Ici, je parle encore du projet de loi 33 ; je le dis au cas où certains pensent que je ne le fais plus. À la fin du premier paragraphe du paragraphe 27(2.01), il est dit ceci, et je peux le lire en anglais :

"relating to an individual without that individual's consent".

Est-ce de manière systématique que le consentement ne sera plus exigé? Ou bien, au bout du compte, peu importe, tout le monde devra passer à la caisse et fournir son information sans consentement? Ce n'est pas si compliqué que cela.

The minister mentioned that this information... Let's be clear: We are talking about taking information without consent. That is what is at the heart of the bill. If we take that information without consent... Perhaps the minister is not aware that I have two young children. For my children to be in a photo, we, as parents, must sign a consent form so that the teacher can let the student be in the photo.

Here, we are talking about vaccination and the electronic transfer of information that I consider personal. That is a far cry from a photo. So, what protects people from misuse? In the end, will this transfer be made systematically—end of story—without consent? Or will non-consent be an option in particular situations?

L'hon. M. Flemming : Le consentement est donné lorsque les familles inscrivent leurs enfants à l'école. Sur le formulaire d'inscription à l'école publique, il y a une case intitulée « consentement à la vaccination ».

Mr. D'Amours: Thank you, minister. I am going to move on to subsection 27(2.01), which deals with collecting health information relating to an individual without that individual's consent. I understand. I just told the minister that, when I send my two daughters to school, we, as parents, are asked to sign a consent form to authorize the use of the photo. Teachers have to do that to include our children in photos. I am still talking about Bill 33 here; I am saying this in case some people think I am not doing that anymore. This is at the end of the first paragraph of subsection 27(2.01), and I can read it in the other language:

concernant une personne physique sans son consentement

Will consent no longer be sought systemically? Or, ultimately, no matter what, will everyone have to cough up their information without consent? It is not that complicated.

16:20

Hon. Mr. Flemming: When people register to go to school, they give consent. This Act allows that information to be transferred without consent. The consent is given when they register. They register at the school, and they say: I hereby give you consent for these records. That information can transfer from the Department of Education to the Department of Health without consent because consent is given when a child is registered in the first place.

M. D'Amours : Tantôt, le ministre a mentionné... Il essayait que je m'en tienne strictement au secteur de la santé. Toutefois, qu'est-il fait de l'information qui est à Santé publique et qui s'en va vers le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance? Qu'est-il fait de cette information qui est à Santé publique et qui s'en va vers le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance?

Quand les enfants entrent à l'école, les parents signent un formulaire de consentement qui s'applique à l'école. Ils ne signent pas un formulaire de consentement qui s'applique à Santé publique, à ma connaissance. C'est donc valable aussi dans l'autre sens.

Ce que le ministre vient de donner comme exemple, c'est que, en tant que parents, nous venons de signer un formulaire de consentement remis à l'école. Ce qui veut dire que toute l'information — en tous cas, nous verrons, car ce n'est réellement pas clair — ou certains renseignements que possède l'école vont s'en aller à Santé publique.

Qu'arrive-t-il, Monsieur le ministre, quand l'information circule dans l'autre sens et qu'il s'agit de celle qui est à Santé publique? La personne qui a des renseignements personnels à Santé publique a-t-elle donné son consentement pour qu'ils s'en aillent au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ou — c'est de cela qu'il s'agit — est-ce fait sans son consentement? C'est dans le projet de loi du ministre de la Santé. Est-ce ou non cela?

Hon. Mr. Flemming: Public Health does not need consent. It has legislative authority to act in the best interest of the health of the population. It does not need permission to do what it does. It is entitled to do that

L'hon. M. Flemming : Lorsque les gens inscrivent leurs enfants à l'école, ils donnent leur consentement. Le projet de loi autorise le transfert des renseignements sans consentement. Le consentement est donné lors de l'inscription. Les gens inscrivent leurs enfants à l'école et déclarent : Par la présente, je vous donne mon consentement pour ces renseignements. Ces renseignements peuvent être transférés du ministère de l'Éducation au ministère de la Santé sans consentement, car le consentement est donné dès l'inscription de l'enfant.

Mr. D'Amours: Earlier, the minister mentioned... He tried to get me to stick strictly to the health care sector. However, what is done with the information at Public Health that goes to the Department of Education and Early Childhood Development? What is done with this information at Public Health that goes to the Department of Education and Early Childhood Development?

When children start school, parents sign a consent form that applies to the school. They do not sign a consent form that applies to Public Health, to my knowledge. So this works the other way, too.

The example the minister just gave is that, as parents, we just signed a consent form for the school. That means all or some of the information—anyway, we will see, because it is not really clear—the school has will go to Public Health.

What happens, minister, when information at Public Health goes the other way? Has the person with the personal information at Public Health given their consent for it to go to the Department of Education and Early Childhood Development or—this is what it is about—is it done without their consent? That is in the bill from the Minister of Health. Is that right?

L'hon. M. Flemming : Santé publique n'a pas besoin de consentement. Elle dispose de l'autorité législative pour agir dans l'intérêt supérieur de la santé de la population. Elle n'a pas besoin d'autorisation pour faire ce qu'elle fait. Santé publique est habilitée à le

by the enabling legislation that created Public Health in the first place.

M. D'Amours : Ce que nous dit le ministre, c'est qu'il est en train de transférer ce pouvoir qui est à Santé publique de consentement non nécessaire, qui semble être un consentement implicite. Il est en train de transmettre cette information au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, aux conseils d'éducation de district, aux districts scolaires, aux directeurs d'école. Est-ce cela? C'est transférer le droit de Santé Publique. À ce que je comprends, mais peut-être ai-je mal compris le ministre, c'est un consentement automatique du côté de Santé publique. Ce ne l'est pas de l'autre côté, parce qu'il n'y a personne du côté du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Il n'y a pas de parents qui auront signé un formulaire de consentement autorisant à prendre leurs renseignements personnels qui sont ailleurs.

Voici ce qui est indiqué dans le projet de loi du ministre : « [...] recueillir des informations personnelles sur la santé concernant une personne physique sans son consentement [...] ».

S'il vous plaît, le ministre pourrait-il préciser?

Hon. Mr. Flemming: The information goes from Public Health to the principal of the school.

M. D'Amours : Le ministre est-il en train de nous dire que cette information sera transférée de Santé publique et que, donc, il sera permis que le dossier de vaccination de l'élève, qui est à Santé publique, soit transmis au directeur de l'école. Est-ce cela que vient de nous dire le ministre?

Hon. Mr. Flemming: Yes.

M. D'Amours : Si c'est un transfert aussi simple, cela veut-il dire que les directeurs des districts scolaires auront eux aussi accès à cette information?

Hon. Mr. Flemming: Yes, it is the principal that gathers the information. It is the principal's job to run the school. When the children first come . . . It is the principal's job.

faire en vertu de la loi habilitante par laquelle elle a été créée au départ.

Mr. D'Amours: What the minister is telling us is that Public Health does not need consent, so seems to have implicit consent, and that he is transferring this authority. He is sharing this information with the Department of Education and Early Childhood Development, district education councils, school districts, and school principals. Is that right? It is transferring the right from Public Health. As I understand it—but maybe I misunderstood the minister—Public Health automatically has consent. The other side doesn't have it, because there is nobody to give it to the Department of Education and Early Childhood Development. There are no parents who have signed a consent form authorizing the collection of their personal information from somewhere else.

Here is what is in the minister's bill: "may collect personal health information relating to an individual without that individual's consent".

Could the minister please clarify this?

L'hon. M. Flemming : Les renseignements sont transmis par Santé publique au directeur de l'école.

Mr. D'Amours: Is the minister telling us that this information will be transferred from Public Health and that, therefore, sharing the student's immunization file at Public Health with the school principal will be authorized? Is that what the minister just told us?

L'hon. M. Flemming : Oui.

Mr. D'Amours: If it is such a simple transfer, does that mean school district superintendents will also have access to this information?

L'hon. M. Flemming : Oui, c'est le directeur qui recueille les renseignements. C'est au directeur qu'il incombe de diriger l'école. Lorsque les enfants arrivent pour la première fois... C'est le travail du directeur.

16:25

M. D'Amours : Je ne suis pas sûr que le ministre m'ait bien compris. J'ai compris que l'information partira de Santé publique pour aller au directeur de l'école. Ma question est la suivante : L'information partira-t-elle aussi de Santé publique pour s'en aller vers le directeur du district scolaire? Je ne parle pas du directeur de l'école mais bien de celui du district. Ce transfert se limitera-t-il seulement au directeur de l'école ou bien inclura-t-il aussi le directeur du district scolaire?

Hon. Mr. Flemming: It just goes to the principal.

M. D'Amours : Le ministre peut-il nous expliquer pourquoi, si l'information va seulement au directeur d'école, de cette façon, nous donnons le pouvoir aux conseils d'éducation de district, par l'entremise du directeur général du district scolaire?

Hon. Mr. Flemming: It goes to the principal ex officio. It does not go to the individual. It goes to the principal of the school, whoever might occupy that position. That is where it goes.

M. D'Amours : Je trouve simplement que nous ratissons large, si l'information doit seulement aller aux directeurs d'école. Nous ratissons bien large.

27(2.01) Par dérogation à l'alinéa (1)a), un conseil d'éducation de district peut, par l'entremise du directeur général du district scolaire, recueillir des renseignements personnels sur la santé concernant une personne physique sans son consentement

Je continue à lire, à l'alinéa 1(2) qui traite de l'article 28 de la loi :

1.1) le dépositaire est le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et il recueille les renseignements personnels sur la santé d'un conseil d'éducation de district, par l'entremise du directeur général du district scolaire

Est-ce le directeur de l'école ou bien le directeur du district scolaire? Est-ce le conseil d'éducation ou bien le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance? Si c'est si simple de dire que c'est le directeur d'école, pourquoi faut-il ajouter tous les autres? À quoi servent le directeur du district scolaire

Mr. D'Amours: I am not sure the minister understood me correctly. I understood that the information would go from Public Health to the school principal. My question is this: Will the information also go from Public Health to the school district superintendent? I am not talking about the school principal, but rather the district superintendent. Will the information be shared only with the school principal or also with the school district superintendent?

L'hon. M. Flemming : Les renseignements ne vont qu'au directeur.

Mr. D'Amours: Can the minister explain to us why, if the information is just going to the school principal, this way, we are giving authority to district education councils, through the school district superintendent?

L'hon. M. Flemming : Les renseignements vont au directeur d'office. Ils ne vont pas à une personne en particulier. Ils vont au directeur de l'école, quelle que soit la personne qui occupe ce poste. C'est là qu'ils vont.

Mr. D'Amours: I just find that we are casting a wide net if the information just needs to go to school principals. We are casting a very wide net.

27(2.01) Despite paragraph (1)(a), a District Education Council, through the superintendent of the school district, may collect personal health information relating to an individual without that individual's consent

I will continue to read, in paragraph 1(2), which refers to section 28 of the bill:

(1.1) the custodian is the Minister of Education and Early Childhood Development and collects the personal health information from a District Education Council, through the superintendent of the school district

Is it the school principal or actually the superintendent of the school district? Is it the education council or actually the Minister of Education and Early Childhood Development? If it is as simple as saying it is the school principal, why must all the others be added? What is the point of including the

et le conseil d'éducation dans le cadre du projet de loi 33?

Hon. Mr. Flemming: You are back again to the governance within the Department of Education as to who should have what and whatever. It is not the subject of the bill. If you are unhappy with the governance of the Department of Education, that is for another day. We are talking about sharing electronic records between two departments.

M. D'Amours : Je comprends que le ministre... C'est comme s'il essayait d'éviter la question en laissant la responsabilité à un autre ministère.

Ce n'est pas moi qui ai inventé quoi que ce soit. C'est le ministre de la Santé qui a dit, il y a un certain temps... Monsieur le président, je suis sûr que vous pourrez retrouver cette information dans la transcription des débats. C'est le ministre de la Santé qui a confirmé, à au moins deux reprises, que l'information sur la vaccination qui sera transférée sans consentement sera uniquement transmise aux directeurs d'école.

Si le ministre de la Santé nous dit que ce sera seulement transmis aux directeurs d'école... Il peut bien vouloir éviter de répondre, mais, en passant, c'est son projet de loi. Ce n'est pas celui du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. C'est son projet de loi. Dans son projet de loi, il est question de districts scolaires et de conseils d'éducation. Le ministre de la Santé nous dit que l'information sera envoyée seulement aux directeurs d'école. Pouvons-nous tout simplement obtenir des éclaircissements, Monsieur le ministre, par l'entremise du président du Comité plénier? Pouvons-nous obtenir des précisions? S'agit-il simplement des directeurs d'école ou est-ce beaucoup plus large que cela? Je pense qu'une réponse claire pourrait conclure la discussion à cet égard. S'il ne s'agit pas seulement des directeurs d'école, peut-on savoir qui va recevoir et utiliser cette information?

16:30

Hon. Mr. Flemming: Public Health sends information to the principal ex officio, the department, or whatever. It is compared with in order to find out who is immunized and who is not. I do not know what else to tell you. There is . . . No, I will not say it.

superintendent of the school district and the education council in Bill 33?

L'hon. M. Flemming : Vous revenez encore à la question de la gouvernance au sein du ministère de l'Éducation, à savoir qui devrait avoir quoi et tout le reste. Ce n'est pas l'objet du projet de loi. Si vous n'êtes pas satisfait de la gouvernance du ministère de l'Éducation, c'est une autre histoire. Nous parlons ici du partage de documents électroniques entre deux ministères.

Mr. D'Amours: I understand that the minister... It is as though he were trying to avoid the question by leaving another department responsible.

I am not the one who made anything up. It was the Minister of Health who said some time ago... Mr. Speaker, I am sure that you will be able to find this information in the debate transcripts. It was the Minister of Health who confirmed, at least twice, that the vaccination information that will be transferred without consent will only be shared with school principals.

If the Minister of Health is telling us that it will only be shared with school principals... He may well want to avoid answering, but, by the way, this is his bill. It is not from the Department of Education and Early Childhood Development. It is his bill. His bill refers to school districts and education councils. The Minister of Health is telling us that the information will only be sent to school principals. Can we just get some clarification, Mr. Speaker, through the Chair of the Committee of the Whole? Can we get some specifics? Is it just about school principals, or is it a lot broader than that? I think a clear answer could end the discussion on this. If it is not just about school principals, is it possible to find out who is going to receive and use this information?

L'hon. M. Flemming : Santé publique transmet des renseignements au directeur d'office, au ministère ou à qui que ce soit. Ces renseignements sont comparés afin de déterminer qui est vacciné et qui ne l'est pas. Je ne sais que vous dire de plus. Il y a... Non, je ne le dirai pas.

M. D'Amours : J'aurais peut-être aimé savoir ce que voulait dire le ministre de la Santé. Je comprends... Il aurait peut-être utilisé des termes qui auraient été méchants, mais bon...

Là encore, le ministre de la Santé peut-il nous confirmer que, en ce qui concerne l'utilisation de ces informations qui se trouvent à Santé publique, au ministère de la Santé — son ministère —, au bout du compte, c'est la totalité de l'information qui va s'en aller au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et qu'aucune signature de consentement ne sera requise? Donc, ce sera d'une manière automatique et systématique, plus besoin de consentement; cette information sera divulguée à des fonctionnaires d'un autre ministère, et cela, en passant, pour diverses raisons que je ne remettrai pas en question. Je ne suis pas nécessairement contre le fait que les écoles soient au courant de ce qui se passe. Je m'interroge sur les mesures concernant le principe de fonctionnement que nous sommes en train de prendre.

Je pense que le ministre devrait facilement donner de simples réponses au lieu de faire un grand débat; ainsi, nous serions peut-être en mesure d'obtenir des réponses. Je rappelle au ministre qu'une personne qui n'est pas contente d'être à la Chambre a toujours le choix de faire autre chose dans la vie. Peut-être que le président n'a pas entendu le ministre. Ce dernier est chanceux de ne pas être dans une enceinte où les micros captent toutes les discussions faites hors champ. Peut-être que le ministre devrait arrêter d'utiliser des qualificatifs qui lui semblent plaisants pour diminuer des gens, alors que nous sommes ici pour poser des questions.

Tout à l'heure, le ministre a dit que ce n'était même pas son idée, mais celle des fonctionnaires du ministère. Peut-être que le ministre devrait s'informer sur les projets de loi et être au courant de ce qui se passe dans son ministère. De cette façon, nous pourrions faire avancer d'une façon productive la société au Nouveau-Brunswick. Toutefois, actuellement, c'est clair que, avec les gestes que vient de faire à mon intention le ministre — c'est de valeur que nous n'ayons malheureusement pas pu les voir à la caméra — bien des gens de sa circonscription seront déçus. Peut-être que c'est normal pour le ministre d'agir de cette façon, mais s'il ne voulait pas répondre aux questions, c'était son choix. Il avait le choix de ne pas venir aujourd'hui.

Mr. D'Amours: I might have liked to know what the Minister of Health meant. I understand... He may have used some bad words, but okay...

Again, can the Minister of Health confirm to us that, with respect to using this information from Public Health, from the Department of Health—his department—ultimately, all the information will go to the Department of Education and Early Childhood Development and that no signature of consent will be required? So, it will be done automatically and systematically with no more requirement for consent; this information will be disclosed to civil servants in another department, and, by the way, for various reasons that I will not call into question. I am not necessarily against schools being up to date on what is happening. I am wondering about what we are doing regarding the operating principle.

I think the minister should be willing to give simple answers instead of getting into a big debate; that way, we would perhaps be able to get answers. I remind the minister that a person who is not happy to be in the House can always choose to do something else in life. Maybe the Speaker did not hear the minister. The minister is lucky he is not in a place where the microphones pick up all the asides. Maybe the minister should stop saying things he thinks are funny to belittle people, since we are here to ask questions.

Earlier, the minister said that it was not even his idea but that it came from civil servants in the department. Maybe the minister should find out about bills and get up to date on what is happening in his department. That way, we could move society in New Brunswick forward productively. However, it is clear right now that, with the way the minister just addressed me—it is notable that, unfortunately, we couldn't see his gestures on camera—many of his constituents will be disappointed. Maybe the minister usually acts this way, but if he did not want to answer questions, it was his choice. He could have chosen not to come today.

16:35

Hon. Mr. Flemming: That was not a question. I just do not understand—I say this sincerely—what it is you are trying to accomplish. The legislation speaks for itself. With all of this about who is the principal and who is elected, I sincerely do not know what it is that you are trying to accomplish. It is a simple piece of legislation.

What occurs, occurs manually. This permits it to be done electronically. It permits Public Health to deal with outbreaks quicker, faster, and more efficiently because it has the information. It is that simple. I honestly do not understand what it is that you are concerned about.

This is legislation that was brought forward by the previous government. It was brought forward by your colleagues when they were the Minister of Health. It is a program that was started two years ago. It is absolutely devoid and absent of politics. It is about wellness. It is about electronic records. It is about protecting people and children in schools. It is about enabling people within Public Health to do their work efficiently, quicker, faster, and not manually.

You can take shots at me all you want. Go ahead. Lots do. Perhaps I am impatient, but I do not understand what your concern is. I really do not understand it. I do not understand your questions. I do not understand this big hill you are going to die on as to whether it is the Department of Education or a principal or . . . I do not know what is going on in your mind that would lead you to ask the kinds of questions you are asking. I just absolutely, sincerely, and profoundly do not understand what your problem is.

Mr. Chairman: Thank you, minister. On that note, I think that we will take a five-minute recess so that everybody can maybe figure out what everybody is talking about. We will call it a health and mental health break.

(The committee recessed at 4:38 p.m.)

The committee resumed at 4:42 p.m.)

L'hon. M. Flemming : Ce n'était pas une question. Je ne comprends tout simplement pas, je le dis sincèrement, ce que vous essayez de faire. Le projet de loi parle de lui-même. Avec tout ce débat sur qui est le directeur et qui est élu, je ne sais sincèrement pas ce que vous essayez de faire. C'est un projet de loi simple.

Ce qui est fait est effectué manuellement. Le projet de loi permet de le faire par voie électronique. Cela permet à Santé publique de gérer les épidémies plus tôt, plus rapidement et plus efficacement, car elle dispose de l'information. C'est aussi simple que cela. Honnêtement, je ne comprends pas ce qui vous préoccupe.

Il s'agit d'un projet de loi mis de l'avant par le gouvernement précédent. Il a été mis de l'avant par vos collègues lorsqu'ils étaient ministres de la Santé. C'est un programme lancé il y a deux ans. Il est totalement dénué de toute dimension politique. Il concerne le bien-être. Il concerne les dossiers électroniques. Il concerne la protection des personnes et des enfants dans les écoles. Il vise à permettre aux gens de Santé publique de faire leur travail efficacement, plus tôt, plus rapidement et non manuellement.

Vous pouvez m'attaquer autant que vous voulez. Allez-y. Beaucoup le font. Je suis peut-être impatient, mais je ne comprends pas ce qui vous préoccupe. Je ne comprends vraiment pas. Je ne comprends pas vos questions. Je ne comprends pas cette bataille que vous êtes prêt à mener jusqu'au bout pour déterminer s'il s'agit du ministère de l'Éducation, d'un directeur d'école ou... Je ne sais pas ce qui se passe dans votre tête pour que vous posiez un tel genre de questions. Je ne comprends vraiment, sincèrement et profondément pas quel est votre problème.

Le président : Merci, Monsieur le ministre. Sur ce, je pense que nous allons faire une pause de cinq minutes afin que chacun puisse peut-être comprendre de quoi tout le monde parle. Nous appellerons cela une pause santé et santé mentale.

(La séance est suspendue à 16 h 38.)

La séance reprend à 16 h 42.)

16:42

Mr. Chairman: I call the meeting back to order.

Ms. Mitton: Thank you, Mr. Chairman. Thank you to the minister and the staff who are here to answer questions on Bill 33 today. I have several questions to ask. Forgive me if I repeat one that has already been asked.

There is one thing that I have been wondering. There has been a lot of discussion about schools today, but could the minister clarify the impact... Could the minister clarify whether this is only for students in schools or whether this change will impact all New Brunswickers?

Hon. Mr. Flemming: Thank you for the question, member. These changes are with respect to schools only.

Ms. Mitton: Thank you for the answer. I am wondering what exactly will be tracked in terms of vaccinations. Will it be all vaccinations that a student would have received or just certain ones?

Hon. Mr. Flemming: Thank you. It tracks only the publicly funded vaccinations.

Ms. Mitton: I am also wondering whether there is a cost associated with the implementation of this legislation, and if so, whether there is an estimate of what the cost might be.

16:45

Hon. Mr. Flemming: I think what the member is interested in regarding the legislation introduced in the bill is the actual cost of the program—the underlying cost of the program. It is a \$10-million project funded by Canada Health Infoway, which is a funding vehicle funded by the federal government. It is a combined project of those levels, and the cost is about \$10 million for the project.

Again, in my judgment, it is well worth doing rather than having to go through all of this manually. Public Health is doing that now with the measles issue. It is tracking everything down manually, person by person, list by list, and all this stuff—paper, paper, applications. To be able to have this information is just tremendous. To use the words of Dr. Russell, it takes

Le président : Nous reprenons les délibérations.

M^{me} Mitton : Merci, Monsieur le président. Merci au ministre et au personnel qui sont ici aujourd'hui pour répondre aux questions sur le projet de loi 33. J'ai plusieurs questions à poser. Pardonnez-moi si je répète une question qui a déjà été posée.

Il y a un point sur lequel je m'interroge. On a beaucoup parlé des écoles aujourd'hui, mais le ministre pourrait-il préciser l'impact... Le ministre pourrait-il préciser si les changements concernent uniquement les élèves des écoles ou s'ils auront des répercussions sur tous les gens du Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Flemming : Merci pour la question, Madame la députée. Les changements concernent uniquement les écoles.

M^{me} Mitton : Merci pour la réponse. Je me demande ce qui sera exactement suivi en matière de vaccinations. S'agira-t-il de tous les vaccins qu'un élève aurait reçus ou seulement de certains d'entre eux?

L'hon. M. Flemming : Merci. Seules les vaccinations financées par l'État sont suivies.

M^{me} Mitton : Je me demande également s'il y a un coût associé à la mise en oeuvre de la mesure législative en question et, le cas échéant, s'il existe une estimation de ce coût.

L'hon. M. Flemming : Je pense que ce qui intéresse la députée concernant le projet de loi, c'est le coût réel du programme, le coût sous-jacent du programme. Il s'agit d'un projet de 10 millions financé par Inforoute Santé du Canada, qui est un organisme de financement commandité par le gouvernement fédéral. C'est un projet conjoint de ces deux organismes, et le coût du projet s'élève à environ 10 millions.

Encore une fois, à mon avis, une telle mesure vaut vraiment la peine d'être prise plutôt que de devoir tout traiter manuellement. Santé publique s'occupe actuellement de cela dans le cadre de la crise de la rougeole. Elle effectue un suivi manuel de tout, personne par personne, liste par liste, et tout ce qui s'ensuit, à savoir des documents papier, des

us out of the dark ages and brings us into the 21st century in terms of health management, disease outbreak, and vaccination.

Ms. Mitton: I thank the minister for the answer. I am wondering whether this legislation, with the system that is being set up, is based on a similar system or policy that exists elsewhere.

Hon. Mr. Flemming: It is an electronic record for public health outbreak management. Again, there are protocols in place throughout North America and the world with respect to dealing with outbreak management. This is not new or unique to New Brunswick. These are best practices similar to what has been done in other jurisdictions around the world. It is similar to what is being done in Nova Scotia, in other provinces, and in the United States. I am pleased to say that we consider these to be best practices in terms of managing this kind of situation—dealing with electronic records so that outbreaks can be tackled quickly, efficiently, and with all the data that we need.

Again, we are not sitting here inventing the wheel in New Brunswick. There are protocols that are tried and true and that are used successfully in other jurisdictions. What we are doing is not anything that is fairly new, but we are catching up so that we can consider ourselves to be operating as best in class, as opposed to thinking: Gee, I wish we had this.

Ms. Mitton: Thank you for the answer. I am wondering whether the minister would be able to let us know the timeline for implementation of the new system.

Hon. Mr. Flemming: It is a two-year project, and right now, we are pretty well halfway through. The project was brought in, and I would say it is just about at the halfway point. This is part of that process that will take us the other half of the way. I would hope that within the next 12 months, the program will be fully implemented.

Ms. Mitton: In the legislation, there is an immunization registry, and there is also the notifiable

formulaire, des dossiers. Pouvoir disposer de tels renseignements est tout simplement formidable. Pour reprendre les mots de la D^r Russell, cela nous fait sortir de l'âge des ténèbres et nous propulse dans le 21^e siècle en matière de gestion de la santé, de gestion des épidémies et de vaccination.

M^{me} Mitton : Je remercie le ministre pour sa réponse. Je me demande si le projet de loi, avec le système qui est mis en place, s'inspire d'un système ou d'une politique similaire existant ailleurs.

L'hon. M. Flemming : Il s'agit d'un registre électronique destiné à la gestion des épidémies affectant la santé publique. Encore une fois, il existe des protocoles en vigueur partout en Amérique du Nord et dans le monde concernant la gestion des épidémies. Ce n'est ni nouveau ni propre au Nouveau-Brunswick. Il s'agit de pratiques exemplaires similaires à celles mises en oeuvre par d'autres gouvernements à travers le monde. C'est semblable à ce qui se fait en Nouvelle-Écosse, dans d'autres provinces et aux États-Unis. Je suis content de dire que nous considérons qu'il s'agit là de pratiques exemplaires pour gérer de tels genres de situation, à savoir utiliser des dossiers électroniques afin de pouvoir faire face aux épidémies rapidement, efficacement et en disposant de toutes les données nécessaires.

Encore une fois, nous ne sommes pas en train de réinventer la roue ici au Nouveau-Brunswick. Il existe des protocoles qui ont fait leurs preuves et qui sont utilisés avec succès ailleurs. Ce que nous faisons n'a rien de vraiment nouveau, mais nous rattrapons notre retard afin de pouvoir nous considérer comme les meilleurs dans un tel domaine, plutôt que de nous dire : Ah, si seulement nous avions cela.

M^{me} Mitton : Merci pour la réponse. Je me demande si le ministre pourrait nous indiquer le calendrier de mise en oeuvre du nouveau système.

L'hon. M. Flemming : Il s'agit d'un projet d'une durée de deux ans, et nous en sommes actuellement à peu près à mi-parcours. Le projet a été lancé, et je dirais qu'il en est à peu près à la moitié. La mesure fait partie du processus qui nous permettra d'achever la seconde moitié. J'espère que d'ici les douze prochains mois, le programme sera pleinement mis en oeuvre.

M^{me} Mitton : La loi prévoit un registre d'immunisation ainsi qu'un registre des maladies à

disease registry. I would ask the minister to explain the difference, and specifically to explain the notifiable disease registry, please.

16:50

Hon. Mr. Flemming: There are three aspects to the program—inventory, registry, and tracking. You want to know how much inventory you have, how you track it, how much you have used, and how much you need so that you can control the inventory. Right now, that has been implemented. Prior to that, it was very inefficient. The manual tracking of inventory involves tedious and complicated paperwork and things like that.

The second aspect is the registry, which is the subject of this bill. Registering means making sure that Public Health and the Department of Education have access to each other's data.

The third, which is yet to be implemented, involves dealing with the subject of outbreak management. When there is an outbreak similar to what we are experiencing now with measles, the data will be there so that you can quickly, efficiently, and effectively manage that outbreak. You can contain it, know exactly who has not been immunized, deal with that, and make sure that it does not spread beyond the original outbreak. Those are the three pillars to the program. That pretty well covers the three aspects.

Ms. Mitton: Through the chair to the minister, thank you for outlining those three pillars. I want to clarify a bit about the language around the second one, the registry. Under "Immunization registry" we see section 42.3. The language there seems fairly clear to me. I am wondering whether the notifiable disease registry... I am sort of wondering about the difference between those two. "Notifiable disease" is not a term that I think people have heard about a lot. I wonder whether we could have clarification on that. Thank you.

Hon. Mr. Flemming: Although it may not be known to the general public, myself included, the term "notifiable disease" is information that every physician has in the office. Physicians have received notification of that from Public Health so that they are

déclaration obligatoire. Je demanderais au ministre, s'il le veut bien, d'expliquer la différence entre les deux, et plus particulièrement de nous expliquer en quoi consiste le registre des maladies à déclaration obligatoire.

L'hon. M. Flemming : Le programme comporte trois volets, à savoir l'inventaire, le registre et le suivi. Il faut savoir de quelles quantités on dispose, comment on en assure le suivi, combien on a utilisé et de combien on a besoin pour pouvoir contrôler l'inventaire. À l'heure actuelle, le système à cet égard est en place. Auparavant, c'était très inefficace. Le suivi manuel de l'inventaire impliquait notamment des formalités administratives fastidieuses et compliquées.

Le deuxième volet est le registre, qui fait l'objet du projet de loi. L'enregistrement consiste à s'assurer que Santé publique et le ministère de l'Éducation ont accès aux données de l'autre.

Le troisième aspect, qui n'a pas encore été mis en oeuvre, concerne la gestion des épidémies. Lorsqu'une épidémie similaire à celle que nous connaissons actuellement avec la rougeole se déclarera, les données seront disponibles pour permettre de gérer cette épidémie rapidement, efficacement et de manière optimale. On pourra la contenir, savoir exactement qui n'a pas été vacciné, s'en occuper et s'assurer qu'elle ne se propage pas au-delà du foyer initial. Ce sont là les trois piliers du programme. Voilà qui couvre assez bien les trois aspects.

M^{me} Mitton : Par l'entremise du président au ministre, merci d'avoir présenté les trois piliers. Je veux obtenir une petite clarification sur la formulation concernant le deuxième pilier, le registre. Sous « Registre des immunisations », nous voyons l'article 42.3. La formulation me semble assez claire. Je me demande si le registre des maladies à déclaration obligatoire... Je m'interroge en quelque sorte sur la différence entre les deux. Je pense que le terme « maladie à déclaration obligatoire » n'est pas très connu des gens. Je me demande si nous pourrions avoir une clarification à ce sujet. Merci.

L'hon. M. Flemming : Bien que le terme « maladie à déclaration obligatoire » soit peut-être inconnu du grand public, moi y compris, il désigne de l'information dont dispose chaque médecin dans son cabinet. Les médecins ont reçu une notification à ce

always current and know exactly what they have to deal with at any given time. The primary health care providers would be provided regularly with the notifiable disease list so that they are on top of it at all times.

Ms. Mitton: Thank you for the answer. To clarify a bit more, that list contains a list of certain types of communicable diseases that are present in New Brunswick. Would it be just a list, or is there any personal information tied to that list?

Hon. Mr. Flemming: The *Public Health Act* says that doctors must report on these particular diseases because they are on the front line and would know. That would be reported back. It would be from that collection from frontline primary health care. It would go back, and that is what the list would be based on. Then everybody would be notified of that.

16:55

Ms. Mitton: Through the chair to the minister, thank you for clarifying a bit about the notifiable disease registry. I am wondering about the information that will be shared. There are various things outlined here for the immunization registry, as I understand it, that may be collected. There is the language of “without that individual’s consent”. I am wondering whether that could be clarified a bit. Even if someone were not to give consent, could that information be collected? If so, would they be made aware even if they do not consent?

Hon. Mr. Flemming: For public health reasons—because the safety and the health of the population is paramount over the individual consent—sometimes individual consent is not necessarily going to be obtained. I am a fairly libertarian type of guy, believing in individuality and rights and things like that, but there are times when the greatest good for the greatest number has to carry over that individual consent. This would be, in my judgment, one of the rare cases when that should occur. What we are talking about here . . . Although individual liberty is very important, preventing the spread of disease to innocent people is also equally important. In this particular

sujet de la part de Santé publique afin d’être constamment à jour et de savoir exactement à quoi ils doivent faire face à tout moment. Les fournisseurs de soins de santé primaires recevraient régulièrement la liste des maladies à déclaration obligatoire afin d’être parfaitement informés à tout moment.

M^{me} Mitton : Merci pour la réponse. Pour clarifier un peu plus les choses, la liste contient une énumération de certains types de maladies transmissibles présentes au Nouveau-Brunswick. S’agit-il simplement d’une liste, ou y a-t-il des renseignements personnels associés à cette liste?

L’hon. M. Flemming : La *Loi sur la santé publique* stipule que les médecins doivent signaler les maladies particulières en question, car ils sont en première ligne et sont donc bien placés pour les connaître. De telles informations seraient transmises. Elles proviendraient d’une telle collecte effectuée par les fournisseurs de soins de santé primaires en première ligne. Elles seraient transmises, et c’est sur cette base que la liste serait établie. Ensuite, tout le monde en serait informé.

M^{me} Mitton : Par l’entremise du président, je remercie le ministre d’avoir apporté un peu de clarification à propos du registre des maladies à déclaration obligatoire. Je m’interroge sur les renseignements qui seront partagés. Il y a ici divers éléments mentionnés, pour ce qui est du registre des immunisations, si je comprends bien, qui pourraient faire l’objet d’une collecte. On y trouve la formulation « sans son consentement ». Je me demande si cela pourrait être clarifié un peu. Même si une personne ne donnait pas son consentement, les renseignements pourraient-ils être collectés? Si oui, cette personne serait-elle informée même si elle ne donne pas son consentement?

L’hon. M. Flemming : Pour des raisons de santé publique, parce que la sécurité et la santé de la population priment sur le consentement individuel, il arrive parfois que l’on n’obtienne pas nécessairement le consentement individuel. Je suis plutôt du genre libertaire, je crois en l’individualité, aux droits et à ce genre de choses, mais il y a des moments où le plus grand bien pour le plus grand nombre doit l’emporter sur le consentement individuel. Il s’agirait, à mon avis, de l’un des rares cas où cela devrait se produire. Ce dont nous parlons ici... Bien que la liberté individuelle soit très importante, il est tout aussi important d’empêcher la propagation d’une maladie à des

case, consent would not necessarily be had in order to share that information.

Ms. Mitton: Through the chair to the minister, thank you for explaining that component of it. To clarify, even if someone does not give consent, would they be made aware that their information is being collected against their consent?

Hon. Mr. Flemming: When students are registered in public schools to start, they sign a consent and provide the immunization information. That is when they register. That consent is clear that the immunization information will be shared with Public Health for the purposes of verification in the event of disease outbreak management.

17:00

Ms. Mitton: Through the chair to the minister, thank you for that. In the act of someone signing or not signing, the person would be made aware that even if you do not sign this, this information about your child may be shared through this system.

I will move on, although it is related to that. Maybe this legislation just really narrowly focuses on sharing of information, but I am wondering whether there is an education or public awareness component related to any of this. Thank you.

Hon. Mr. Flemming: Yes, this was one of the first things I did as Health Minister. I announced this program. We had communications and press releases stating that this was occurring. People were encouraged to participate and get involved with it. It is being done now at the entry level at the schools, so more and more people will become aware of it. I think that you are right. The more people you tell, the better off we are going to be. I think that the member is quite correct in saying that this is the type of thing that is a tremendous tool. It is 21st-century medicine. It is electronic data. It is recordkeeping. It is information, and it is the timely, effective access to that information that enables people like Dr. Russell and her team to work most efficiently, effectively, and quickly.

personnes innocentes. Dans un tel cas particulier, le consentement ne serait pas nécessairement obtenu pour partager les renseignements.

M^{me} Mitton : Par l'entremise du président, merci au ministre d'avoir expliqué un tel aspect. Pour clarifier les choses, même si une personne ne donne pas son consentement, serait-elle informée que ses renseignements sont collectés contre son gré?

L'hon. M. Flemming : Lorsque les élèves s'inscrivent dans les écoles publiques, ils signent un formulaire de consentement et fournissent les renseignements relatifs à la vaccination. Cela se fait au moment de l'inscription. Ce consentement indique clairement que les renseignements relatifs à la vaccination seront partagés avec Santé publique à des fins de vérification en cas de gestion d'une épidémie.

M^{me} Mitton : Par l'entremise du président, je remercie le ministre pour sa réponse. Qu'une personne signe ou non, elle serait informée que, même si elle ne signe pas le formulaire, les renseignements en question concernant son enfant pourraient être partagés dans le cadre d'un tel système.

Je vais passer à autre chose, bien que cela soit lié à ce sujet. Peut-être que le projet de loi se concentre uniquement sur le partage de renseignements, mais je me demande s'il existe un volet d'éducation ou de sensibilisation du public lié à tout cela. Merci.

L'hon. M. Flemming : Oui, c'est l'une des premières choses que j'ai faites en tant que ministre de la Santé. J'ai annoncé le programme dont nous parlons. Nous avons publié des communiqués et des annonces de presse indiquant qu'il se mettait en place. Les gens ont été encouragés à y participer et à s'y engager. Le processus est mis en oeuvre désormais dès l'inscription à l'école, de sorte que de plus en plus de personnes en prendront conscience. Je pense que vous avez raison. Plus on en parle, plus l'efficacité sera grande. Je pense que la députée a tout à fait raison de dire qu'il s'agit là d'un outil formidable. C'est la médecine du 21^e siècle. Ce sont des données électroniques. C'est la tenue de dossiers. Ce sont des informations, et c'est l'accès rapide et efficace à ces informations qui permet à des personnes comme la D^r Russell et son équipe de travailler de la manière la plus efficace, la plus rapide et la plus performante possible.

I agree with the member. The communication of this is a good story, and the more people know about it, the better off we all are.

Ms. Mitton: Through the chair to the minister, I would like to ask a question about, I guess, how this is going to apply to students who had previously been in school or, going forward, are sort of grandfathered in. Could the minister talk about the transitional provision?

Hon. Mr. Flemming: The system was originally contemplated to capture at the entry level to school, Grade 1. However, with the recent events and the amount of information that we are getting—the number of immunizations that we are doing now as we are dealing with this outbreak management—the more data we have and the more data that gets put into the system, the better off we all are. Again, originally, it was intended to be at the entry level, but under the circumstances, it is a larger public health issue, and every piece of information Public Health has empowers Public Health to fight disease that much more effectively.

17:05

Ms. Mitton: To the minister through the chairman, I would like to seek a bit more clarification on exactly what the minister just said. It was intended to be entered as students were entering the school system in Grade 1 or kindergarten, I guess. To clarify what the minister just said, does this mean that all students who are enrolled will have their information entered to sort of catch up and grandfather in students? Then that begs this question as well: Do students get entered when they enter the school system at another grade level other than Grade 1?

Hon. Mr. Flemming: The program was originally set up and is set up to collect, essentially, kindergarten-entry data. However, as the member pointed out, what additional information is . . . That is a good question. In addition to kindergarten-entry data, what would also be put into the system would be all existing Public Health information plus that of all new students coming to New Brunswick and going to our schools, regardless of which grade that would be. They would

Je suis d'accord avec la députée. La diffusion de l'information sur le sujet est une bonne chose, et plus les gens en sauront en la matière, mieux nous nous porterons tous.

M^{me} Mitton : Par l'entremise du président, j'aimerais poser une question au ministre concernant, je crois, la manière dont la mesure s'appliquera aux élèves qui fréquentaient déjà une école auparavant ou qui, à l'avenir, bénéficieront en quelque sorte d'une clause de maintien des droits acquis. Le ministre pourrait-il nous parler de la disposition transitoire?

L'hon. M. Flemming : À l'origine, le système était conçu pour s'appliquer au moment de l'entrée à l'école, en première année. Cependant, compte tenu des événements récents et de la quantité d'informations que nous recevons, à savoir le nombre de vaccinations que nous effectuons actuellement dans le cadre de la gestion de la présente épidémie, plus nous disposons de données et plus le système en intègre, plus cela nous avantage tous. Je le répète, à l'origine, le système devait s'appliquer au moment de l'entrée à l'école, mais dans les circonstances actuelles, il s'agit d'un enjeu de santé publique plus large, et chaque élément d'information dont dispose Santé publique lui permet de lutter beaucoup plus efficacement contre la maladie.

M^{me} Mitton : Je voudrais demander au ministre, par l'entremise du président, de clarifier un peu plus ce qu'il vient de dire. Il était prévu que les données soient saisies au moment de l'entrée des élèves dans le réseau scolaire en première année ou en maternelle, je suppose. Pour clarifier ce que le ministre vient de dire, cela signifie-t-il que les données de tous les élèves inscrits seront saisies afin en quelque sorte de rattraper le retard et de faire bénéficier les élèves d'une clause d'antériorité? Cela soulève alors une autre question : Les renseignements sur les élèves sont-ils saisis lorsqu'ils entrent dans le réseau scolaire à un autre niveau que la première année?

L'hon. M. Flemming : Le programme a été initialement conçu et est conçu pour recueillir, essentiellement, les données lors de l'entrée en maternelle. Cependant, comme l'a souligné la députée, quels informations additionnelles sont... C'est une bonne question. Outre les données saisies lors de l'entrée en maternelle, seraient également versées dans le système toutes les informations existantes de Santé publique, ainsi que celles concernant tous les

be added into the system. Plus, Public Health has an extensive amount of existing manual information. That manual information would be added to the system over time as well so that as many pools of data are compiled as can possibly be compiled so that we have the type of information necessary to enable Public Health to carry out its functions in the event of outbreak management.

As the member queried, it is more than just kindergarten entry, although that is what it was originally set up for. However, these other additions will also be made.

Ms. Mitton: Through the chairman to the minister, thank you for clarifying. I heard “all existing Public Health information”. I just want to clarify. Is that only for students?

Hon. Mr. Flemming: That was my . . . It was not all, it was all existing immunization records for students.

Ms. Mitton: Thank you for clarifying, to the minister. I want to ask another question in relation to this type of information being put into electronic records. I believe there is value in that. It does not matter what only I believe. Public Health officials believe there is value in it as well and that it is easier to navigate that information. However, there have been issues around privacy and how the information that is collected about people can be used. I know that this is something that is top of mind for many people these days.

17:10

I understand that this is public health information and that it is different from some of the more private information that gets collected, but there are stories out there about people wearing Fitbits. The company has that information, and maybe it can be used against them. An insurance company can use that information in order to not provide coverage. I understand that we are dealing with the public realm here, but I am wondering. I am looking for any possible unintended consequences that might be there in terms of privacy.

nouveaux élèves arrivant au Nouveau-Brunswick et fréquentant nos écoles, quel que soit leur niveau scolaire. Ces données seraient ajoutées au système. De plus, Santé publique dispose d’une grande quantité d’informations existantes saisies manuellement. Ces informations manuelles seraient également ajoutées au système au fil du temps, afin de pouvoir compiler autant de bases de données que possible et de disposer ainsi des informations nécessaires pour permettre à Santé publique de remplir ses fonctions en cas de gestion d’une épidémie.

Comme l’a demandé la députée, cela va au-delà de la simple inscription en maternelle, même si c’est en fonction de celle-ci que le système a été initialement mis en place. Cependant, les autres ajouts mentionnés seront également effectués.

M^{me} Mitton : Par l’entremise du président, merci au ministre pour la clarification. J’ai entendu « toutes les informations existantes de Santé publique ». Je voudrais juste clarifier. Cela concerne-t-il uniquement les élèves?

L’hon. M. Flemming : C’était ma... Ce n’était pas tout, il s’agissait de tous les dossiers de vaccination existants des élèves.

M^{me} Mitton : Merci pour la clarification, Monsieur le ministre. Je veux poser une autre question concernant l’intégration d’informations du genre dans des dossiers électroniques. Je pense que cela présente un intérêt. Peu importe ce que moi seule pense. Les responsables de Santé publique estiment également que cela présente un intérêt et qu’il est plus facile de naviguer dans ces informations. Cependant, des questions se posent concernant la confidentialité et la manière dont les renseignements collectés sur les personnes peuvent être utilisés. Je sais que c’est une préoccupation majeure pour beaucoup de gens de nos jours.

Je comprends qu’il s’agit d’informations de santé publique et qu’ils diffèrent de certains renseignements plus privés qui sont collectés, mais on entend des histoires concernant des personnes qui portent des Fitbit. L’entreprise dispose de tels renseignements, et ceux-ci pourraient peut-être être utilisés à leur détriment. Une compagnie d’assurance pourrait utiliser ces renseignements pour refuser de leur fournir une couverture. Je comprends que nous traitons ici de la sphère publique, mais je m’interroge. Je cherche à

Have these been thought of? How will people's privacy be protected? Are there any potential negative outcomes from this type of legislation?

Hon. Mr. Flemming: That is a good question. Again, whenever you have information like this, you want it to be private and to be used for the purpose for which it was intended. This information would be subject to all of the privacy legislation that exists in Canada today. It would be subject to the *Personal Health Information Privacy and Access Act*, which is the law of the province with respect to the confidentiality of medical records. Every effort has been made to put in the checks and balances that you are referring to. There is existing legislation in place that would prevent the dissemination of this information for purposes other than that for which it was intended.

Ms. Mitton: Thank you for the answers. I believe those are all the questions I really had. To finish up, I just want to comment that I do think the use of technology is a positive step in the right direction. Obviously, there will need to be safeguards and respect for people's rights, which is part of the law that exists, but we need to be providing the tools to Public Health to be able to protect against outbreaks. Obviously, there is one happening right now, and as the minister has mentioned, this type of system would have been very handy.

I think that is the end of my questions on Bill 33. I want to thank the minister and the staff members, through the chair, for their time. Thank you.

Hon. Mr. Flemming: Thank you for your questions. They were sincere. They were in the interest of informing yourself, your constituents, and the public. As always, it is a pleasure dealing with you and having your questions, which are motivated by your research and your sincere interest to operate in the best interest of the people of New Brunswick. Thank you.

Mrs. Conroy: Mr. Chairman, I want to thank the minister and his staff for answering our questions today.

identifier toute conséquence imprévue qui pourrait en découler en matière de vie privée. A-t-on pensé à cela? Comment la vie privée des gens sera-t-elle protégée? Y a-t-il des conséquences négatives potentielles liées à un tel projet de loi?

L'hon. M. Flemming : C'est une bonne question. Encore une fois, lorsque l'on dispose de renseignements du genre, on souhaite qu'ils restent confidentiels et qu'ils soient utilisés aux fins pour lesquelles ils ont été collectés. Ces renseignements seraient soumis à l'ensemble de la législation sur la protection de la vie privée en vigueur au Canada aujourd'hui. Ils seraient soumis à la *Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé*, qui est la loi provinciale relative à la confidentialité des dossiers médicaux. Tout a été mis en oeuvre pour mettre en place les mécanismes de contrôle dont vous parlez. Il existe déjà une législation qui empêcherait la diffusion de tels renseignements à des fins autres que celles pour lesquelles ils ont été recueillis.

M^{me} Mitton : Merci pour les réponses. Je crois que c'étaient là toutes les questions que j'avais à poser. Pour conclure, je tiens simplement à souligner que le recours à la technologie est à mon avis un pas positif dans la bonne direction. Il va de soi qu'il faudra mettre en place des mesures de protection et respecter les droits des personnes, ce qui fait partie de la législation en vigueur, mais nous devons fournir à Santé publique les outils nécessaires pour nous prémunir contre les épidémies. De toute évidence, une épidémie est en cours en ce moment même, et comme l'a mentionné le ministre, un tel type de système aurait été très utile.

Je pense que cela conclut mes questions sur le projet de loi 33. Je veux remercier le ministre et les membres du personnel, par l'entremise du président, pour le temps qu'ils m'ont consacré. Merci.

L'hon. M. Flemming : Merci pour vos questions. Elles étaient sincères. Elles visaient à vous informer, ainsi que les gens de votre circonscription et la population. Comme toujours, c'est un plaisir d'échanger avec vous et de recevoir vos questions, qui sont motivées par vos recherches et votre intérêt sincère à agir dans l'intérêt supérieur de la population du Nouveau-Brunswick. Merci.

M^{me} Conroy : Monsieur le président, je veux remercier le ministre et son personnel d'avoir répondu à nos questions aujourd'hui.

I have two teenagers who have grown up through the school system and the vaccine system. They had the little green cards when they were growing up. I just assumed that in our health care system, the information was all kept electronically. Until recently, I did not realize that this was such an issue as it is.

I am wondering whether it is like the hospital system. Is there a whole provincial aspect to it, or does each region have its own system so that only that region or district has access to it?

17:15

Hon. Mr. Flemming: The only organization that will have access to this information is Public Health. The information will come from school districts as children register. However, the central depository for this information is Public Health and Public Health only, and it will not be for . . .

(Interjections.)

Hon. Mr. Flemming: Centrally. Public Health is a central entity. As far as your children with the green cards are concerned, it is bye-bye green cards, hello technology. That is what this is all about.

Mrs. Conroy: Thank you, through the chair. That is great because anybody who knows me knows I have a habit of losing stuff. What impact, if any, will this bill have on Integrated Service Delivery?

Hon. Mr. Flemming: It will have no effect whatsoever, since that is separate and unrelated. This is specific and unique to Public Health only.

Mrs. Conroy: Thank you, again, to the minister through the chair. Can you give me just a little background on how the contract was given and a little background on how this was done and who was consulted when it began?

Hon. Mr. Flemming: Thank you for the question. The background that you are asking for is not exactly the subject of the bill, which is the implementation of the immunization program. I will take that, and I can get

J'ai deux adolescents qui ont grandi en suivant le parcours scolaire et le parcours vaccinal. Ils avaient ces petites cartes vertes quand ils étaient enfants. Je pensais simplement que, dans notre système de soins de santé, tous les renseignements étaient conservés sous forme électronique. Jusqu'à récemment, je ne me rendais pas compte que c'était un tel problème.

Je me demande si cela fonctionne comme le système hospitalier. Y a-t-il une dimension provinciale globale à cela, ou chaque région dispose-t-elle de son propre système, de sorte que seulement cette région ou ce district y a accès?

L'hon. M. Flemming : Le seul organisme qui aura accès à de tels renseignements est Santé publique. Les renseignements proviendront des districts scolaires au fur et à mesure que les enfants s'inscriront. Cependant, le dépositaire central de ces renseignements est Santé publique et Santé publique uniquement, et ils ne seront pas destinées à...

(Exclamations.)

L'hon. M. Flemming : Au niveau central. Santé publique est une entité centrale. En ce qui concerne vos enfants titulaires de cartes vertes, c'est adieu les cartes vertes, bonjour la technologie. C'est entièrement de cela qu'il s'agit.

M^{me} Conroy : Merci, par l'entremise de la présidence. C'est formidable, car tous ceux qui me connaissent savent que j'ai l'habitude de perdre des choses. Quel impact, le cas échéant, le projet de loi aura-t-il sur la Prestation des services intégrés?

L'hon. M. Flemming : La mesure n'aura absolument aucun effet, car il s'agit d'une question distincte et sans rapport. Cela concerne spécifiquement et exclusivement Santé publique.

M^{me} Conroy : Merci encore au ministre par l'entremise du président. Pouvez-vous me donner juste un peu d'information sur la manière dont le contrat a été attribué, sur le processus qui a été suivi et sur les personnes qui ont été consultées au départ?

L'hon. M. Flemming : Merci pour la question. L'information que vous demandez ne relève pas exactement de l'objet du projet de loi, qui porte sur la mise en oeuvre du programme de vaccination. Je vais

back to the member with that information as to the background of the contract and the letting and things like that. I would be more than happy to get back to the member on that. If you would just let me know, we could arrange for a time for staff to advise you of those circumstances.

Mrs. Conroy: I am just wondering. With this new system that is being built or constructed, are new staff going to be hired for this, or will it just be the same existing staff that we have through the development?

Hon. Mr. Flemming: With regard to the \$10-million budget item for the implementation of the project, people were hired and engaged to implement the program. However, the existing people in Public Health will ultimately take over the operation of it because, again, they will be doing electronically what they already do now manually. Basically, there is the \$10-million funded expense for the project, but when the project is up, working, and in place, the existing people in Public Health will be doing their jobs, except with a far more powerful tool.

Mrs. Conroy: I would like to thank the minister through the chair. A lot of my questions were asked by the other members. I want to thank you and your staff again for being here and for answering our questions today. I think that it is a great bill, and I really look forward to voting for it and having it pass.

Hon. Mr. Flemming: To the member, thank you for your questions. I appreciated them. I am happy to be able to help and accommodate. Again, the offer for further information is standing. If there are any further things you would like to know about this as we go forward, please feel free to pursue them. We will provide you with whatever information we can. Thank you.

Mr. Chairman: Thank you, minister. Thank you, member.

M. D'Amours : Merci, Monsieur le président. Le paragraphe 42.1(2) se lit comme suit :

prendre note de votre question et je reviendrai fournir à la députée cette information concernant le contexte du contrat, les autorisations et ce genre de choses. Je serais ravi de donner à la députée une réponse à ce sujet. Si vous me le faites savoir, nous pourrions convenir d'un moment où le personnel pourra vous informer à ce sujet.

M^{me} Conroy : Je m'interroge simplement. Avec un tel nouveau système en cours de mise en place ou d'élaboration, du personnel supplémentaire va-t-il être embauché, ou est-ce que ce sera simplement le personnel actuel qui s'occupera de son développement?

L'hon. M. Flemming : En ce qui concerne le poste budgétaire de 10 millions pour la mise en oeuvre du projet, du personnel a été embauché pour mettre en oeuvre le programme. Cependant, ce sont les gens de Santé publique déjà en poste qui prendront ultimement le relais, car, je le répète, ils effectueront par voie électronique ce qu'ils font actuellement manuellement. En gros, il y a une dépense de 10 millions pour le projet, mais une fois que celui-ci sera opérationnel et en place, le personnel actuel de Santé publique fera son travail, mais avec un outil bien plus puissant.

M^{me} Conroy : J'aimerais remercier le ministre par l'entremise du président. Bon nombre de mes questions ont été posées par d'autres députés. Je tiens à vous remercier une nouvelle fois, vous et votre personnel, d'être ici pour répondre à nos questions aujourd'hui. Je pense que c'est un excellent projet de loi et j'ai vraiment hâte de voter en sa faveur et de le voir adopté.

L'hon. M. Flemming : Je remercie la députée pour ses questions. Je les ai appréciées. Je suis content de pouvoir vous aider et répondre à vos demandes. Encore une fois, mon offre de fournir des informations supplémentaires tient toujours. Si vous souhaitez en savoir plus sur le sujet au fur et à mesure que nous avançons, n'hésitez pas à le dire. Nous vous fournirons toutes les informations que nous pourrons. Merci.

Le président : Merci, Monsieur le ministre. Merci, Madame la députée.

Mr. D'Amours: Thank you, Mr. Speaker. Subsection 42.1(2) reads as follows:

The operator of an early learning and childcare facility

Tout à l'heure, le ministre a parlé des exploitants des établissements de garderie éducative pour la petite enfance. Le ministre peut-il préciser davantage quel est le lien entre les exploitants d'établissements de garderie et ce projet de loi?

17:20

Hon. Mr. Flemming: Unlike the school system, the day cares are private organizations that operate outside government, although they can be accessed by Public Health officials and things like that as the case may be. Again, in the private domain, the vast majority of day cares are private operations, and this is not the type of information that we would want to spread to anyone. It stays within the Department of Health and the Department of Education, and day cares do not operate as an arm of government.

M. D'Amours : Le ministre pourrait-il peut-être simplement préciser si, dans le nouveau système informatique ou électronique, de l'information circulera dans un sens ou dans l'autre? Y a-t-il de l'information qui passera des garderies vers Santé publique et ensuite de Santé publique vers le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance? Y a-t-il un lien? S'il n'y en a pas, c'est correct ; je veux seulement éclaircir cet aspect.

Hon. Mr. Flemming: There is no connection between day cares and education. The only linkage that day cares have with Public Health is in maintaining particular health standards that they need. There would be no flow of information from a day care. Although Public Health would have some access to make sure that day cares are properly operated, there is no flow of information in that regard.

M. D'Amours : Monsieur le président, je remercie le ministre pour ces précisions. J'ai terminé pour aujourd'hui.

Mr. Chairman: Thank you, member. Minister, do you have any closing statements?

L'exploitant d'un établissement d'éducation de la petite enfance et de garde d'enfants

Earlier, the minister talked about operators of early learning and childcare facilities. Can the minister provide more clarity about the connection between day care operators and this bill?

L'hon. M. Flemming : Contrairement au système scolaire, les garderies sont des organismes privés qui fonctionnent en dehors du cadre gouvernemental, bien qu'elles puissent être accessibles aux responsables de Santé publique et à d'autres instances similaires, selon le cas. Encore une fois, comme elles sont dans le secteur privé, la grande majorité des garderies sont des établissements privés, et les renseignements dont il est question ne sont pas des informations que nous souhaiterions diffuser à qui que ce soit. Ils restent au sein du ministère de la Santé et du ministère de l'Éducation, et les garderies ne fonctionnent pas comme une branche du gouvernement.

Mr. D'Amours: Could the minister perhaps just clarify whether, in the new computer or electronic system, information will move in one direction or the other? Is there information that will go from day cares to Public Health and then from Public Health to the Department of Education and Early Childhood Development? Is there a connection? If not, that is fine; I just want to clarify that aspect.

L'hon. M. Flemming : Il n'y a aucun lien entre les garderies et l'éducation. Le seul lien entre les garderies et Santé publique réside dans le respect des normes sanitaires spécifiques qui leur sont imposées. Il n'y aurait aucun flux d'informations provenant d'une garderie. Bien que Santé publique dispose d'un certain accès pour s'assurer que les garderies fonctionnent correctement, il n'y a pas de flux d'informations à cet égard.

Mr. D'Amours: Mr. Speaker, I thank the minister for the clarification. I am done for today.

Le président : Merci, Monsieur le député. Monsieur le ministre, avez-vous des remarques finales?

Hon. Mr. Flemming: No. Thank you, Mr. Chairman, for a great job.

Mr. Chairman: Sorry, minister. It seems that we have one more question.

Ms. Mitton: Thank you to the chair for allowing me to ask one more question. I want to clarify about the day cares. Could the minister just clarify that one more time? My understanding . . . My child is in day care, and I thought there was someone from Public Health who went and checked the immunization records. Maybe I am mistaken. I want to clarify that. Thank you.

Hon. Mr. Flemming: You are quite correct. Day cares are something that Public Health is concerned about, but because they are private, they are not the subject of the statute. Does Public Health interact with day cares? Yes. Are day cares part of government? No. For the very reason along the lines that you were talking about—this information getting into the wrong hands—we would not want this to go further than the two government departments for the very reasons that you pointed out in your questioning. Day cares are subject to Public Health guidelines and standards, but day cares, being private organizations, are not subject to the legislation.

Mr. Chairman: Are there any further questions?

Hon. Members: No.

Mr. Chairman: We will proceed to the vote. I will ask staff to please exit the Chamber.

(Bill 33, *An Act Respecting the Public Health Information Solution*, was agreed to as presented.)

17:25

Bill 30

Mr. Chairman, after Bill 30, *An Act Respecting Certain Responsibilities of the Integrity Commissioner and the Ombud*, had been presented: We will ask the minister responsible to bring in his or her staff.

L'hon. M. Flemming : Non. Merci, Monsieur le président, pour votre excellent travail.

Le président : Excusez-moi, Monsieur le ministre. Il semble que nous ayons encore une question.

M^{me} Mitton : Merci au président de me permettre de poser une dernière question. Je voudrais obtenir une clarification au sujet des garderies. Le ministre pourrait-il clarifier une fois de plus? D'après ce que j'ai compris... Mon enfant fréquente une garderie, et je pensais qu'un représentant de Santé publique venait vérifier les carnets de vaccination. Je me trompe peut-être. Je voudrais clarifier ce point. Merci.

L'hon. M. Flemming : Vous avez tout à fait raison. Les garderies sont un sujet d'intérêt pour Santé publique, mais comme elles sont privées, elles ne sont pas visées par la loi. Santé publique interagit-elle avec les garderies? Oui. Les garderies font-elles partie du gouvernement? Non. C'est précisément pour la raison même que vous évoquiez dans vos questions, à savoir le risque que les renseignements tombent entre de mauvaises mains, que nous ne souhaitons pas que ceux-ci aillent ailleurs que dans ces deux organismes. Les garderies sont soumises aux directives et aux normes de Santé publique, mais, en tant qu'organismes privés, elles ne sont pas soumises à la loi.

Le président : Y a-t-il d'autres questions?

Des voix : Non.

Le président : Nous allons passer au vote. Je vais demander au personnel de bien vouloir quitter la Chambre.

(Le projet de loi 33, *Loi concernant le système d'information sur la santé publique*, est adopté sans amendement.)

Projet de loi 30

Le président, à l'appel du projet de loi 30, *Loi concernant certaines responsabilités du commissaire à l'intégrité et de l'ombud* : nous allons demander à la ministre responsable de faire venir son personnel.

Hon. Mrs. Anderson-Mason: Can we have a moment to break while I bring my staff in?

Mr. Chairman: We will take a recess while the minister brings her staff in.

(The committee recessed at 5:26 p.m.

The committee resumed at 5:28 p.m.)

Mr. Chairman: I call the meeting to order. I will now ask the minister to introduce her staff and make any opening comments.

Hon. Mrs. Anderson-Mason: Thank you very much, Mr. Chairman. All I am going to do is introduce my staff. I have with me today my deputy, John Logan. I also have Amanda Harpelle and Judy Wagner. For the sake of expediency, I have no opening remarks. Let the games begin.

Mr. Chairman: Thank you very much, minister. The games will begin with the member for Moncton Centre.

Mr. McKee: First of all, Mr. Chairman, I would ask the minister whether she could explain to the House the overall purpose of Bill 30 and the types of responsibilities that will be transferred under this Act.

Hon. Mrs. Anderson-Mason: Thank you very much for the question. I am sure the member opposite remembers my very intriguing statements on previous readings of the bill. The history behind the changes that are happening here is that with the resignation of Justice Deschênes, he made certain recommendations. In light of the recommendations he has made, we are reviewing the legislation and putting forth these amendments.

The Integrity Commissioner will be responsible for the *Members' Conflict of Interest Act* as well as the *Conflict of Interest Act* and the *Lobbyists' Registration Act*. The other effect of this legislation is to move the responsibility for right to information and the *Personal Health Information Privacy and Access Act* to the Ombud.

L'hon. M^{me} Anderson-Mason : Pouvons-nous faire une pause pendant que je fais venir mon personnel?

Le président : Nous allons suspendre la séance pendant que la ministre fait entrer son personnel.

(La séance est suspendue à 17 h 26.

La séance reprend à 17 h 28.)

Le président : La séance est ouverte. Je vais maintenant demander à la ministre de présenter son personnel et de faire quelques observations liminaires.

L'hon. M^{me} Anderson-Mason : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je vais simplement présenter mon personnel. Je suis accompagnée aujourd'hui de mon sous-ministre, John Logan. Je suis également accompagnée d'Amanda Harpelle et de Judy Wagner. Par souci de rapidité, je n'ai pas d'observations liminaires à formuler. Que la partie commence.

Le président : Merci beaucoup, Madame la ministre. Le député de Moncton-Centre commencera la partie.

M. McKee : Tout d'abord, Monsieur le président, je demanderais à la ministre si elle pourrait expliquer à la Chambre l'objectif général du projet de loi 30 et les types de responsabilités qui seront transférées en vertu de celui-ci.

L'hon. M^{me} Anderson-Mason : Merci beaucoup pour la question. Je suis certaine que le député d'en face se souvient de mes déclarations très intrigantes lors des lectures précédentes du projet de loi. Les modifications qui sont apportées ici tirent leur origine du fait que, lors de sa démission, le juge Deschênes a formulé certaines recommandations. À la lumière de ces recommandations, nous réexaminons la législation et proposons les modifications en question.

Le commissaire à l'intégrité sera responsable de la *Loi sur les conflits d'intérêts des membres* ainsi que de la *Loi sur les conflits d'intérêts* et de la *Loi sur l'inscription des lobbyistes*. L'autre effet du projet de loi est de transférer au médiateur la responsabilité du droit à l'information et de la *Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé*.

Mr. McKee: Could the minister outline what those recommendations from Justice Deschênes were?

Hon. Mrs. Anderson-Mason: They were exactly what I just said.

Mr. McKee: Have all of his recommendations been implemented in the bill?

17:30

Hon. Mrs. Anderson-Mason: The only recommendation that has not yet been followed is the substantive review of the legislation. We felt that it was incumbent on us to move the responsibilities first and then engage the commissioner after the commissioner has been hired in order to be able to do a complete review of the substantive portions of the legislation.

Mr. McKee: Could you give us an update on the status of the search for the next commissioner?

Hon. Mrs. Anderson-Mason: We would like to have these changes put in place before we hire the new commissioner. We feel that it would be important for the commissioner to understand the role prior to applying for the job.

Mr. McKee: Do I understand that the search has not begun whatsoever and will not until the new legislation is completed?

Hon. Mrs. Anderson-Mason: That is right. The people downstairs are doing a great job too, by the way, if I might say so myself. Yes, you are exactly correct. First, we would like to define the role of the commissioner before we go to the hiring stage.

Mr. McKee: Can you give us a timeline on the process, assuming the legislation will pass?

Hon. Mrs. Anderson-Mason: How long are you planning on keeping me here tonight?

Mr. McKee: The timeline on the process for the hiring of the next commissioner.

M. McKee : La ministre pourrait-il nous exposer quelles étaient les recommandations en question du juge Deschênes?

L'hon. M^{me} Anderson-Mason : Elles correspondaient exactement à ce que je viens de dire.

M. McKee : Toutes ses recommandations ont-elles été mises en oeuvre dans le projet de loi?

L'hon. M^{me} Anderson-Mason : La seule recommandation qui n'a pas encore été suivie est l'examen approfondi de la législation. Nous avons estimé qu'il nous incombait de transférer d'abord les responsabilités, puis, une fois le commissaire embauché, de faire appel à celui-ci afin de pouvoir procéder à un examen complet des parties substantielles de la législation.

M. McKee : Pourriez-vous nous faire le point sur l'état d'avancement de la recherche du prochain commissaire?

L'hon. M^{me} Anderson-Mason : Nous souhaitons que les changements soient mis en place avant de recruter le nouveau commissaire. Nous estimons qu'il est important que le commissaire comprenne le rôle avant de poser sa candidature au poste.

M. McKee : Dois-je comprendre que la recherche n'a pas encore commencé et qu'elle ne commencera pas tant que la nouvelle législation ne sera pas finalisée?

L'hon. M^{me} Anderson-Mason : C'est exact. Les personnes en bas font d'ailleurs un excellent travail aussi, si je peux me permettre de le dire. Oui, vous avez tout à fait raison. Nous souhaitons d'abord définir le rôle du commissaire avant de passer à l'étape du recrutement.

M. McKee : Pouvez-vous nous donner un calendrier pour le processus, en supposant que le projet de loi soit adopté?

L'hon. M^{me} Anderson-Mason : Combien de temps comptez-vous me retenir ici ce soir?

M. McKee : Le calendrier du processus de recrutement du prochain commissaire.

Hon. Mrs. Anderson-Mason: We are certainly aiming to get that underway within the next month or so, assuming everything goes as planned, and of course, as the member opposite is likely aware, there is a legislative process. We would like to have this ready before we return to the House in the fall.

Mr. McKee: Could you tell us why the responsibility of the *Conflict of Interest Act* is being transferred to the Integrity Commissioner?

Hon. Mrs. Anderson-Mason: Again, it was the recommendation of Justice Deschênes. It was a designated judge, and as the member opposite can appreciate, if the matter did proceed to court, there could be some complications and difficulties that would put an individual in a position of conflict vis-à-vis the courts.

Mr. McKee: Can you advise what additional resources will be assigned to the Integrity Commissioner to deal with the additional responsibilities. I understand that deputy ministers and EAs and all that will now be under the Integrity Commissioner's responsibility, and I do not believe a substantial increase in budget or whatnot has gone through. What additional human resources are going to be required here?

Hon. Mrs. Anderson-Mason: Essentially, it is just a reconfiguration. We have the existing staff. In fact, if you consider it, the Integrity Commissioner is actually going to have fewer responsibilities with the removal of the *Right to Information and Protection of Privacy Act* (RTIPPA) and the *Personal Health Information Privacy and Access Act* (PHIPAA) from his or her responsibilities. There will be a reconfiguration of staff. There will not be a requirement in the overall perspective for the hiring because it is just simply that reconfiguration. If issues arise, then I am sure they will certainly be brought to LAC in the future.

17:35

Mr. McKee: I can appreciate a reconfiguration with respect to the RTIPPA and the PHIPAA components that would be moved to the Ombud with the resources

L'hon. M^{me} Anderson-Mason : Nous comptons certainement lancer le processus d'ici un mois environ, en supposant que tout se passe comme prévu, et bien sûr, comme le député d'en face le sait sans doute, il y a un processus législatif. Nous aimerions que tout soit réglé avant notre retour à la Chambre à l'automne.

M. McKee : Pourriez-vous nous expliquer pourquoi la responsabilité de la *Loi sur les conflits d'intérêts* est transférée au commissaire à l'intégrité?

L'hon. M^{me} Anderson-Mason : Encore une fois, telle était la recommandation du juge Deschênes. Il s'agissait d'un juge désigné, et comme le député d'en face peut le comprendre, si la question était portée devant les tribunaux, cela pourrait entraîner des complications et des difficultés qui placeraient une personne en situation de conflit vis-à-vis des tribunaux.

M. McKee : Pouvez-vous nous indiquer quelles ressources additionnelles seront allouées au commissaire à l'intégrité pour lui permettre d'assumer de telles responsabilités supplémentaires? Je comprends que les sous-ministres, les chefs de cabinet et tous les autres relèveront désormais de la responsabilité du commissaire à l'intégrité, et je ne pense pas qu'une augmentation substantielle du budget ou autre ait été approuvée. Quelles ressources humaines supplémentaires seront nécessaires à cet égard?

L'hon. M^{me} Anderson-Mason : Il s'agit essentiellement d'une simple réorganisation. Nous avons déjà du personnel nécessaire. En fait, si l'on y réfléchit bien, le commissaire à l'intégrité aura en réalité moins de responsabilités, puisque la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée* (LDIPVP) et la *Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé* (LAPRPS) ne relèveront plus de ses attributions. Il y aura une réorganisation du personnel. D'un point de vue global, il n'y aura pas besoin de recruter du personnel, car il s'agit simplement d'une réorganisation. Si des problèmes surviennent, je suis certaine qu'ils seront portés à l'attention du CAAL dans l'avenir.

M. McKee : Je peux comprendre qu'il y ait une réorganisation concernant les volets de la LDIPVP et de la LAPMRPS qui seraient transférés à l'ombud,

allocated to those requests. With respect to the Integrity Commissioner, we are talking about a procedure that happened with the designated judge and those resources, which would be outside of government or the legislative officers' offices. I am wondering whether human resource requirements will be needed here when we talk about bringing that work into the Office of the Integrity Commissioner.

Hon. Mrs. Anderson-Mason: Through the chairman to the member opposite, I am sure he is very much aware that this is an annual declaration and that these are annual filings. It is somewhat simplified once the first application is made, and the subsequent filings can be relatively straightforward. If there is a need for more supports, it will be and can be visited through the LAC process.

Mr. McKee: Thank you to the minister through the chair. This is my first year. Obviously, I have not done a second-year filing yet, so we will see how easy it will be next year. Hopefully, I will not have to dig up all the same kinds of documents and stuff.

With respect to the reshuffling of duties, the interim Integrity Commissioner is also the Ombud. We have heard him say publicly at times that he has a lack of resources in his office. Now, we are bringing on more duties for him. I am just wondering whether he has been consulted with respect to the drafting of this bill.

Hon. Mrs. Anderson-Mason: Yes, he has.

Mr. McKee: Has he made you aware at all of any issues in terms of what he feels would be any staffing requirements or resources that we have not seen in terms of budget allocations?

Hon. Mrs. Anderson-Mason: In no way do I intend to speak for him. However, I can tell you that there certainly have been conversations. Of course, legislative officers are always concerned about staffing issues. There will be ongoing discussions to make sure that the needs are properly met. However, he will be receiving additional resources with that transfer of the right to information Act and the PHIPPA from the previous office of the

avec les ressources allouées à de tels transferts. En ce qui concerne le commissaire à l'intégrité, nous parlons d'une procédure qui s'est déroulée avec le juge désigné et les ressources à cet égard, qui seraient en dehors du gouvernement ou des bureaux des hauts fonctionnaires de l'Assemblée. Je me demande si des ressources humaines seront nécessaires ici lorsque nous parlons de transférer un tel travail au Bureau du commissaire à l'intégrité.

L'hon. M^{me} Anderson-Mason : Par l'entremise du président au député d'en face, je suis certaine qu'il est tout à fait conscient qu'il s'agit d'une déclaration annuelle et que de telles déclarations sont annuelles. La procédure est quelque peu simplifiée une fois la première demande effectuée, et les déclarations suivantes peuvent être relativement simples. S'il y a besoin de davantage de soutien, cela sera et pourra être examiné dans le cadre du processus du CAAL.

M. McKee : Merci à la ministre par l'entremise du président. C'est ma première année. Évidemment, je n'ai pas encore effectué de déclaration pour une deuxième année, nous verrons donc à quel point ce sera plus facile l'année prochaine. J'espère ne pas avoir à ressortir tous les mêmes types de documents et tout le reste.

En ce qui concerne la réorganisation des fonctions, le commissaire à l'intégrité par intérim est également l'ombud. Nous l'avons parfois entendu déclarer publiquement que son bureau manquait de ressources. Or, nous lui confions désormais davantage de tâches. Je me demande simplement s'il a été consulté au sujet de la rédaction du projet de loi.

L'hon. M^{me} Anderson-Mason : Oui, il a été consulté.

M. McKee : Vous a-t-il fait part de quelque préoccupation que ce soit concernant les besoins en personnel ou en ressources qui, selon lui, ne seraient pas pris en compte dans les allocations budgétaires?

L'hon. M^{me} Anderson-Mason : Je n'ai nullement l'intention de parler en son nom. Cependant, je peux vous dire qu'il y a certainement eu des discussions. Bien sûr, les hauts fonctionnaires de l'Assemblée sont toujours préoccupés par les questions de personnel. Des discussions se poursuivront pour s'assurer que les besoins sont correctement satisfaits. Toutefois, le commissaire recevra des ressources supplémentaires dans le cadre du transfert de la *Loi sur le droit à l'information* et de la LAPRPS de l'ancien bureau du

commissioner. Yes, he certainly has been engaged in those conversations.

Mr. McKee: With respect to this bill, could you outline the specific areas or powers that the Integrity Commissioner will assume from the amendments?

Hon. Mrs. Anderson-Mason: The Integrity Commissioner is going to be responsible for the *Conflict of Interest Act*, which is the only addition, the *Members' Conflict of Interest Act*, and the lobbyist registry.

Mr. McKee: In terms of the procedural components, are there going to be any changes to the disclosure provisions?

Hon. Mrs. Anderson-Mason: Not at this time, no.

Mr. McKee: Will there be any mechanisms for appealing a finding of the commissioner?

Hon. Mrs. Anderson-Mason: There will be no changes to what is currently in place.

Mr. McKee: To the minister through the chair, could you tell us how a potential conflict of interest is defined?

17:40

Hon. Mrs. Anderson-Mason: It is not specifically defined, per se, in the Act. Interestingly enough, it is also not . . . This is very similar to other jurisdictions. It is very much a fact-based finding by the commissioner.

Mr. McKee: That is what I understand as well. It lists, for the various actors, whether deputy ministers or whatnot, under the *Conflict of Interest Act* . . . It does not define a conflict of interest itself, only certain prohibited Acts, if you will. Has there been any discussion on a requirement to have a specific definition of conflict of interest under the definitions portion of the legislation?

Hon. Mrs. Anderson-Mason: The Act itself, which I am sure the member opposite is very aware of . . . I am very aware of how in-depth he gets into the details

commissaire. Oui, il a certainement participé aux discussions.

M. McKee : En ce qui concerne le projet de loi, pourriez-vous indiquer les domaines ou les pouvoirs spécifiques que le commissaire à l'intégrité se verra conférés à la suite des modifications?

L'hon. M^{me} Anderson-Mason : Le commissaire à l'intégrité sera responsable de la *Loi sur les conflits d'intérêts*, qui est le seul ajout, de la *Loi sur les conflits d'intérêts des membres* et du registre des lobbyistes.

M. McKee : En ce qui concerne les aspects relatifs aux procédures, y aura-t-il des changements aux dispositions touchant la divulgation?

L'hon. M^{me} Anderson-Mason : Non, pas pour l'instant.

M. McKee : Y aura-t-il des mécanismes permettant de faire appel d'une décision du commissaire?

L'hon. M^{me} Anderson-Mason : Il n'y aura aucun changement par rapport à ce qui est actuellement en vigueur.

M. McKee : Madame la ministre, par l'entremise du président, pourriez-vous nous dire comment est défini un conflit d'intérêts potentiel?

L'hon. M^{me} Anderson-Mason : Il n'est pas défini de manière spécifique en soi dans la loi. Il est intéressant de noter qu'il n'est pas non plus... C'est très similaire à ce qui se fait ailleurs. Il s'agit avant tout d'une conclusion fondée sur les faits par le commissaire.

M. McKee : C'est bien ce que je comprends également. La loi énumère, pour les différents acteurs, qu'il s'agisse de sous-ministres ou autres, en vertu de la *Loi sur les conflits d'intérêts*... Elle ne définit pas le conflit d'intérêts en soi, mais seulement certains actes interdits, en quelque sorte. Y a-t-il eu des discussions sur la nécessité d'inclure une définition spécifique d'un conflit d'intérêts dans la section des définitions de la loi?

L'hon. M^{me} Anderson-Mason : La loi elle-même, dont le député d'en face, j'en suis certaine, a pleinement connaissance... Je sais très bien à quel

while preparing for these questions, and I appreciate that very much. The *Conflict of Interest Act* defines conflict of interest as meaning “one or more of the circumstances which is a conflict of interest under this Act.” As the member opposite, being a member of the legal community, can appreciate, the Act goes on to set those parameters.

I am going to go back to the question that was asked earlier, which was about substantive changes by virtue of what we have in front of us here today. I want to emphasize that there are no significant substantive changes that are being made to the Act. What is happening in what is being proposed is simply a shifting of responsibilities for the two legislative officers with the intent that, once the change in responsibilities happens, we can take a closer examination of the actual Act itself. That is when we will get into the substantive changes because it has been . . . I am just going to double-check this . . . The last time that there were any substantive changes was in the late seventies. We are very much aware of the need to review this legislation, but, again, we want to refrain from doing that until we have the proper legislative officers in place.

Mr. McKee: Thank you, minister, through the chairman. Could the minister tell us what powers the commissioner has and whether those will remain, in terms of addressing a conflict of interest as it arises?

Hon. Mrs. Anderson-Mason: Is the question specifically in relation to the *Conflict of Interest Act* or also in relation to the *Members' Conflict of Interest Act*? Could the member opposite please just qualify the parameters for the question that he is asking?

Mr. McKee: I guess that it would relate to the amendments to the *Conflict of Interest Act* and bringing that portfolio of disclosure statements to the Integrity Commissioner. How would he or she address a conflict of interest as it arises? Are those powers the same as what he or she would have with members now?

Hon. Mrs. Anderson-Mason: We are simply transferring all the powers of a designated judge to the commissioner. I am certain that the member opposite could find those details right in the legislation.

point il approfondit les détails lorsqu'il prépare ses questions, et j'apprécie beaucoup cela. La *Loi sur les conflits d'intérêts* définit le conflit d'intérêts comme une « Situation qui, au sens de la présente loi, constitue une situation de conflit d'intérêts ». Comme le député d'en face, en tant que membre de la collectivité juridique, peut le comprendre, la loi établit ensuite de tels paramètres.

Je vais revenir à la question posée tout à l'heure, qui portait sur les modifications substantielles apportées par le texte dont nous sommes saisis aujourd'hui. Je tiens à souligner qu'aucune modification substantielle significative n'est apportée à la loi. Ce qui est proposé consiste simplement en un transfert de responsabilités pour les deux hauts fonctionnaires de l'Assemblée, dans le but de pouvoir, une fois ce transfert effectué, examiner de plus près la loi elle-même. C'est à ce moment-là que nous aborderons les modifications substantielles, car cela fait... Je vais juste vérifier... La dernière fois que des modifications substantielles ont été apportées, c'était à la fin des années 70. Nous sommes tout à fait conscients de la nécessité de revoir cette loi, mais, encore une fois, nous voulons nous abstenir de le faire tant que nous n'aurons pas les hauts fonctionnaires de l'Assemblée appropriés en place.

M. McKee : Merci, Madame la ministre, par l'entremise du président. La ministre pourrait-elle nous dire de quels pouvoirs dispose le commissaire et si ceux-ci seront maintenus, en ce qui concerne le traitement des conflits d'intérêts lorsqu'ils surviennent?

L'hon. M^{me} Anderson-Mason : La question porte-t-elle spécifiquement sur la *Loi sur les conflits d'intérêts* ou également sur la *Loi sur les conflits d'intérêts des membres*? Le député d'en face pourrait-il préciser les paramètres de la question qu'il pose?

M. McKee : Je suppose que ma question concerne les modifications à la *Loi sur les conflits d'intérêts* et le transfert du dossier des déclarations d'intérêts au commissaire à l'intégrité. Comment ce dernier ou cette dernière traiterait-il un conflit d'intérêts s'il venait à se présenter? Les pouvoirs à cet égard sont-ils les mêmes que ceux dont il dispose actuellement vis-à-vis des députés?

L'hon. M^{me} Anderson-Mason : Nous transférons simplement tous les pouvoirs d'un juge désigné au commissaire. Je suis certaine que le député d'en face pourra trouver les détails dans le projet de loi.

17:45

Mr. McKee: Thank you, minister. With respect to the legislation, I guess it is understood that there are no substantive changes to the legislation. I probably know where you will go with this question or answer. However, I would like to ask it anyway. I am talking about a perceived conflict of interest. It seems to be an issue that has come up. I have looked at commissioner's reports, annual or quinquennial ones. Back in 2011, they were talking about this issue, and it probably goes back a while. I want to know whether this is something that will be addressed in the future or whether it is something that is being talked about in your department.

Hon. Mrs. Anderson-Mason: Absolutely, it is a live issue, but at this juncture, it would be premature to be making those types of changes because we know there has to be a complete review of the legislation. I thank you very much for that question because I think it is a great question. We are very cognizant of those issues, and I think back on different matters that we have seen addressed by the commissioner in the past. Absolutely, it is very much a live issue. This is just not the time or the place. Once we have the roles or the changes made with respect to the legislative officers, then by all means, it is our intent to dig into those substantive changes. Again, as indicated, there has not been a thorough review of this legislative team since the seventies.

Mr. McKee: Also, in reviewing the history, minister, I think we would have to bring people in to talk about it. I think members from both parties, in the past, have talked against possible changes. If it goes too far in terms of a perceived conflict, it might prohibit someone from doing something that is harmless, so we would probably have to bring in some consultation on that. I understand that it is a fine line when we try to find a happy medium on that.

That being said, I will move on to my next question.

(Interjections.)

Mr. McKee: Yes, go ahead.

M. McKee : Merci, Madame la ministre. En ce qui concerne le projet de loi, je suppose qu'il est entendu qu'il n'y a pas de changements substantiels. Je sais probablement où vous voulez en venir avec une telle question ou une telle réponse. Cependant, j'aimerais la poser quand même. Je parle d'un conflit d'intérêts perçu. Il semble qu'il s'agisse d'une question qui se soit posée. J'ai examiné les rapports du commissaire, qu'ils soient annuels ou quinquennaux. En 2011, on y abordait cette question, et cela remonte probablement à un certain temps. Je veux savoir si c'est un sujet qui sera traité dans l'avenir ou s'il fait l'objet de discussions au sein de votre ministère.

L'hon. M^{me} Anderson-Mason : Absolument, c'est une question d'actualité, mais à ce stade, il serait prématuré d'apporter de tels types de changements, car nous savons qu'il faut procéder à un examen complet de la législation. Je vous remercie beaucoup pour une telle question, car je pense qu'elle est excellente. Nous sommes très conscients de tels enjeux, et je repense à différentes questions qui ont été abordées par le commissaire par le passé. C'est tout à fait une question d'actualité. Ce n'est simplement ni le moment ni le lieu. Une fois que les rôles ou les changements concernant les hauts fonctionnaires de l'Assemblée auront été mis en place, nous avons bien sûr l'intention de nous pencher sur les changements substantiels. Encore une fois, comme je l'ai mentionné, il n'y a pas eu de révision approfondie de la législation depuis les années 70.

M. McKee : De plus, en examinant l'historique, Madame la ministre, je pense que nous devrions faire venir des personnes pour en discuter. Je crois que, par le passé, des députés des deux partis se sont prononcés contre d'éventuels changements. Si nous allons trop loin en matière de perception d'un conflit, cela pourrait empêcher quelqu'un de faire quelque chose d'inoffensif, de sorte que nous devrions probablement organiser une consultation sur le sujet. Je comprends que la ligne est mince lorsque nous essayons de trouver un juste milieu à ce sujet.

Cela dit, je vais passer à ma question suivante.

(Exclamations.)

M. McKee : Oui, allez-y.

Hon. Mrs. Anderson-Mason: Again, I will reiterate that that is absolutely a great question. The member opposite is likely aware that the only jurisdiction that actually makes reference to “perceived” is the Yukon. It is not something that is common practice across the country. Absolutely, as the member opposite has indicated, when we get to that point, there is going to have to be a great deal of consultation to work through what is the most appropriate thing for our particular Legislature. It is certainly something on which we are looking to move forward, but as the member opposite has indicated, it is not as simple as throwing in the word “perceived”. That is because there are so many implications that will come as a result. Thank you.

Mr. McKee: Looking at the quinquennial report, that is a report, I understand, that is done every five years. The last one would have been done in 2011. Am I correct in saying that the 2016 version was delayed or was not completed? Was it done under a different title? I could not find it. My understanding is that it was delayed and had not been completed yet—the actual quinquennial reporting.

17:50

Hon. Mrs. Anderson-Mason: As the member opposite can appreciate, neither of us was here in 2016, so I am going to rely on my staff to help with that information. I can let you know, member, that there was a 2018 five-year report. I am just going to clarify about the existence of a 2016 report.

I just want to clarify whether the member opposite is making reference to the *Members’ Conflict of Interest Act*.

Mr. McKee: I guess that would be correct because the conflict of interest was never under the Integrity Commissioner’s power. So yes, it would be under the *Members’ Conflict of Interest Act*.

I guess I was going to segue into a number of recommendations that were made over the years and the status of those recommendations. I understand that we are not doing a substantive law amendment here, and so my question would be with regard . . . I could outline the number of recommendations that have not yet been addressed in legislation. However, I know where you are going—this is not a review. Maybe I could ask you what the timeline would be for a

L’hon. M^{me} Anderson-Mason : Je tiens à répéter que c’est une excellente question. Le député d’en face sait sans doute que la seule administration qui fait réellement référence à la notion de « perception » est le Yukon. Ce n’est pas une pratique courante dans le reste du pays. Comme l’a indiqué le député d’en face, lorsque nous en arriverons là, il faudra assurément mener de nombreuses consultations pour déterminer ce qui convient le mieux à notre Assemblée législative. C’est certainement un sujet dans le cas duquel nous souhaitons aller de l’avant, mais comme l’a indiqué le député d’en face, ce n’est pas aussi simple que d’ajouter le mot « perçu ». La raison en est que cela entraînerait de nombreuses implications. Merci.

M. McKee : En ce qui concerne le rapport quinquennal, il s’agit, si je comprends bien, d’un rapport rédigé tous les cinq ans. Le dernier l’aurait été en 2011. Ai-je raison de dire que la version de 2016 a été retardée ou n’a pas été achevée? A-t-elle été publiée sous un autre titre? Je ne l’ai pas trouvée. D’après ce que j’ai compris, elle a été retardée et n’a pas encore été achevée, et je parle du rapport quinquennal proprement dit.

L’hon. M^{me} Anderson-Mason : Comme le député d’en face peut le comprendre, aucun de nous n’était ici en 2016, je vais donc m’en remettre à mon personnel pour obtenir une telle information. Je peux vous dire, Monsieur le député, qu’il y a eu un rapport quinquennal en 2018. Je vais simplement clarifier l’existence d’un rapport de 2016.

Je souhaite simplement savoir si le député d’en face fait référence à la *Loi sur les conflits d’intérêts des membres*.

M. McKee : Je pense que c’est exact, car les conflits d’intérêts n’ont jamais relevé de la compétence du commissaire à l’intégrité. Donc oui, cela relèverait de la *Loi sur les conflits d’intérêts des membres*.

Je pensais enchaîner sur un certain nombre de recommandations formulées au fil des ans et sur l’état d’avancement de ces recommandations. Je comprends que nous ne procédons pas ici à une modification substantielle de la loi, et ma question porterait donc sur... Je pourrais énumérer les recommandations qui n’ont pas encore été prises en compte dans la législation. Cependant, je vois ce que vous voulez dire, à savoir qu’il ne s’agit pas d’un examen. Je pourrais peut-être vous demander quel serait le calendrier d’un

potential review of substantial amendments, if that is what is being planned, or any consultations.

Hon. Mrs. Anderson-Mason: I apologize for standing up so quickly. I do want to sort of go back, though, and address the question that you have asked because I would agree and acknowledge that there was an exhaustive five-year review that was undertaken by Commissioner Ryan and that was submitted to LAC on October 4, 2011. That was of the *Members' Conflict of Interest Act*. I also understand that the member opposite is more than aware that we are not making revisions to that Act before us here today, but, just for the purpose of discussion, we will keep rolling along with the question that was asked.

The second five-year report, interestingly enough, was actually submitted on December 31, 2018. Now, I can confirm that there were substantial revisions . . . There were revisions that were made, based on the 2011 report, in 2016 and 2017. However, this is just peripheral information because we are really not here to discuss the *Members' Conflict of Interest Act*. That is not the purpose of our discussions today.

17:55

Mr. Chairman: Thank you, minister.

There will be no time left for segueing, so sorry, member. Our time is up for today. With that, I declare this committee adjourned.

I will now call Mr. Speaker.

(**Mr. Speaker** resumed the chair when the committee rose.)

Committee Reports

(**Mr. C. Chiasson**, after requesting that the Speaker revert to the order of Presentations of Committee Reports, reported Bill 33 as agreed to and progress on Bill 30.

Le président, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du

éventuel examen des modifications substantielles, si c'est ce qui est prévu, ou de toute consultation.

L'hon. M^{me} Anderson-Mason : Je m'excuse de m'être levée aussi vite. Je veux revenir un peu en arrière et répondre à la question que vous avez posée, car je suis d'accord et je reconnais qu'un examen exhaustif sur cinq ans a été mené par le commissaire Ryan et soumis au CAAL le 4 octobre 2011. Il portait sur la *Loi sur les conflits d'intérêts des membres*. Je comprends également que le député d'en face est tout à fait conscient que nous ne procédons pas à des révisions de cette loi aujourd'hui, mais, dans le seul but de la discussion, nous allons poursuivre sur la question qui a été posée.

Il est intéressant de noter que le deuxième rapport quinquennal a en fait été présenté le 31 décembre 2018. Je peux confirmer qu'il y a eu des modifications substantielles... Des modifications ont été apportées, sur la base du rapport de 2011, en 2016 et 2017. Cependant, il s'agit là uniquement d'informations périphériques, car nous ne sommes vraiment pas ici pour discuter de la *Loi sur les conflits d'intérêts des membres*. Tel n'est pas l'objet de nos discussions d'aujourd'hui.

Le président : Merci, Madame la ministre.

Il ne reste plus de temps pour poursuivre, je suis désolé, Monsieur le député. Notre temps est écoulé pour aujourd'hui. Sur ce, les travaux du comité sont ajournés.

Je vais maintenant faire venir le président de la Chambre.

(**Le président** de la Chambre reprend le fauteuil.)

Rapport de comités

(**M. C. Chiasson** demande au président de revenir à l'appel de la présentation des rapports de comités et fait rapport du projet de loi 33 sans amendement et de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi 30.

Mr. Speaker, pursuant to Standing Rule 78.1, put the question on the motion deemed to be before the House

rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.)

Mr. Speaker: It is not quite six o'clock, so I would need a motion to adjourn the House.

(**Mr. Savoie** moved that the House adjourn.

The House adjourned at 5:58 p.m.)

that the report be concurred in, and the motion was carried.)

Le président : Il n'est pas tout à fait 18 h, j'aurais donc besoin d'une motion pour ajourner la Chambre.

(**M. Savoie** propose l'ajournement de la Chambre.

La séance est levée à 17 h 58.)